

Patrimoine canadien
Budget des dépenses
2008-2009
Partie III

***Rapport sur les
plans et les
priorités***



L'honorable Josée Verner
Ministre du Patrimoine canadien, de la
Condition féminine et des Langues
officielles



Table des matières

SECTION I —SURVOL.....	1
1. Messages des Ministres	3
2. Déclaration de la direction.....	6
3. Raison d’être	7
4. Renseignements sur l’organisation	9
5. Architecture des activités de programme.....	19
6. Crédits votés et crédits législatifs énumérés dans le budget principal des dépenses	27
7. Tableau des dépenses prévues du Ministère et équivalents temps plein	28
8. Renseignements sommaires.....	29
8.1 Ressources financières (en millions de dollars).....	29
8.2 Ressources humaines (équivalents temps plein).....	29
8.3 Priorités du Ministère.....	29
8.4 Activités de programme par résultat stratégique	31
9. Contexte – Plans et priorités de Patrimoine canadien : Contexte opérationnel	33
SECTION II —ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME SELON LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES	45
RÉSULTAT STRATÉGIQUE 1.....	47
Activité de programme 1 : Création de contenu canadien et excellence des performances	48
Activité de programme 2 : Viabilité de l’expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel.....	55
Activité de programme 3 : Préservation du patrimoine canadien.....	58
Activité de programme 4 : Accès à la culture du Canada.....	60
RÉSULTAT STRATÉGIQUE 2.....	62
Activité de programme 5 : Promotion de la compréhension interculturelle.....	63
Activité de programme 6 : Développement des communautés et renforcement des capacités	66
Activité de programme 7 : Participation à la vie communautaire et citoyenne	67
SECTION III —INFORMATION ADDITIONNELLE	78
Tableau 1 : Liens du Ministère avec les résultats du gouvernement du Canada	81
Tableau 2 : Stratégie de développement durable de Patrimoine canadien 2007-2009	88
Tableau 3 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert.....	94

Tableau 4 : Évaluations.....	94
Tableau 5 : Fondations (subventions conditionnelles)	94
Tableau 6 : Achats écologiques	94
Tableau 7 : Initiatives horizontales	94
Tableau 8 : Vérifications internes	94
Tableau 9 : Services reçus à titre gracieux.....	94
Tableau 10 : Sources de recettes disponibles et non disponibles.....	94
Tableau 11 : Frais d'utilisation	94

SECTION IV —AUTRES RENSEIGNEMENTS.....96

Activité de programme 8 : Services internes	97
---	----

ANNEXES 117

Annexe A : Liste des programmes de subventions/contributions et des initiatives spéciales par activité de programme selon l'Architecture des activités de programme 2008-2009	119
Annexe B : Liste des programmes de paiements de transfert (subventions et contributions de plus de 5 millions de dollars).....	122
Annexe C : Liste des lois appliquées, en tout ou en partie, par le portefeuille du Patrimoine canadien	123
Annexe D : Points de service du Ministère au Canada.....	126
Annexe E : Sources d'information supplémentaire	127

SECTION I – SURVOL

1. MESSAGES DES MINISTRES

Ministre du Patrimoine canadien,
de la Condition féminine et des
Langues officielles



Minister of Canadian Heritage,
Status of Women and Official
Languages

Ottawa, Canada, K1A 0M5



Comme ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles, je suis enchantée de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* de Patrimoine canadien pour 2008-2009.

Les Canadiens et Canadiennes ont un patrimoine culturel riche et diversifié grâce à la créativité et aux contributions extraordinaires de communautés dynamiques d'un bout à l'autre du pays. Le ministère du Patrimoine canadien fait la promotion des arts et de la culture, des langues officielles, du multiculturalisme, de la culture et du patrimoine autochtones, de l'identité canadienne et du sport, ainsi que de nos industries de la radiodiffusion, de l'enregistrement sonore, de l'édition, du cinéma et des médias interactifs. Comme le montre le présent rapport, Patrimoine canadien appuie des initiatives qui illustrent vraiment ce que signifie être Canadien.

Patrimoine canadien appuie un certain nombre de célébrations à l'échelle du pays. L'une de nos plus grandes priorités cette année est notre participation au 400^e anniversaire de la ville de Québec. Peu de villes en Amérique peuvent célébrer un tel moment historique. Le gouvernement du Canada est fier d'être un partenaire de ces festivités. De Terre-Neuve-et-Labrador jusqu'à la Colombie-Britannique, Canadiens et Canadiennes y participeront en grand nombre.

En outre, comme ministre responsable des Langues officielles, je suis heureuse que notre pays ait deux langues officielles qui sont des atouts pour notre avenir, à la fois comme personnes et comme société. Pendant le prochain exercice, nous continuerons à promouvoir le français et l'anglais et à favoriser la croissance des communautés de langue officielle en situation minoritaire. De plus, le Secrétariat des langues officielles agit à titre de coordonnateur des efforts des ministères, des organismes et des autres institutions fédérales afin que tous leurs programmes et politiques tiennent compte de cette dualité linguistique. À cette fin, je tirerai parti des consultations sur la dualité linguistique et les langues officielles que Bernard Lord a menées dans l'ensemble du pays en mon nom pour élaborer une stratégie efficace et assurer le suivi du Plan d'action sur les langues officielles.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à promouvoir les valeurs et les réalisations des Canadiens et Canadiennes, et à faire participer les citoyens de tous les milieux à la vie communautaire. Un grand nombre des activités qu'appuie Patrimoine canadien favorisent

l'engagement communautaire. Par exemple, nous avons annoncé un financement annuel de 30 millions de dollars pour l'appui continu des arts locaux, des festivals du patrimoine et des anniversaires communautaires, dont la mise en œuvre du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine. Nous travaillons en étroite collaboration avec des représentants de différents ordres de gouvernement, du secteur privé et de la scène culturelle pour nous assurer que les Canadiens et Canadiennes ont accès à des activités artistiques et culturelles de qualité dans leurs régions.

Pour donner suite aux excuses officielles que le premier ministre Harper a présentées en 2006 aux Canadiens et Canadiennes d'origine chinoise relativement à l'imposition de la taxe d'entrée, Patrimoine canadien maintient son engagement de verser des paiements à titre gracieux aux contribuables ayant payé la taxe d'entrée et aux conjoints des contribuables ayant payé cette taxe qui sont aujourd'hui décédés. En outre, nous appuierons des programmes visant à éduquer les Canadiens et Canadiennes sur des chapitres de notre histoire comme celui de la taxe d'entrée qui ont eu une incidence sur les diverses communautés du pays.

La participation au sport et l'excellence dans le sport apportent de nombreux avantages à nos communautés et exigent un investissement dans un système qui permet aux Canadiens et Canadiennes d'exceller dans les compétitions sportives à l'échelle internationale et d'inspirer un sentiment de fierté dans leurs communautés. Le gouvernement du Canada s'est engagé à accroître la participation des Canadiens et Canadiennes à des activités sportives, tant au niveau communautaire qu'à des niveaux plus élevés. C'est pourquoi il investit chaque année plus de 140 millions de dollars dans le sport.

Le Canada est une société ouverte à tous fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens. En donnant aux Canadiens et Canadiennes la possibilité de s'exprimer et de partager leurs expériences culturelles diversifiées entre eux et avec le reste du monde, Patrimoine canadien aide à accroître la participation à la vie communautaire et à promouvoir la compréhension universelle de notre patrimoine culturel unique. Ces efforts contribuent largement au renforcement de la fédération canadienne et font en sorte que le Canada soit une nation fière et souveraine.

Je suis heureuse de joindre mes efforts à ceux de mes collègues, le ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler, la secrétaire d'État (Affaires étrangères et Commerce international (Sports)) et le secrétaire d'État (Multiculturalisme et Identité canadienne). Comme l'indique le plan de travail exposé dans le présent rapport, le ministère du Patrimoine canadien continuera à promouvoir notre patrimoine culturel et à encourager les Canadiens et Canadiennes à participer à la vie de leurs communautés et de la société canadienne.



Josée Verner

Message du ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler



À deux ans des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010, le Canada a maintenant amorcé le compte à rebours, et l'enthousiasme continue d'augmenter.

Les Jeux olympiques et paralympiques comptent au nombre des plus grandes et des plus importantes compétitions sportives internationales et de ce fait, exigent un colossal effort de planification et de coordination. Le gouvernement du Canada est heureux de travailler de concert avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, la Ville de Vancouver, la municipalité de villégiature de Whistler, le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver, le Comité olympique canadien, le Comité paralympique canadien, et la Société des quatre Premières nations hôtes, afin de s'assurer que nous serons fin prêts à l'ouverture des Jeux, en février 2010.

Notre Gouvernement a affecté 597 millions de dollars à la présentation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010. Cette somme ira notamment aux sites des activités et aux installations sportives; au Fonds de dotation des Jeux de 2010, qui soutiendra le fonctionnement des principaux lieux de compétition après les Jeux; aux services essentiels offerts par le gouvernement du Canada dans des domaines comme la santé, l'immigration et la météorologie; au soutien offert à la Société des quatre Premières nations hôtes; au programme Sites des Jeux olympiques et paralympiques en direct, qui permettra aux résidents et aux visiteurs de Vancouver et Whistler de vivre pleinement l'expérience des Jeux; et aux frais de fonctionnement des Jeux paralympiques.

Je suis fier de pouvoir vous informer que les installations de Whistler ont été ouvertes à la date prévue et dans les limites budgétaires qui avaient été fixées. Les athlètes peuvent maintenant utiliser ces installations remarquables et profiter des deux prochaines années pour s'entraîner en vue des Jeux. Nos athlètes seront ainsi prêts à offrir des performances de niveau international. De plus, les installations représenteront un legs important pour les Canadiens et les Canadiennes, et ce, longtemps après la fin des Jeux.

Comme ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler, je suis heureux de présenter aux Canadiens et aux Canadiennes un aperçu de ce que nous entendons réaliser durant l'exercice 2008-2009, afin que les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 soient un succès phénoménal.

David Emerson

2. DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Aux fins de dépôt au Parlement, je sou mets le ***Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009 (RPP)*** du MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2008-2009 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement* :

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Il repose sur les résultats stratégiques et l'architecture des activités de programme du Ministère qui ont été approuvés par le Conseil du Trésor.
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable.
- Il fournit une base pour la responsabilisation à l'égard des résultats obtenus par le Ministère avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées.
- Il rend compte de la situation financière en fonction des chiffres des dépenses prévues approuvées provenant du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.



Judith A. LaRocque
Sous-ministre, Patrimoine canadien

3. RAISON D'ÊTRE

Le ministère du Patrimoine canadien est responsable de l'élaboration de politiques et de la prestation de programmes qui aident tous les Canadiens et Canadiennes à participer à la vie culturelle et citoyenne de leur communauté. C'est le ministère de la culture du Canada, créé en 1993 à partir de composantes d'anciens ministères responsables des communications, de la santé et du bien-être national, du multiculturalisme et de la citoyenneté, de l'environnement ainsi que du Secrétariat d'État.

Le mandat législatif du Ministère est énoncé dans la *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien*, qui donne une longue liste non exhaustive des responsabilités du Ministre sous la rubrique générale des pouvoirs et fonctions « liés à l'identité, aux valeurs, au développement et au patrimoine canadiens ». Le Ministère surveille également l'application d'un grand nombre de lois, dont la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur le droit d'auteur* (conjointement avec Industrie Canada), la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, la *Loi sur les langues officielles* (partie VII), la *Loi sur les musées*, la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, la *Loi sur le statut de l'artiste* et la *Loi sur l'activité physique et le sport* (conjointement avec Santé Canada). Patrimoine canadien est notamment responsable de la formulation et de la mise en œuvre des politiques liées au multiculturalisme, aux langues officielles, au cérémonial d'État et au protocole, aux symboles canadiens, ainsi qu'à la formulation des politiques culturelles relatives au droit d'auteur, aux investissements étrangers et à la radiodiffusion.

Les principales activités du Ministère portent sur le financement d'organisations communautaires et d'autres organisations de tiers en vue de promouvoir les avantages de la culture, de l'identité et du sport pour les Canadiens et Canadiennes. Dans le cadre de sa mission «Vers un Canada plus cohésif et créatif», le Ministère réalise ses activités dans un cadre de travail axé sur deux résultats stratégiques:

- **Résultat stratégique 1: Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde :** Le Ministère veille à ce que les Canadiens et Canadiennes puissent exprimer leur créativité, montrer leurs talents et partager leurs expériences diversifiées par le biais des arts, des établissements voués au patrimoine, des industries culturelles et des activités sportives, à la fois comme professionnels et comme amateurs. Pour parvenir à ce résultat, le Ministère adopte des politiques et des programmes visant à créer l'environnement requis pour renforcer et partager – au pays comme à l'étranger – les valeurs démocratiques et libérales du Canada et ses voix multiples.
- **Résultat stratégique 2: Le Canada est une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens :** Le Ministère s'efforce à la fois de faire face à certains défis sur le plan de la cohésion et d'exploiter les nombreuses possibilités créatives que présente un tissu social de plus en plus diversifié. Pour atteindre cet objectif, le Ministère offre des programmes à l'appui de l'inclusion socio-économique de groupes désavantagés, comme les Autochtones ne vivant pas dans une réserve et les communautés de langue officielle en situation minoritaire, ainsi qu'au soutien des échanges et du dialogue sur les valeurs de la

citoyenneté partagée entre les Canadiens et Canadiennes de toute origine et de tout milieu.

Les deux résultats stratégiques de Patrimoine canadien sont liés, dans le cadre stratégique général du gouvernement du Canada, au secteur de dépenses des « affaires sociales ». Pour de plus amples renseignements, consulter *Le rendement du Canada 2006-2007* à l'adresse <http://www.tbs-sct.gc.ca/reports-rapports/cp-rc/2006-2007/cp-rctb-fra.asp> et le Tableau 1 de la Section III du présent rapport.

- Le résultat stratégique 1 est lié au sous-secteur des dépenses publiques décrit comme « Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques » dont l'indicateur de rendement est la participation aux activités culturelles et patrimoniales.
- Le résultat stratégique 2 est lié au sous-secteur « Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale » dont les quatre indicateurs de rendement sont les suivants: attitudes à l'égard de la diversité, attitudes à l'égard de la dualité linguistique, bénévolat, et participation à la vie politique.

De manière plus générale, Patrimoine canadien apporte une contribution remarquable à la politique sociale, économique et internationale du gouvernement du Canada par le biais de ses activités à l'appui d'industries culturelles dynamiques, d'institutions culturelles de calibre international et de communautés dynamiques. Les résultats qu'il obtient s'avèrent des plus utiles pour la création de valeurs et d'une qualité de vie pour les Canadiens et les Canadiennes, tout en attirant au Canada les talents, les investissements et les touristes du monde entier.

4. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION

Mandat, rôles et responsabilités

Le ministère du Patrimoine canadien est responsable du rôle que le gouvernement du Canada joue dans le domaine des arts, de la culture, du sport, du patrimoine et de la participation des citoyens.

☞ La [*Loi sur le ministère du Patrimoine canadien*](#) énonce clairement les pouvoirs et fonctions du Ministre « liés à l'identité, aux valeurs, au développement culturel et au patrimoine canadiens ». Ces responsabilités comprennent explicitement:

- les arts, y compris les aspects culturels du statut de l'artiste;
- les industries et le patrimoine culturels, y compris les arts d'interprétation et les arts plastiques et audio-visuels, l'édition et l'enregistrement sonore, le film, la vidéo et les lettres;
- la radiodiffusion, sauf en ce qui concerne la gestion du spectre et les aspects techniques de la radiodiffusion;
- la formulation de politiques culturelles, notamment en ce qui a trait aux investissements étrangers et au droit d'auteur;
- la conservation, l'exportation et l'importation de biens culturels;
- les bibliothèques, archives et musées nationaux;
- les champs de bataille nationaux;
- l'encouragement, la promotion et le développement du sport;
- la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais et la promotion et le développement des minorités francophones et anglophones du Canada;
- la promotion d'une meilleure connaissance des droits de la personne, des libertés fondamentales et des valeurs connexes;
- le multiculturalisme;
- le cérémonial d'État et les symboles nationaux.

☞ La [*Loi sur le ministère du Patrimoine canadien*](#) précise également que, dans le cadre de ses pouvoirs et fonctions, la Ministre a pour tâche d'établir, de recommander, de coordonner et de mettre en œuvre les objectifs, opérations et programmes nationaux en matière d'identité, de valeurs, de développement culturel et de patrimoine canadiens et d'en faire la promotion. La Ministre peut conclure des ententes avec le gouvernement de toute province, ou l'un de ses organismes.

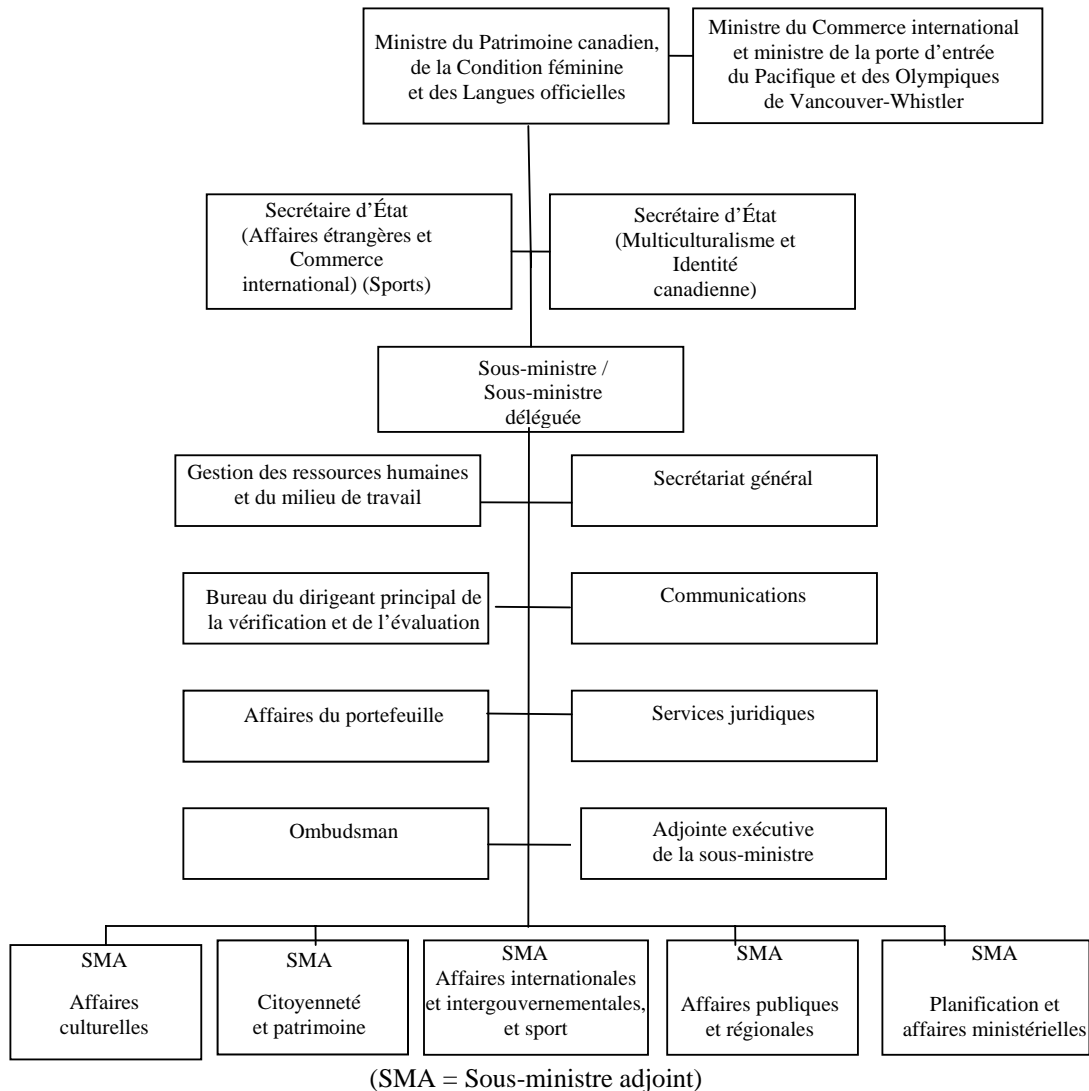
D'autres lois, énumérées à l'Annexe C, relèvent aussi de la compétence du Ministère, en tout ou en partie.

Structure de l'organisation

La ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles est responsable du Ministère devant le Parlement. La Ministre reçoit l'aide du ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler, de la secrétaire d'État (Affaires étrangères et Commerce international) (Sports) et du secrétaire d'État (Multiculturalisme et Identité canadienne).

La sous-ministre du Patrimoine canadien appuie les Ministres et les Secrétaires d'État afin de donner à l'organisation ses orientations générales. La sous-ministre et la sous-ministre déléguée sont conjointement responsables de l'atteinte des résultats stratégiques visés par le Ministère avec le concours des sous-ministres adjoints et du personnel du Ministère travaillant dans la région de la capitale nationale et les différentes régions du Canada de même que dans quelques endroits à l'extérieur du pays.

Structure organisationnelle du ministère du Patrimoine canadien 2008-2009



Au sein du Ministère, sept fonctions principales relèvent de la sous-ministre :

- La **Direction générale de la gestion des ressources humaines et du milieu de travail** a la responsabilité d'affecter les bonnes personnes aux bons postes en temps opportun en faisant la promotion d'une culture qui suscite le rendement, l'apprentissage et l'innovation et en s'assurant que les employés se sentent valorisés, en sécurité et concernés. Elle fournit également l'infrastructure de base pour l'ensemble du Ministère.

- Le **Secrétariat général** est responsable du Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels; du Secrétariat des services exécutifs; du Bureau de liaison ministérielle; des Affaires parlementaires et réglementaires; du Bureau de la secrétaire générale; et de la Planification et gestion des ressources (une responsabilité qui concerne la Ministre, les Secrétaires d'État et la haute direction).
- Le **Bureau des affaires du portefeuille** s'occupe de l'élaboration de politiques, de la planification, de la production de rapports, de la gestion financière, de la coordination des organismes centraux, des nominations, de la gouvernance et des questions de communications ayant trait aux organismes du portefeuille du Patrimoine canadien.
- Les **Services juridiques** sont la principale source de services et de conseils juridiques pour le Ministère.
- L'**Ombudsman** est une personne neutre qui offre à tous les employés de tous les niveaux une aide *confidentielle, informelle et impartiale*. De plus, l'ombudsman de Patrimoine canadien est l'agente supérieure de l'intégrité chargée de mettre en œuvre la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*.
- Le **Bureau du dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation** fournit au Ministère des services indépendants et neutres en matière d'évaluation, de certification et de vérification de la conformité des bénéficiaires; c'est le centre de coordination de l'expertise en gestion intégrée du risque; il fournit des services de secrétariat aux comités chargés de l'évaluation et aux membres de l'extérieur du Comité ministériel de vérification.
- La **Direction générale des communications** offre en temps opportun des services stratégiques et professionnels afin que, dans l'ensemble du Ministère, les communications soient bien coordonnées et gérées de manière efficace et qu'elles répondent aux besoins diversifiés de la population servie par le Ministère.

Il est à noter qu'en 2007, le Secteur des affaires publiques et des communications est devenu le Secteur des affaires publiques et régionales. Ce dernier ainsi que la Direction générale des communications relèvent désormais directement de la sous-ministre. En 2007 également, la Direction générale des examens ministériels a été placée sous l'autorité directe de la sous-ministre, conformément à la nouvelle Politique sur la vérification interne et à la future Politique d'évaluation. En 2008, le nom de la direction générale est devenu Bureau du dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation.

Le Ministère est réparti en cinq secteurs dont chacun est dirigé par un sous-ministre adjoint (SMA). Ces secteurs élaborent et mettent en œuvre les politiques, les programmes et les mesures utilisés pour atteindre les résultats stratégiques visés par le Ministère.

Responsabilisation en matière de résultats stratégiques

Ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles	<i>L'honorable Josée Verner</i>
Ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler	<i>L'honorable David Emerson</i>
Secrétaire d'État (Affaires étrangères et Commerce international (Sport))	<i>L'honorable Helena Guergis</i>
Secrétaire d'État (Multiculturalisme et identité canadienne)	<i>L'honorable Jason Kenney</i>
Sous-ministre	<i>Judith A. LaRocque</i>
Sous-ministre déléguée	<i>Susan Peterson</i>
Comité exécutif	<i>Organisme décisionnaire présidé par la sous-ministre; la sous-ministre déléguée, les sous-ministres adjoints et le secrétaire général.</i>

Les Ministres et la haute direction du Ministère sont responsables des progrès que fait le Ministère par rapport aux deux résultats stratégiques. Les Ministres sont conjointement responsables du mandat de Patrimoine canadien. La ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles est assistée de deux secrétaires d'État. La sous-ministre relève de la Ministre, et la sous-ministre déléguée relève de la sous-ministre, tout comme le Comité exécutif.

Responsabilités en matière d'architecture des activités de programme

Sous-ministre adjoint, Affaires culturelles	<i>Jean-Pierre Blais</i>
Sous-ministre adjointe, Citoyenneté et patrimoine	<i>Diane Fulford</i>
Sous-ministre adjointe, Affaires internationales et intergouvernementales et sport	<i>Marie-Geneviève Mounier</i>
Sous-ministre adjointe, Affaires publiques et régionales	<i>Nicole Bourget</i>
Sous-ministre adjoint, Planification et affaires ministérielles (par intérim)	<i>Tom Scrimger</i>

Chaque sous-ministre adjoint est responsable de la gestion de son secteur et partage la responsabilité de l'obtention de résultats associés aux sept activités de programme énoncées dans l'architecture des activités de programme. Ce modèle favorise la collaboration entre les différents secteurs. Les directeurs généraux, les directeurs exécutifs régionaux, les directeurs et les gestionnaires sont redevables des sous-activités et des sous-sous-activités de programme et relèvent de leur sous-ministre adjoint respectif.

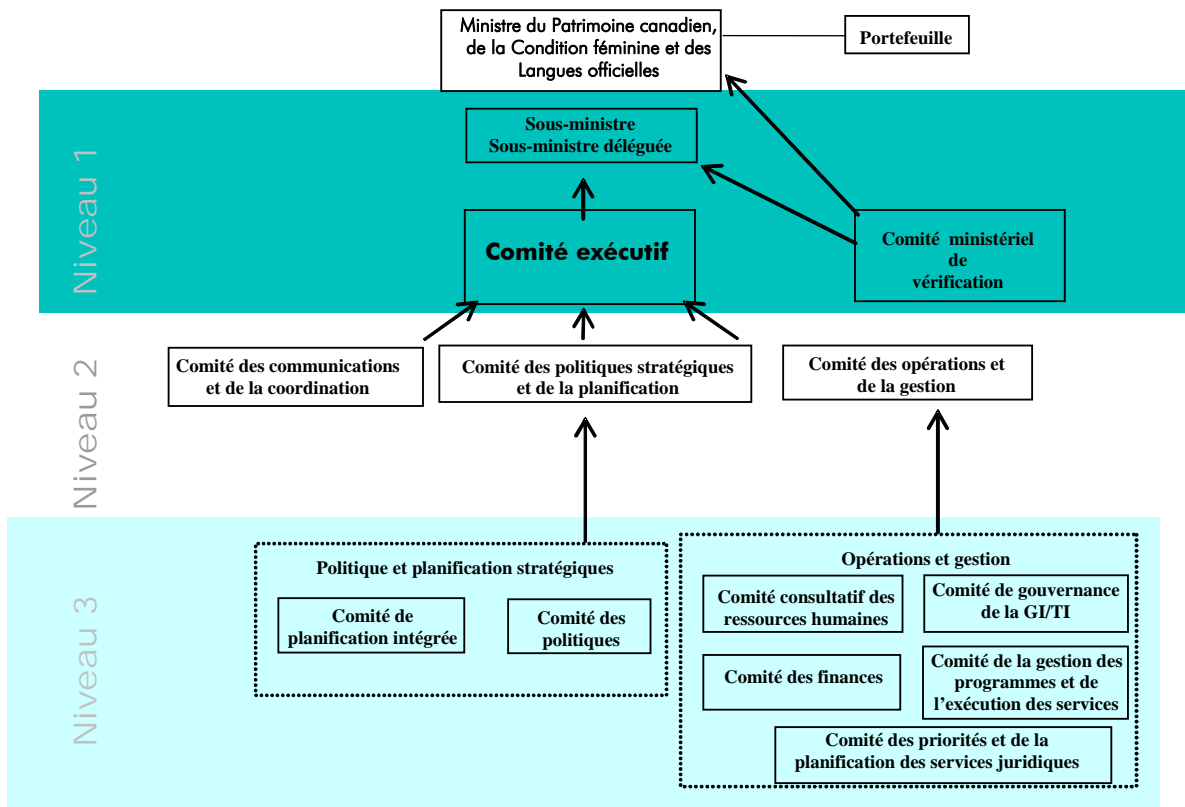
Modèle de gouvernance

La gouvernance ministérielle est un élément important du cadre de responsabilisation de gestion qui définit les attentes en matière de saine gestion. Le présent rapport comporte donc un aperçu de la structure de gouvernance interne du ministère du Patrimoine canadien.

Au cours de l'année écoulée, la structure de gouvernance du Ministère a été transformée. Dans une certaine mesure, ces changements sont devenus nécessaires après l'adoption, en décembre 2006, de la *Loi fédérale sur la responsabilité*. Ils ont également pour but de renforcer la gestion du Ministère et sa capacité de rendre des comptes. La structure de gouvernance interne du Ministère comporte trois niveaux.

Modèle de gouvernance de Patrimoine canadien

Février 2008



Niveau de gestion 1 : les comités décisionnels

- Le Comité exécutif est le principal comité décisionnel du Ministère. Il est en quelque sorte son « conseil d'administration ». Il est chargé d'appuyer la sous-ministre pour ce qui est de la gouvernance globale, de l'orientation stratégique et du processus décisionnel de l'organisation.
- Conformément à la nouvelle Politique sur la vérification interne, qui est entrée en vigueur le 11 juillet 2007, la fonction de vérification relève directement de la sous-ministre. Le Comité ministériel de vérification a été créé pour satisfaire aux exigences de la Politique. Ce comité offrira à la sous-ministre des conseils indépendants, neutres et objectifs sur la gestion des risques, les contrôles internes et les processus de gouvernance.

Niveau de gestion 2 : les comités opérationnels (présidés par la sous-ministre ou la sous-ministre déléguée)

- Le Comité des communications et de la coordination est une tribune de discussion sur la programmation d'événements et les futures communications du Ministère.
- Le Comité de la politique et de la planification stratégiques. Suite à l'établissement du Comité ministériel de vérification, et pour tenir compte des exigences de la Politique révisée d'évaluation du gouvernement du Canada, un nouveau comité intégré chargé de la politique et de la planification stratégiques ainsi que de l'évaluation est en voie d'être créé. Il sera présidé par la sous-ministre et sera opérationnel au début de l'exercice 2008-2009. Ce comité servira de catalyseur pour l'élaboration d'une vision stratégique, son mandat étant d'établir un lien entre les politiques, les programmes et les évaluations afin d'atteindre les résultats stratégiques visés par le Ministère. Le Comité des opérations et de la gestion est chargé d'examiner les processus et de décider comment seront mises en œuvre les stratégies opérationnelles et administratives.

Niveau de gestion 3 : les comités consultatifs

- Le Comité des politiques relève du Comité de la politique, de la planification et de l'évaluation stratégiques, auquel il fournit des conseils sur l'élaboration des politiques.
- Un nouveau Comité de planification intégrée a été mis sur pied en avril 2007 pour conseiller les comités de haut niveau sur l'exécution efficace du mandat du Ministère. La composante « gestion des risques » a été intégrée au travail de ce nouveau Comité.
- Le Comité consultatif des ressources humaines, le Comité des finances, le Comité de gouvernance de la gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI/TI), le Comité de la gestion des programmes et de l'exécution des services et le Comité des priorités et de la planification des services juridiques rendent tous compte de leurs activités respectives au Comité des opérations et de la gestion.

Une série de réseaux, de tribunes et d'autres comités permettent aux directeurs généraux, aux directeurs, aux cadres intermédiaires, aux cadres supérieurs et aux employés d'échanger de l'information avec leurs collègues du Ministère selon leurs domaines communs de compétence ou de responsabilités administratives.

Cet ensemble de comités et la structure de gestion du Ministère sont conçus de façon à renforcer la gouvernance de l'organisation et aident le Ministère à être davantage proactif dans la mise en œuvre du programme administratif et stratégique du gouvernement. Le modèle a pour but d'améliorer la cohérence et la transparence du processus décisionnel, de façon à ce que le Ministère progresse dans l'atteinte des résultats stratégiques qu'il vise.

Rôle des régions

L'administration centrale du Ministère est située à Gatineau (Québec). En outre, le Ministère est accessible au public grâce à cinq bureaux régionaux, 22 points de service situés un peu partout au Canada, et un [site Web](#). Ces bureaux offrent des services à toutes sortes d'organisations communautaires dans le cadre de l'administration de certains programmes de subventions et de contributions.

En 2008-2009, les subventions et contributions représenteront encore plus de 80 % des dépenses totales du Ministère. Les régions jouent un rôle important dans la mise en œuvre des programmes. Si la gestion et l'exécution des programmes de subventions et de contributions constituent l'essentiel du travail des bureaux régionaux, leurs employés offrent beaucoup d'autres services. Par exemple, ils fournissent un appui en matière de rayonnement et de communications pour les visites de ministres et de secrétaires d'État dans les régions ainsi que pour les événements majeurs et les journées thématiques (par exemple les Jeux du Canada, les activités locales de la fête du Canada et les activités de la Journée de lutte contre le racisme – le 21 mars). Ils fournissent également des analyses et des conseils stratégiques pour l'élaboration des politiques et des programmes, et contribuent à l'établissement de partenariats avec d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement et diverses institutions publiques.

Les bureaux régionaux aident le Ministère à faire en sorte que ses programmes et services soient efficaces et réellement utiles à l'échelle locale, que ses politiques répondent aux besoins et aux préoccupations des Canadiens et Canadiennes, que ses communications soient bien ciblées, et que les ministres soient bien soutenus.

Le Portefeuille

Le portefeuille du Patrimoine canadien joue un rôle essentiel dans l'appui aux activités culturelles et communautaires au Canada. Il est constitué du Ministère (y compris l'Institut canadien de conservation et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine) et de 19 organisations – organismes, sociétés d'État et une commission – qui travaillent dans les domaines de l'audiovisuel, du patrimoine, des arts, des droits de la personne et des ressources humaines de la fonction publique.

Bien que ces organismes ne fassent pas directement partie de la structure de gouvernance du Ministère, la ministre du Patrimoine canadien a la responsabilité de veiller à ce que les organismes et les sociétés d'État du portefeuille appuient les priorités du gouvernement du

Canada. Les organismes du portefeuille rédigent leur propre *Rapport sur les plans et les priorités*. Les sociétés d'État du portefeuille du Patrimoine canadien préparent des plans d'entreprise, dont les résumés sont déposés au Parlement ou sont assujettis aux obligations redditionnelles énoncées dans la loi habilitante qui les concerne.

Dans les pages suivantes, ces organismes sont regroupés par thème et une brève description de chacun d'eux est fournie.

Audiovisuel

La [Société Radio-Canada](#), qui est le diffuseur public national, crée et produit des programmes et de l'information par l'intermédiaire d'un éventail de médias.

Le [Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes](#) régleme et supervise tous les aspects du système de radiodiffusion canadien dans le but de mettre en œuvre la politique sur la radiodiffusion énoncée dans la *Loi sur la radiodiffusion*.

L'[Office national du film](#) produit et distribue des œuvres audiovisuelles offrant une perspective spécifiquement canadienne, et des points de vue culturels et régionaux diversifiés, dont la valeur est reconnue au Canada et à l'étranger.

[Téléfilm Canada](#) se consacre au développement et à la promotion de l'industrie audiovisuelle canadienne. Il encourage la production de films, d'émissions de télévision et d'œuvres issues des nouveaux médias qui sont originaux, diversifiés et de grande qualité, et qui témoignent de la dualité linguistique, de la diversité culturelle et des caractéristiques régionales du Canada.

Patrimoine

[Bibliothèque et Archives Canada](#) préserve le patrimoine documentaire du Canada pour les générations présentes et à venir. C'est une source de savoir durable accessible à tous et qui contribue au développement culturel, social et économique du Canada. Cette institution favorise la coopération dans la communauté du savoir et sert de mémoire permanente pour le gouvernement du Canada et ses institutions.

La [Société du Musée des sciences et de la technologie du Canada](#) fait la promotion de la culture scientifique et technique au Canada grâce à sa collection d'objets scientifiques et technologiques. La Société supervise les activités du Musée des sciences et de la technologie du Canada, du Musée de l'aviation du Canada et du Musée de l'agriculture du Canada.

Le [Musée canadien de la nature](#) a pour objectif de stimuler l'intérêt à l'égard de la nature et d'accroître la connaissance, le respect du monde naturel et la capacité de l'apprécier grâce à sa collection d'objets se rapportant à l'histoire naturelle.

La [Société du Musée canadien des civilisations](#) a pour objectif d'accroître la connaissance, la compréhension critique, le respect à l'égard des réalisations culturelles humaines et du comportement humain, et la capacité de les apprécier, grâce à sa collection d'objets de valeur historique ou culturelle. Le Musée canadien de la guerre lui est affilié.

Le [Musée des beaux-arts du Canada](#), avec sa collection d'œuvres d'art, incite tous les Canadiens et Canadiennes à mieux connaître, comprendre et apprécier l'art en général. Le Musée canadien de la photographie contemporaine lui est affilié.

La [Commission des champs de bataille nationaux](#) voit à la préservation et au développement des parcs historiques et urbains des champs de bataille nationaux de Québec et des secteurs environnants, y compris les Plaines d'Abraham et le parc des Braves.

La [Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels](#) détermine si un bien culturel présente « un intérêt exceptionnel et une importance nationale » aux termes de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*.

Arts

Le [Conseil des Arts du Canada](#) encourage le développement des arts au pays en proposant aux artistes et organisations artistiques professionnelles un vaste éventail de subventions attribuées par l'entremise de comités d'évaluation composés de pairs.

Le [Centre national des Arts](#) est devenu le plus important centre des arts de la scène au Canada. Il crée, illustre et célèbre l'excellence dans les arts de la scène, et s'efforce de symboliser la qualité artistique, l'innovation et la créativité pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Droits de la personne

[Condition féminine Canada](#) est l'organisme du gouvernement du Canada qui a la responsabilité de promouvoir la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale et démocratique du pays. Il élabore des conseils en matière de politiques gouvernementales stratégiques, développe des partenariats et accorde un soutien financier à des projets qui donnent des résultats concrets pour les femmes.

Multiculturalisme

La [Fondation canadienne des relations raciales](#) s'engage à établir un cadre national de lutte contre le racisme dans la société canadienne. Elle met en lumière les causes et les manifestations du racisme, s'exprime ouvertement et agit à titre de chef de file national indépendant. Grâce à ses diverses ressources, la Fondation favorise la concrétisation des droits en matière d'équité, d'égalité et de justice sociale.

Ressources humaines

La [Commission de la fonction publique](#) a pour mandat de sauvegarder les valeurs qui caractérisent une fonction publique professionnelle : la compétence, l'impartialité et la représentativité. Elle agit au nom de l'intérêt public dans le cadre du système de gouvernance du Canada.

La [Commission des relations de travail dans la fonction publique](#) est un tribunal indépendant quasi judiciaire établi par une loi et chargé de l'administration des régimes de négociation collective et d'arbitrage des griefs dans la fonction publique fédérale et au Parlement. La Commission fournit également des services de médiation et de conciliation afin d'aider les parties à résoudre leurs différends sans recourir à une audience officielle.

Le [Tribunal de la dotation de la fonction publique](#) est un organisme indépendant et quasi judiciaire qui tient des audiences et fournit des services en médiation afin de régler les plaintes liées à des nominations internes et à des mises en disponibilité dans la fonction publique fédérale.

Le [Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles](#) a la responsabilité de déterminer, pour chaque demande qui lui est adressée par le commissaire à l'intégrité du secteur public, si la personne se plaignant d'un acte répréhensible a fait l'objet de représailles et si la personne ou les personnes dont on dit dans la demande qu'elles ont exercé des représailles l'ont effectivement fait. Le Tribunal peut ordonner la prise de mesures de réparation à l'égard du plaignant.

5. ARCHITECTURE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME

Introduction

L'Architecture des activités de programme (AAP) est un inventaire structuré des programmes du ministère du Patrimoine canadien. Ces derniers sont présentés suivant une hiérarchie visant à indiquer la relation logique entre chaque activité de programme (et ses sous-activités et sous-sous-activités) et le résultat stratégique ministériel auquel chacune d'entre elles contribue. En somme, l'AAP sert à donner une vue d'ensemble des liens entre les programmes du Ministère et de la façon dont leurs résultats attendus sont organisés afin de contribuer à l'atteinte des résultats stratégiques du Ministère et à l'exécution de son mandat. Elle fournit la charpente à laquelle se greffera l'information financière et non financière sur le rendement.

L'Architecture des activités de programme est un élément important de la Structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR). Une SGRR complète englobera les résultats stratégiques, l'AAP, l'information financière et non financière sur chaque élément de l'AAP et la structure de gouvernance du Ministère.

Explication des modifications apportées à l'Architecture des activités de programme du ministère du Patrimoine canadien

En réponse aux exigences du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) concernant la mise en œuvre de la Politique sur la Structure de gestion, des ressources et des résultats, le ministère du Patrimoine canadien a apporté certaines modifications à son Architecture d'activités de programme officiellement approuvée en juin 2005. L'AAP de 2005 comportait deux résultats stratégiques et sept activités de programme. En avril 2007, de petits changements ont été faits afin de tenir compte des modifications apportées aux programmes du Ministère. Des modifications rédactionnelles mineures ont aussi été effectuées dans la description de certaines activités de programme. Les Services internes ont été ajoutés comme une activité de programme distincte conformément aux exigences du SCT. Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} avril 2008.

Patrimoine canadien a aussi entrepris un renouvellement complet et important de son AAP et du Cadre de mesure du rendement (CMR) connexe qui s'appliquera à compter du 1^{er} avril 2009, une fois approuvé par le Conseil du Trésor. L'AAP et le CMR révisés tiennent compte des commentaires et des suggestions formulés par le Secrétariat du Conseil du Trésor dans l'évaluation des éléments du Cadre de responsabilisation de gestion inscrits à la Ronde IV. En 2008-2009, Patrimoine canadien concentrera ses efforts sur la mise en œuvre de ces outils de gestion révisés.

Le tableau qui suit indique quelles sont les principales différences entre l'Architecture des activités de programme de 2008 et celle qui existait depuis 2005.

AAP en vigueur en juin 2005	AAP en vigueur à compter du 1 ^{er} avril 2008
RÉSULTAT STRATÉGIQUE 1 : Les Canadiens et Canadiennes expriment leurs expériences culturelles diversifiées et les partagent entre eux et avec le monde.	Le résultat stratégique demeure le même mais le texte de la description française est légèrement modifié.
ACTIVITÉ DE PROGRAMME 1 : Création de contenu canadien et excellence des performances.	Modifications rédactionnelles apportées à la description de l'activité de programme pour la rendre plus claire et plus concise.
Aide aux athlètes.	Modifications dans l'ordre des sous-sous-activités. Soutien au sport.
Soutien au sport.	Accueil de manifestations sportives.
Accueil de manifestations sportives.	Aide aux athlètes.
ACTIVITÉ DE PROGRAMME 2 : Viabilité de l'expression culturelle et participation.	Modifications rédactionnelles apportées à la description de l'activité de programme pour la rendre plus claire et plus concise.
Vancouver 2010.	Jeux d'hiver de 2010.
ACTIVITÉ DE PROGRAMME 3 : Préservation du patrimoine canadien.	Modifications rédactionnelles apportées à la description de l'activité de programme pour la rendre plus claire et plus concise
Cultures autochtones vivantes.	Modification en français de la description de : « Cultures autochtones vivantes » Ajout d'une sous-sous-activité : Cultures autochtones vivantes : autres
ACTIVITÉ DE PROGRAMME 4 : Accès et participation à la vie culturelle du Canada.	Modification du titre : Accès à la culture canadienne. Modifications rédactionnelles apportées à la description de l'activité de programme pour la rendre plus claire et plus concise
Édition du livre : Projet de la chaîne d'approvisionnement.	Modification du titre : Édition du livre : commercialisation.

<p>RÉSULTAT STRATÉGIQUE 2 : Les Canadiens et Canadiennes vivent dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.</p>	<p>Modification du titre : Le Canada est une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.</p>
<p>ACTIVITÉ DE PROGRAMME 5 : Promotion de la compréhension interculturelle.</p>	<p>Modifications rédactionnelles apportées à la description de l'activité de programme pour la rendre plus claire et plus concise.</p>
<p>ACTIVITÉ DE PROGRAMME 6 : Développement des communautés et renforcement des capacités.</p>	<p>Modifications rédactionnelles apportées à la description de l'activité de programme pour la rendre plus claire et plus concise.</p>
<p>ACTIVITÉ DE PROGRAMME 7: Participation à la vie communautaire et la vie civique.</p>	<p>Modification du titre en français : « Participation communautaire et citoyenne ».</p>
<p>Communautés autochtones.</p>	<p>Ajout d'une sous-sous-activité : Communautés autochtones : autres.</p>
<p>Partenariats communautaires.</p>	<p>Le programme a été aboli le 25 septembre 2006.</p>
<p>Droits de la personne et contestations judiciaires.</p>	<p>Modification du titre : Droits de la personne. Le Programme de contestation judiciaire a été aboli le 25 septembre 2006.</p>
	<p>Contestations judiciaires : Nouvelle sous-sous-activité de programme créée afin de refléter la fin du programme.</p>
<p>Participation des citoyens.</p>	<p>Sous-sous-activité enlevée : Information et recherche sur le Canada.</p>
<p>ACTIVITÉ DE PROGRAMME 8 : Services ministériels.</p>	<p>Modifications conformément aux exigences du SCT : Activité de programme : Les Services internes comprennent maintenant les 13 composantes suivantes : Services juridiques; Services des technologies de l'information; Services de gestion de l'information; Services de gestion des finances; Services de gestion des ressources humaines; Affaires publiques / Services de communications; Services d'évaluation; Services de vérification interne; Services de gestion et de surveillance; Services de politiques gouvernementales; Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement; Services de gestion des installations et des biens; Autres services de soutien.</p>

L'Architecture des activités de programme du ministère du Patrimoine canadien (en vigueur à compter du 1^{er} avril 2008) est soutenue par deux résultats stratégiques :

- *Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde.*
- *Le Canada est une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.*

Ces deux résultats stratégiques sont appuyés par sept activités de programme :

- Création de contenu canadien et excellence des performances.
- Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel.
- Préservation du patrimoine canadien.
- Accès à la culture canadienne.
- Promotion de la compréhension interculturelle.
- Développement des communautés et renforcement des capacités.
- Participation communautaire et citoyenne.

De plus, l'Activité de programme 8 comprend les Services internes.

L'Architecture des activités de programme 2008-2009 est décrite dans les diagrammes suivants.

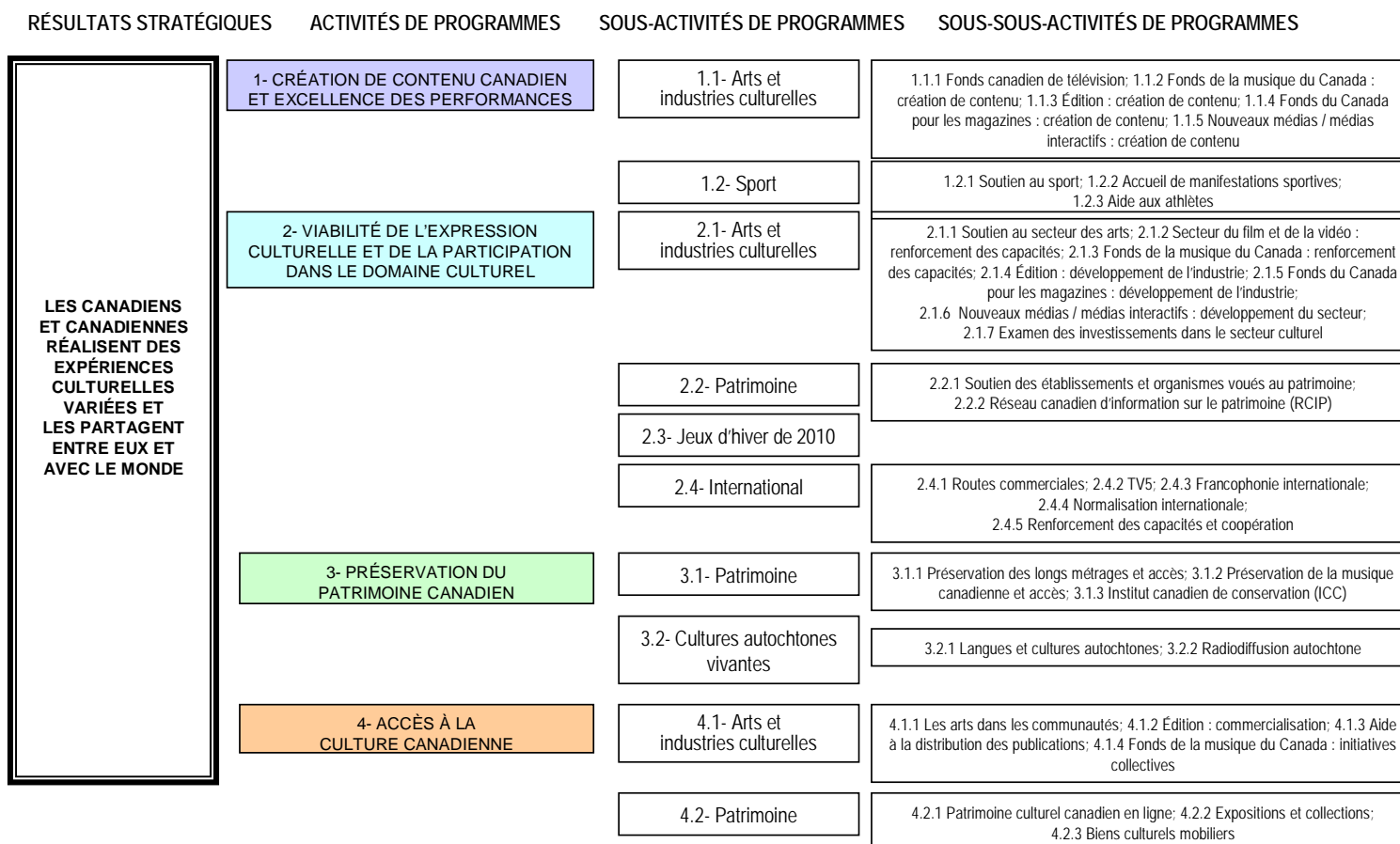
Modifiée, avril 2007
Effectif le 1er avril 2008

Architecture des activités de programmes de Patrimoine canadien



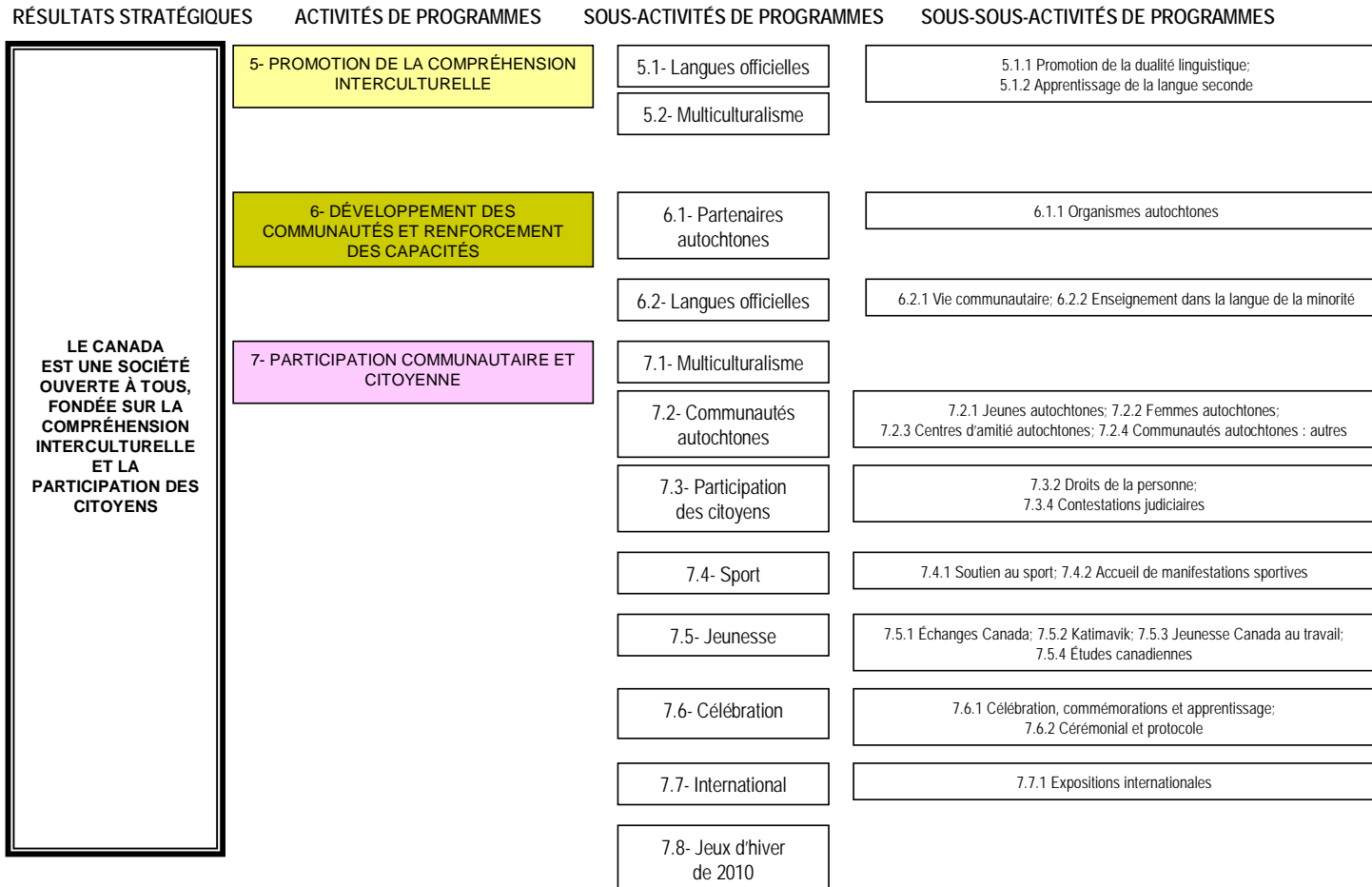
Modifiée, avril 2007
Effectif le 1er avril 2008

Architecture des activités de programmes de Patrimoine canadien



Modifiée, avril 2007
Effectif le 1er avril 2008

Architecture des activités de programmes de Patrimoine canadien



Modifiée, avril 2007
Effectif le 1er avril 2008

Architecture des activités de programmes de Patrimoine canadien

ACTIVITÉS DE PROGRAMMES



SOUS-ACTIVÉTÉS DE PROGRAMMES



SOUS-SOUS-ACTIVÉTÉS DE PROGRAMMES

6. CRÉDITS VOTÉS ET CRÉDITS LÉGISLATIFS ÉNUMÉRÉS DANS LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES

Crédit voté ou législatif	Libellé tronqué pour le crédit voté ou législatif	Budget principal des dépenses 2008-2009	Budget principal des dépenses 2007-2008
1	Dépenses de fonctionnement	272 193	252 110
5	Subventions et contributions	1 088 828	1 080 643
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	28 254	28 265
(L)	Ministre du Patrimoine canadien – traitement et allocation pour automobile	76	75
(L)	Traitements des lieutenants-gouverneurs	1 129	1 103
(L)	Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i>	637	637
(L)	Prestations de retraite supplémentaires - anciens lieutenants-gouverneurs	182	182
	Total pour le Ministère du Patrimoine canadien	1 391 299	1 363 015

Note: Ce tableau montre les chiffres en milliers de dollars alors que dans le reste du document les chiffres sont en millions en dollars.

7. TABLEAU DES DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 2007-2008	Dépenses prévues 2008-2009	Dépenses prévues 2009-2010	Dépenses prévues 2010-2011
<i>Activités de programme :</i>				
Création de contenu canadien et excellence des performances	341,1	339,6	226,1	215,6
Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	213,9	176,2	151,7	80,5
Préservation du patrimoine canadien	39,0	40,7	41,4	42,1
Accès à la culture du Canada	188,7	207,4	205,1	116,5
Promotion de la compréhension interculturelle	121,6	121,5	120,0	122,6
Développement des communautés et renforcement des capacités	260,0	252,9	242,7	243,9
Participation à la vie communautaire et citoyenne	203,9	257,2	200,1	153,6
<i>Budget des dépenses principal (brut)</i>	1 368,2	1 395,5	1 187,1	974,8
Moins : Recettes disponibles	5,2	4,2	4,0	4,0
Total du Budget principal des dépenses	1 363,0	1 391,3	1 183,1	970,8
<i>Budget supplémentaire des dépenses :</i>				
Financement additionnel	99,0			
Divers transferts à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux ou provenant de ceux-ci	-10,2			
Report de fonds	-38,1			
Autres initiatives prévues		35,5	26,5	46,5
Total des rajustements	50,7	35,5	26,5	46,5
Total des dépenses prévues	1 413,7	1 426,8	1 209,6	1 017,3
Moins : Recettes non disponibles	62,8	62,8	62,8	62,8
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	30,7	31,3	31,6	30,5
Coût net des programmes	1 381,6	1 395,3	1 178,4	985,0
Équivalents temps plein	2 252	2 354	2 351	2 074

Nota : Au cours des deux prochaines années, 342,3 M\$ en financement de programmes seront progressivement éliminés (184,7 M\$ à la fin de 2008-2009 et 157,6 M\$ à la fin de 2009-2010). Au cours de cette période, les grandes initiatives suivantes prendront fin : Un avenir en art (107,5 M\$), le Fonds canadien de télévision (99,6 M\$); le Programme de reconnaissance historique pour les communautés (15,1 M\$); les centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones (25 M\$); Katimavik (19,8 M\$); Vancouver 2010 (42,5 M\$); et Québec 2008 (21,5 M\$).

8. RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES

8.1 Ressources financières (en millions de dollars)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
1 426,8	1 209,6	1 017,3

8.2 Ressources humaines (équivalents temps plein)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
2 354	2 351	2 074

8.3 Priorités du Ministère

Priorité	Type
1. Adapter la politique culturelle à l'évolution de la technologie et à un marché mondial.	Déjà établie.
2. Promouvoir le Canada par le biais de l'engagement communautaire et des événements majeurs.	Nouvelle.
3. Accorder un nouveau soutien aux langues officielles.	Nouvelle.
4. Investir dans le sport au Canada.	Déjà établie.
5. Renforcer les pratiques de gestion.	Permanente.

Priorité 1 : Adapter la politique culturelle à l'évolution de la technologie et à un marché mondial

Le discours du Trône d'octobre 2007 a fait état de l'intérêt porté par le gouvernement du Canada à l'amélioration de la protection des droits de propriété culturelle et intellectuelle, y compris une réforme du droit d'auteur, pour adapter la politique culturelle à l'évolution de la technologie et à un marché mondial. Une politique culturelle adaptée donne aux Canadiens et aux Canadiennes la possibilité de s'exprimer au pays et à l'étranger, et fait la promotion de la volonté du gouvernement de créer un environnement national qui « encourage les Canadiens à (...) bâtir un Canada encore plus fort, toujours à la poursuite de l'excellence (...) et forts de leurs convictions, les Canadiens sont déterminés à laisser leur marque, ici au pays et dans le monde entier ». (Discours du Trône de 2006).

Priorité 2 : Promouvoir le Canada par le biais de l'engagement communautaire et des événements majeurs

L'année 2008 est importante pour promouvoir le Canada, du fait que le pays célébrera plusieurs événements majeurs comme le 400^e anniversaire de la fondation de Québec, le 250^e anniversaire de la création de l'assemblée des représentants en Nouvelle-Écosse et le 150^e anniversaire de la fondation d'une colonie de la Couronne, la Colombie-Britannique. La promotion du Canada a également lieu dans les collectivités du pays, particulièrement grâce aux festivals locaux qui viennent d'être financés de même qu'à l'expression et à la célébration des arts et du patrimoine locaux.

Priorité 3 : Accorder un nouveau soutien aux langues officielles

Le discours du Trône de 2006 a reconnu que la « dualité linguistique est un atout pour le pays », tandis que le Budget de 2007 a annoncé un financement important consacré à l'appui des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à la promotion de la dualité linguistique, ainsi que des festivités entourant le 400^e anniversaire de Québec.

Priorité 4 : Investir dans le sport au Canada

Les réalisations du Canada à titre de nation sportive, en raison de l'excellence reconnue de ses athlètes dans le cadre de compétitions nationales et internationales, contribuent à la force de l'identité canadienne ainsi qu'au tissu économique, social et culturel de la nation. Le gouvernement, qui en est conscient, a beaucoup contribué au financement des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010, tout en appuyant aussi la participation communautaire au sport, le développement des athlètes et l'excellence dans les sports d'hiver.

Priorité 5 : Renforcer les pratiques de gestion

Le Ministère étudie et ne cesse de redéfinir son infrastructure de gestion et sa structure de gouvernance pour tenir compte des nouvelles exigences concernant la gestion fondée sur les résultats, la fonction de contrôle, la gestion des risques, la vérification et l'évaluation internes, la prestation de services et la modernisation de la fonction publique. À l'heure actuelle, l'Architecture d'activités de programme (AAP) et le Cadre de mesure du rendement (CMR) du Ministère sont également révisés en profondeur pour améliorer la gouvernance et accroître la responsabilisation par le biais d'une élaboration des politiques, d'une prise de décisions et d'une gestion des risques éclairées et transparentes.

8.4 Activités de programme par résultat stratégique

Résultats stratégiques et activités de programme	Résultats prévus	Dépenses prévues (en millions de dollars)			Contribue aux priorités indiquées
		2008-2009	2009-2010	2010-2011	
Résultat stratégique 1	LES CANADIENS ET CANADIENNES RÉALISENT DES EXPÉRIENCES CULTURELLES VARIÉES ET LES PARTAGENT ENTRE EUX ET AVEC LE MONDE				Priorité 1 Priorité 4
Activité de programme 1 Création de contenu canadien et excellence des performances	Le Ministère s'attend à obtenir deux résultats en exécutant la première activité de programme : du contenu canadien qui reflète la diversité de la société canadienne est créé et produit pour les marchés intérieur et international; et les Canadiens et Canadiennes excellent dans la culture et le sport à l'échelle nationale et internationale.	351,3	237,6	227,2	Priorité 1 Priorité 4
Activité de programme 2 Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	Cette activité de programme a pour résultat des secteurs culturel et sportif dynamiques où l'expression culturelle et la participation des Canadiens et Canadiennes peuvent se développer et demeurent pertinentes tant au pays qu'à l'étranger.	188,1	153,6	77,4	Priorité 1 Priorité 4

Activité de programme 3 Préservation du patrimoine canadien	Le but ultime de cette activité de programme est de préserver le patrimoine diversifié du Canada.	39,8	40,5	41,2	Priorité 1
Activité de programme 4 Accès à la culture canadienne	Les efforts du Ministère à cet égard donneront lieu à un résultat important : les Canadiens et les Canadiennes ont accès à une gamme diversifiée d'expériences culturelles canadiennes et y participent.	210,6	209,7	121,1	Priorité 1
Résultat stratégique 2	LE CANADA EST UNE SOCIÉTÉ OUVERTE À TOUS, FONDÉE SUR LA COMPRÉHENSION INTERCULTURELLE ET LA PARTICIPATION DES CITOYENS				Priorité 2 Priorité 3 Priorité 4
Activité de programme 5 Promotion de la compréhension interculturelle	En valorisant la compréhension interculturelle, le Ministère s'attend à favoriser une société où les Canadiens et Canadiennes ont l'occasion d'avoir des interactions avec diverses communautés et valorisent la diversité et la dualité linguistique de la société canadienne.	121,5	120,0	122,6	Priorité 2 Priorité 3
Activité de programme 6 Développement des communautés et renforcement des capacités	Cette activité de programme vise à appuyer la vitalité culturelle des communautés de langue officielle en situation minoritaire et des communautés autochtones du Canada.	252,9	242,7	243,9	Priorité 3

Activité de programme 7 Participation communautaire et citoyenne	Grâce aux activités du Ministère favorisant la participation des citoyens et citoyennes, ceux-ci s'engageront encore davantage dans leurs collectivités et la vie communautaire du Canada.	262,6	205,5	183,9	Priorité 2 Priorité 4
Total	(Pour les deux résultats stratégiques)	1 426,8	1 209,6	1 017,3	

9. CONTEXTE – PLANS ET PRIORITÉS DE PATRIMOINE CANADIEN : CONTEXTE OPÉRATIONNEL

Le ministère du Patrimoine canadien facilite l'accès et la participation de tous à la vie culturelle et citoyenne au Canada. Il offre plus de 60 programmes, dont neuf sont exécutés de concert avec les bureaux régionaux. Ces programmes encouragent les Canadiens et les Canadiennes à partager leurs expériences culturelles les uns avec les autres et avec le monde, et à vivre dans une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation citoyenne.

Le Ministère fournit de l'aide financière par le biais de subventions et de contributions. Cette aide est fournie directement ou indirectement à des particuliers, des établissements, des organismes communautaires, des organismes sans but lucratif et divers ordres de gouvernement. Le Ministère a mis en place et suit de très près une Politique de gestion des subventions et des contributions qui, conformément aux politiques du Conseil du Trésor, repose sur les trois principes suivants : justification en bonne et due forme, analyse raisonnable, et reddition de comptes. Les programmes sont gérés selon un cadre législatif et stratégique qui comprend la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la *Loi sur les langues officielles*, et certaines politiques du Secrétariat du Conseil du Trésor comme la Politique sur les paiements de transfert, la Politique sur les crédettes à la fin de l'exercice, et le cadre stratégique des langues officielles.

Le Ministère joue également un rôle important dans l'élaboration et l'exécution de solutions innovatrices qui lui permettent de donner suite à des questions de politique publique d'une manière qui soit bien adaptée aux besoins de la population.

Le Ministère travaille en collaboration étroite avec le portefeuille du Patrimoine canadien pour offrir une perspective cohérente et intégrée sur les objectifs stratégiques et les priorités du gouvernement, et favoriser la participation culturelle et citoyenne au Canada. Le patrimoine, l'audiovisuel, les arts et les droits de la personne font partie des principaux secteurs de coopération du portefeuille. Le Ministère facilite aussi la présentation des rapports au Parlement des organismes responsables des ressources humaines au sein du portefeuille.

Le Ministère et le portefeuille exercent leurs activités dans un contexte où l'importance de la reddition de comptes continue de grandir, où l'optimisation des ressources est la règle et où le gouvernement prend d'importantes nouvelles mesures pour garantir la responsabilité financière et l'intégrité du secteur public.

Risques organisationnels

Le ministère du Patrimoine canadien adopte une approche intégrée de la gestion du risque à l'échelle de l'organisation. Le Ministère a établi un profil de risque organisationnel qui cerne les principaux thèmes liés à la gestion du risque, notamment : 1) la pratique d'une gestion et d'une intendance saines; 2) la démonstration des résultats des programmes; et 3) la gestion efficace des ressources humaines en se fondant sur les valeurs.

Ces thèmes témoignent de l'importance d'une gestion horizontale des priorités, laquelle assure une base solide pour accomplir les tâches requises dans la mise en œuvre des programmes et des politiques et vient appuyer l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de l'amélioration de la responsabilisation et de l'obtention de résultats. Ces thèmes découlent également de l'analyse horizontale de vérifications et évaluations antérieures, de même que des constatations se dégageant des plus récentes évaluations des pratiques fondées sur le Cadre de responsabilisation de gestion du Conseil du Trésor. Le profil de risque organisationnel souligne que les paiements de transfert constituent un aspect important du Ministère et que le risque associé à la gestion des programmes de paiements de transfert nécessite une attention continue et des efforts concertés de la part de la gestion. En outre, le Ministère, qui fournit une grande partie de son soutien par le biais de systèmes de services offerts par des tiers et par des points de service régionaux, doit bien gérer les risques potentiels propres à ces systèmes. Afin d'affronter ces risques organisationnels, le Ministère fait du renforcement des pratiques de gestion l'une de ses cinq priorités dans le présent *Rapport sur les plans et les priorités 2008-2009* et l'objet de plusieurs initiatives clés à l'appui de cette priorité.

ANALYSE DU CONTEXTE : FACTEURS INTERNES ET EXTERNES

Le ministère du Patrimoine canadien surveille de façon permanente autant la conjoncture à court terme que les tendances générales à long terme qui, ensemble, façonnent la participation à la culture, l'expression culturelle et la consommation de produits culturels. Cette année, les analyses contextuelles contiennent d'importantes observations sur les tendances sociales, technologiques et économiques qui exercent une influence sur le secteur culturel au Canada.

Tendances démographiques

Vieillessement de la société

Le profil démographique et le paysage social du pays se transforment. Le Canada de demain sera bien différent de celui qu'ont connu les générations précédentes. Plus de 80 % des citoyens vivent désormais dans des zones urbaines et, comme d'autres pays industrialisés, le Canada voit sa population « grisonner » progressivement. En 2006, les personnes âgées de 65 ans et plus comptaient pour 13,7 % de l'ensemble de la population au Canada, un pourcentage record. À l'inverse, le pourcentage de la population âgée de moins de 15 ans a chuté à 17,7 %, la plus faible proportion jamais observée.

Diversité

La population du Canada se diversifie de plus en plus. Les 32 millions d'habitants du Canada forment une mosaïque culturelle, ethnique et linguistique unique au monde. Chaque année, environ 225 000 immigrants en provenance des quatre coins de la planète choisissent de s'établir au Canada, attirés par sa qualité de vie et sa réputation de société ouverte, paisible et humaine qui accueille les nouveaux arrivants et valorise la diversité. C'est à l'immigration qu'il faut attribuer environ les deux tiers de la croissance démographique en 2006-2007. On prévoit que d'ici 2017, une personne sur cinq au pays fera partie des minorités visibles. Le Canada devient aussi de plus en plus plurilingue. Selon les données du Recensement de 2006, plus de 200 langues sont parlées au Canada et 20 % des Canadiens et Canadiennes ont déclaré avoir une langue maternelle autre que le français ou l'anglais.

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire dans l'ensemble du pays sont un élément essentiel de l'identité canadienne. Selon le Recensement de 2006, le nombre de francophones canadiens vivant à l'extérieur du Québec et qui ont pour langue maternelle le français est demeuré relativement stable, leur nombre augmentant légèrement, soit 997 000 personnes comparativement à 988 000 en 2001. Pour la première fois depuis 1976, la proportion de personnes au Québec déclarant l'anglais comme leur première langue officielle a augmenté, passant de 12,9 % à 13,4 %. De plus, la connaissance du français s'est accrue de 2001 à 2006 chez les anglophones, où elle est passée de 9,0 % à 9,4 %, et chez les allophones, où elle est passée de 11,8 % à 12,1 %.

En 2006, le nombre de personnes qui se sont déclarées autochtones a atteint 1 172 790. De plus, 54 % des Autochtones canadiens vivaient en milieu urbain. La population autochtone est également plus jeune que le reste de la population canadienne : près de deux fois plus d'enfants autochtones ont moins de quatre ans par comparaison avec des enfants non autochtones, et l'âge moyen des Autochtones est de 27 ans comparativement à 40 ans pour les non Autochtones.

Dans le cadre de son mandat, le ministère du Patrimoine canadien s'efforce de contribuer à la résolution des difficultés auxquelles certaines populations minoritaires continuent de se heurter, qu'elles soient des minorités ethnoculturelles, des communautés de langue officielle en situation minoritaire ou des jeunes vulnérables. Dans la mesure où elles favorisent la compréhension interculturelle et appuient la participation à la vie sociale et culturelle au Canada par le biais des arts, du sport et du patrimoine, les activités du Ministère cadrent avec

celles d'autres ministères et ordres de gouvernement pour réduire la possibilité d'un éclatement, d'une désaffection et d'une exclusion sur le plan social.

Tendances technologiques

En 2006, 70 % des ménages canadiens étaient reliés à Internet, et 86 % d'entre eux employaient une connexion haute vitesse. Le nombre de Canadiens et Canadiennes ayant déclaré avoir utilisé Internet pour télécharger de la musique (31 %), des films (5 %) et des émissions de télévision (4 %), pour regarder des vidéos (29 %) et des émissions de télévision (6 %) ou pour écouter des émissions de radio (22 %) a augmenté en 2006¹, comparativement à l'année précédente.

À mesure que les nouvelles technologies pénètrent les entreprises de production et de diffusion de contenu, la notion de « produits culturels » se transforme : il ne s'agit plus d'objets fixes, mais de produits plus fluides, souples et de plus en plus difficiles à définir. Par ailleurs, les Canadiens et Canadiennes jouent un rôle de plus en plus actif dans la production et l'expression culturelles. Les nouvelles technologies et les outils de réseautage social permettent à un plus grand nombre de citoyens de produire leur propre contenu, de contribuer à de nouveaux espaces culturels numériques, et d'en faire l'expérience. Bien que le passage d'un milieu purement analogique et linéaire à un milieu de plus en plus numérique et réseauté se produise à des rythmes variables et de façons différentes, les modèles opérationnels qui définissaient auparavant la création, la production et la diffusion des produits culturels subissent une transformation d'ensemble.

Il faut noter que cette évolution rapide de la technologie n'a pas sonné le glas des façons traditionnelles dont on consomme les médias : les Canadiens et Canadiennes continuent de regarder la télévision, d'écouter la radio, de lire des magazines et d'aller au cinéma. Cela dit, force est de constater, sur la base de recherches menées par le Ministère, que les industries axées sur le contenu culturel sont en pleine transition.

Les besoins et intérêts du public évoluent également. Sur le plan du contenu, les Canadiens et Canadiennes, en tant que citoyens et consommateurs, veulent de l'information et du divertissement personnalisés qui traduisent leurs goûts et intérêts et répondent à leurs besoins. Ils veulent de l'instantanéité, de la mobilité et de la participation, et ils naviguent volontiers entre les diverses plates-formes. Les gens veulent avoir accès immédiatement et en toute transparence au contenu, et cela transforme les attitudes en matière d'interaction sociale, de partage, de droit d'auteur et de contenu professionnel. Cette transformation de l'expérience culturelle place le citoyen au centre et ouvre de nouvelles possibilités de collaboration avec les créateurs et de nouvelles formes d'engagement et de participation active dans le milieu culturel et de la création. En vue d'adapter la politique culturelle à l'évolution de la technologie et à un marché mondial et de donner suite au discours du Trône d'octobre 2007, le Ministère poursuivra sa collaboration avec Industrie Canada pour examiner le régime canadien du droit d'auteur et tenir compte de l'évolution des contextes national et international.

¹ *Rapport de surveillance de la politique sur la radiodiffusion 2007*, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), Canada.

Tendances économiques

D'une manière générale, la performance économique du Canada a été jugée relativement solide, et on prévoit qu'elle continuera de s'accroître même si le rythme de croissance ralentira probablement au cours des mois qui viennent. Cela dit, la valeur élevée du dollar canadien se répercute sur divers secteurs comme le tournage en extérieur de films étrangers et le tourisme, qui constituent d'importantes exportations culturelles. En outre, les effets de l'incertitude économique aux États-Unis et des grèves dans l'industrie américaine du divertissement se ressentent dans les chaînes de production, de distribution et de commercialisation de contenu canadien. La segmentation du public et l'évolution des habitudes de consommation affectent les recettes publicitaires, source traditionnelle de revenus des industries culturelles. Celles-ci sont également en train de s'inventer de nouveaux modèles d'entreprise compte tenu de la mondialisation croissante des chaînes de valeur et des mouvements de capitaux et des investissements.

Le Ministère continuera de suivre l'évolution des tendances économiques et leurs incidences sur le secteur culturel afin de bien équilibrer les mesures prises en faveur des industries culturelles et leur réglementation, pour la santé économique du secteur, mais également pour le mieux-être social et culturel des Canadiens et des Canadiennes.

Examen stratégique

En 2007, le ministère du Patrimoine canadien a effectué un examen approfondi du financement, de la pertinence et du rendement de tous ses programmes et de toutes ses dépenses afin d'assurer les résultats et l'optimisation des programmes qui sont une priorité pour les Canadiens. Les résultats de l'Examen stratégique ont été présentés au Conseil du Trésor à l'automne 2007, afin d'être examiné ultérieurement par le Cabinet. Ils seront reflétés dans les prochains rapports au Parlement.

RÉSULTATS STRATÉGIQUES ET PRIORITÉS DU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

L'architecture des activités de programme du ministère du Patrimoine canadien comporte un énoncé des principaux résultats stratégiques sur lesquels les programmes et activités du Ministère sont centrés.

Les deux résultats stratégiques du Ministère sont étroitement liés. Ce sont les suivants : les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde; le Canada est une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

Ces résultats stratégiques sont interdépendants et se renforcent mutuellement, en ce sens que l'expression créatrice dans les diverses couches de la population contribue à construire un pays sûr de lui et axé sur l'inclusion et la cohésion. De façon similaire, une inclusion et une participation accrues, de même qu'une ouverture à la diversité, permettent de sensibiliser davantage la population aux valeurs et à l'histoire du Canada et de mieux faire connaître ces

valeurs et cette histoire tout en suscitant de nouvelles idées qui viendront nourrir l'innovation et la créativité.

Ces résultats stratégiques et les activités de programme qui y sont liées concordent avec les priorités du gouvernement du Canada, telles qu'elles sont énoncées dans un certain nombre de documents clés, tels le discours du Trône, le budget et *Le rendement du Canada*, rapport annuel au Parlement préparé par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Deux des 13 résultats stratégiques du gouvernement du Canada présentés dans *Le rendement du Canada 2006-2007* concernent particulièrement Patrimoine canadien : 1) une culture et un patrimoine canadiens dynamiques; et 2) une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale. On trouvera à la Section III un tableau montrant comment les deux résultats stratégiques du Ministère et ses activités de programme correspondantes concordent avec les résultats qu'on prévoit atteindre à l'échelle pan gouvernementale, au-delà de la prestation continue des divers programmes et services.

De nombreuses annonces dans le Budget 2007 ont eu une incidence sur le Ministère, par exemple :

- La culture locale : 30 millions de dollars par année sur deux ans pour favoriser la participation des Canadiens et Canadiennes dans leur collectivité au moyen de l'expression, de la célébration et de la préservation des arts et du patrimoine au plan local.
- Les langues officielles : 15 millions de dollars par année au cours des deux prochaines années pour les communautés de langues officielles en situation minoritaire.
- Les sports traditionnels : 1,5 million de dollars au cours des deux prochaines années pour créer un fonds visant à favoriser la participation à des sports canadiens traditionnels comme le football à trois essais et la crosse.
- Les Jeux d'hiver de 2010 : 11 millions de dollars par année (sur cinq ans) pour aider les athlètes canadiens d'élite en sports d'hiver, de même qu'un allègement fiscal, une mesure souvent utilisée par les pays hôtes afin de faciliter le fonctionnement des Jeux.

Conformément à la mission de Patrimoine canadien et compte tenu des priorités énoncées par le gouvernement du Canada, le Ministère a ajouté les cinq priorités suivantes à la prestation continue de ses divers programmes et services pour 2008-2009. Ces priorités permettront d'atteindre les résultats stratégiques du Ministère ainsi que les résultats paragouvernementaux mentionnés précédemment.

Priorité 1 : Adapter la politique culturelle à l'évolution de la technologie et à un marché mondial.

Priorité 2 : Promouvoir le Canada par le biais de l'engagement communautaire et des événements majeurs.

Priorité 3 : Accorder un nouveau soutien aux langues officielles.

Priorité 4 : Investir dans le sport au Canada.

Priorité 5 : Renforcer les pratiques de gestion.

Compte tenu de ces priorités, le Ministère mettra l'accent sur les initiatives clés figurant dans le tableau qui suit. Le tableau fournit également un aperçu des liens qui existent entre ces initiatives clés, les priorités ministérielles, les activités de programme, et les résultats stratégiques.

<p align="center">Priorités et initiatives clés</p>	<p align="center">Liens avec l'Architecture des activités de programme (AP) 2008</p>
<p><i><u>Priorité 1</u> : ADAPTER LA POLITIQUE CULTURELLE À L'ÉVOLUTION DE LA TECHNOLOGIE ET À UN MARCHÉ MONDIAL</i></p> <p>Le discours du Trône d'octobre 2007 a fait état de l'intérêt porté par le gouvernement du Canada à l'amélioration de la protection des droits de propriété culturelle et intellectuelle, y compris une réforme du droit d'auteur, pour adapter la politique culturelle à l'évolution de la technologie et à un marché mondial. Une politique culturelle adaptée donne aux Canadiens et aux Canadiennes la possibilité de s'exprimer au pays et à l'étranger, et fait la promotion de la volonté du gouvernement de créer un environnement national qui « encourage les Canadiens à (...) bâtir un Canada encore plus fort, toujours à la poursuite de l'excellence (...) et forts de leurs convictions, les Canadiens sont déterminés à laisser leur marque, ici au pays et dans le monde entier ». (Discours du Trône de 2006).</p>	<p>(Résultat stratégique 1)</p>
<p>INITIATIVE CLÉ 1 : Accorder des fonds supplémentaires au programme Présentation des arts Canada pour les festivals artistiques professionnels qui s'engagent de façon manifeste à organiser des activités qui suscitent la participation communautaire.</p>	<p>AP 2 : Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel (Résultat stratégique 1)</p> <p>AP 4 : Accès à la culture canadienne (Résultat stratégique 1)</p>
<p>INITIATIVE CLÉ 2 : S'adapter à un environnement canadien de radiodiffusion en évolution.</p>	<p>AP 1 : Création de contenu canadien et excellence des performances (Résultat stratégique 1)</p>

<p>INITIATIVE CLÉ 3 : Mettre à jour le régime canadien du droit d’auteur pour faire face au changement dans les enjeux nationaux et internationaux.</p>	<p>AP 1 : Création de contenu canadien et excellence des performances (Résultat stratégique 1) AP 2 : Viabilité de l’expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel (Résultat stratégique 1)</p>
<p>INITIATIVE CLÉ 4 : Revoir la Politique sur les périodiques canadiens.</p>	<p>AP 1 : Création de contenu canadien et excellence des performances (Résultat stratégique 1) AP 2 : Viabilité de l’expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel (Résultat stratégique 1) AP 4 : Accès à la culture canadienne (Résultat stratégique 1)</p>
<p>INITIATIVE CLÉ 5 : Agir dans le dossier du Musée canadien des droits de la personne.</p>	<p>AP 3 : Préservation du patrimoine canadien (Résultat stratégique 1) AP 4 : Accès à la culture canadienne (Résultat stratégique 1)</p>
<p><i>Priorité 2 : PROMOUVOIR LE CANADA PAR LE BIAIS DE L’ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE ET DES ÉVÉNEMENTS MAJEURS</i></p> <p>L’année 2008 est importante pour promouvoir le Canada, compte tenu que le pays célébrera plusieurs grands événements comme le 400^e anniversaire de la fondation de Québec, le 250^e anniversaire de la création de l’assemblée des représentants en Nouvelle-Écosse et le 150^e anniversaire de la fondation d’une colonie de la Couronne, la Colombie-Britannique. La promotion du Canada a également lieu dans les collectivités du pays, particulièrement grâce à des festivals locaux qui viennent d’être financés et l’expression et la célébration des arts et du patrimoine au plan local.</p>	<p>(Résultat stratégique 2)</p>

<p>INITIATIVE CLÉ 6 : Soutenir les festivités du 400^e anniversaire de Québec en 2008.</p>	<p>AP 7 : Participation communautaire et citoyenne (Résultat stratégique 2)</p>
<p>INITIATIVE CLÉ 7 : Mettre en œuvre le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine pour les festivals et les commémorations communautaires.</p>	<p>AP 7 : Participation communautaire et citoyenne (Résultat stratégique 2)</p>
<p>INITIATIVE CLÉ 8 : Appuyer la participation du Canada à l'Expo 2010 de Shanghai.</p>	<p>AP 7 : Participation communautaire et citoyenne (Résultat stratégique 2)</p>
<p>INITIATIVE CLÉ 9 : Appuyer les festivités à l'occasion du 150^e anniversaire de la colonie de la Colombie-Britannique.</p>	<p>AP 7 : Participation communautaire et citoyenne (Résultat stratégique 2)</p>
<p>INITIATIVE CLÉ 10 : Soutenir les activités liées au 250^e anniversaire de l'assemblée représentative de la Nouvelle-Écosse (Démocratie 250).</p>	<p>AP 7 : Participation communautaire et citoyenne (Résultat stratégique 2)</p>
<p>INITIATIVE CLÉ 11 : Établir les prochaines étapes du Programme de reconnaissance historique pour les communautés et du Programme national de reconnaissance historique.</p>	<p>AP 7 : Participation communautaire et citoyenne (Résultat stratégique 2)</p>
<p>INITIATIVE CLÉ 12 : Aller de l'avant avec le projet de Centre mondial du pluralisme.</p>	<p>AP 7 : Participation communautaire et citoyenne (Résultat stratégique 2)</p>
<p><i>Priorité 3 : ACCORDER UN NOUVEAU SOUTIEN AUX LANGUES OFFICIELLES</i></p> <p>Le discours du Trône de 2006 a reconnu que la « dualité linguistique est un atout pour le pays », tandis que le Budget de 2007 a annoncé un financement important consacré à l'appui des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à la promotion de la dualité linguistique, ainsi que des festivités entourant le 400^e anniversaire de Québec.</p>	<p>(Résultat stratégique 2)</p>

<p>INITIATIVE CLÉ 13 : Mettre en œuvre un nouveau soutien aux langues officielles.</p>	<p>AP 5 : Promotion de la compréhension interculturelle (Résultat stratégique 2)</p> <p>AP 6 : Développement des communautés et renforcement des capacités (Résultat stratégique 2)</p>
<p><i>Priorité 4 : INVESTIR DANS LE SPORT AU CANADA</i></p> <p>Les réalisations du Canada à titre de nation sportive, en raison de l'excellence reconnue de ses athlètes dans le cadre de compétitions nationales et internationales, contribuent à la force de l'identité canadienne ainsi qu'au tissu économique, social et culturel de la nation. Le gouvernement, qui en est conscient, a beaucoup contribué au financement des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010, tout en appuyant aussi la participation communautaire au sport, le développement des athlètes et l'excellence dans les sports d'hiver.</p>	<p>Résultat stratégique 1</p> <p>Résultat stratégique 2</p>
<p>INITIATIVE CLÉ 14 : Investir dans le développement des athlètes, les occasions stratégiques et les activités promotionnelles en vue des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver-Whistler.</p>	<p>AP 1 : Création de contenu canadien et excellence des performances (Résultat stratégique 1)</p> <p>AP 2 : Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel (Résultat stratégique 1)</p> <p>AP 7 : Participation communautaire et citoyenne (Résultat stratégique 2)</p>
<p>INITIATIVE CLÉ 15 : Instaurer le Fonds canadien du patrimoine sportif.</p>	<p>AP 1 : Création de contenu canadien et excellence des performances (Résultat stratégique 1)</p> <p>AP 7 : Participation communautaire et citoyenne (Résultat stratégique 2)</p>

<p><u>Priorité 5</u> : RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION</p> <p>Le Ministère étudie et ne cesse de redéfinir son infrastructure de gestion et sa structure de gouvernance pour tenir compte des nouvelles exigences concernant la gestion fondée sur les résultats, la fonction de contrôle, la gestion des risques, la vérification et l'évaluation internes, la prestation de services et la modernisation de la fonction publique. À l'heure actuelle, l'Architecture des activités de programme (AAP) et le Cadre de mesure du rendement (CMR) du Ministère sont également révisés en profondeur pour améliorer la gouvernance et accroître la responsabilisation par le biais d'une élaboration des politiques, d'une prise de décisions et d'une gestion des risques éclairées et transparentes.</p>	
<p>INITIATIVE CLÉ 16 : Mettre en œuvre le plan d'action de Patrimoine canadien axé sur les conclusions du Groupe d'experts indépendant.</p>	<p>AP 8 : Services internes</p>
<p>INITIATIVE CLÉ 17 : Renouvellement de la fonction publique.</p>	<p>AP 8 : Services internes</p>
<p>INITIATIVE CLÉ 18 : Plan d'action du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) – Patrimoine canadien.</p>	<p>AP 8 : Services internes</p>
<ul style="list-style-type: none"> • INITIATIVE CLÉ 18 a : Gestion axée sur les résultats – Renouvellement de l'Architecture des activités de programme et du Cadre de mesure du rendement de Patrimoine canadien; Planification organisationnelle intégrée. 	<p>AP 8 : Services internes</p>
<ul style="list-style-type: none"> • INITIATIVE CLÉ 18 b : Gestion intégrée du risque – Initiatives liées à l'évaluation et à la gestion du risque dans le fonctionnement et la prise de décision ministérielle. 	<p>AP 8 : Services internes</p>
<ul style="list-style-type: none"> • INITIATIVE CLÉ 18 c : Mettre en œuvre la nouvelle politique de vérification interne et contribuer à renforcer la responsabilisation au sein du Ministère. 	<p>AP 8 : Services internes</p>
<ul style="list-style-type: none"> • INITIATIVE CLÉ 18 d : Services et gestion de l'information/technologie de l'information (GI/TI) partagés. 	<p>AP 8 : Services internes</p>

**SECTION II—ANALYSE DES ACTIVITÉS DE
PROGRAMME SELON LES RÉSULTATS
STRATÉGIQUES**

Analyse des activités de programme selon les résultats stratégiques

Introduction

La présente sous-section fournit des renseignements sur les activités de programme et les initiatives clés liées aux deux résultats stratégiques indiqués dans l'architecture des activités de programme du ministère du Patrimoine canadien. Des renseignements sur les ressources financières et humaines sont fournis pour chaque résultat stratégique et chaque activité de programme de la période de planification de trois ans.

Pour chacune des activités de programme, il y a un certain nombre d'initiatives clés correspondant aux cinq priorités du Ministère. Une description détaillée de l'architecture des activités de programme de Patrimoine canadien, comprenant les sous-activités de programme et les sous-sous-activités de programme (les programmes au niveau le plus bas), est présentée pour chaque résultat stratégique.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 1	LES CANADIENS ET CANADIENNES RÉALISENT DES EXPÉRIENCES CULTURELLES VARIÉES ET LES PARTAGENT ENTRE EUX ET AVEC LE MONDE
-------------------------------	---

Description du résultat stratégique 1 : Le Ministère veille à ce que les Canadiens et Canadiennes puissent exprimer leur créativité, montrer leurs talents et partager leurs récits et leurs expériences grâce aux arts, aux institutions du patrimoine, aux industries culturelles et aux activités sportives. Pour parvenir à ce résultat, le Ministère met en œuvre des politiques et des programmes favorisant le cadre de vie qu'il faut pour renforcer et partager – au pays comme à l'étranger – les valeurs du Canada et ses voix multiples.

Ressources financières et humaines liées au résultat stratégique 1						
Activités de programme	2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	M\$	ETP	M\$	ETP	M\$	ETP
1. Création de contenu canadien et excellence des performances	351,3	403	237,6	404	227,2	383
2. Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel	188,1	597	153,6	611	77,4	483
3. Préservation du patrimoine canadien	39,8	215	40,5	215	41,2	223
4. Accès à la culture canadienne	210,6	381	209,7	381	121,1	238
Total	789,8	1 596	641,4	1 611	466,9	1 328

Résultat stratégique 1 – Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde

Activité de programme 1 : CRÉATION DE CONTENU CANADIEN ET EXCELLENCE DES PERFORMANCES

Ressources financières (en millions de dollars)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
351,3	237,6	227, 2

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
403	404	383

Description

L'expression de la culture commence d'abord avec la création et les performances. Bien que les artistes professionnels et les athlètes de haut niveau visent naturellement l'excellence, cela requiert la mise en place d'une structure de soutien à tous les niveaux du développement de la culture et du sport, au pays comme à l'étranger. Patrimoine canadien aide les créateurs à produire et les athlètes à bien réussir en appuyant les structures et les industries culturelles nécessaires à la production d'œuvres de qualité et à l'atteinte de performances de haut niveau.

Résultats prévus et indicateurs de rendement

Le Ministère vise deux résultats découlant de la première activité de programme : du contenu canadien qui reflète la diversité de la société canadienne est créé et produit pour les marchés canadien et international, et les Canadiens et Canadiennes excellent dans la culture et le sport à l'échelle nationale et internationale.

Liens avec les priorités pour 2008-2009

L'activité de programme 1 est liée aux priorités suivantes :

- Priorité 1 – Adapter la politique culturelle à l'évolution de la technologie et à un marché mondial.
- Priorité 4 – Investir dans le sport au Canada.

Initiatives clés liées à l'Activité de programme 1 : Création de contenu canadien et excellence des performances		
Initiatives clés liées à l'Activité de programme 1	Autres activités de programme (AP) en jeu	Liens avec les priorités
INITIATIVE CLÉ 2 : Tenir compte de l'évolution du secteur canadien de la radiodiffusion.		Priorité 1 : Adapter la politique culturelle à l'évolution de la technologie et à un marché mondial.
INITIATIVE CLÉ 3 : Mettre à jour le régime canadien de droit d'auteur pour faire face aux changements dans les enjeux nationaux et internationaux.	AP 2 : Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel.	Priorité 1 : Adapter la politique culturelle à l'évolution de la technologie et à un marché mondial.
INITIATIVE CLÉ 4 : Examiner le cadre de politique des périodiques canadiens.	AP 2 : Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel. AP 4 : Accès à la vie culturelle du Canada.	Priorité 1 : Adapter la politique culturelle à l'évolution de la technologie et à un marché mondial.
INITIATIVE CLÉ 14 : Investir dans le développement des athlètes, les occasions stratégiques et les activités promotionnelles en vue des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver-Whistler.	AP 2 : Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel. PA 7 : Participation à la vie communautaire et citoyenne.	Priorité 4 : Investir dans le sport au Canada.
INITIATIVE CLÉ 15 : Instaurer le Fonds canadien du patrimoine sportif.	PA 7 : Participation à la vie communautaire et citoyenne.	Priorité 4 : Investir dans le sport au Canada.
<p>Note 1 : Une initiative clé peut être liée à plus d'une activité de programme. Le cas échéant, elle apparaît comme liée à une première activité de programme (première colonne), les liens avec les autres activités de programme étant notés dans la seconde colonne du tableau.</p> <p>Note 2 : La numérotation des initiatives clés de 1 à 18 (voir la section I) demeure la même dans toutes les sections du Rapport.</p>		

INITIATIVE CLÉ 2 : Tenir compte de l'évolution du secteur canadien de la radiodiffusion

Description

Les technologies numériques jouent un rôle important depuis plusieurs années dans le secteur culturel, notamment dans les domaines de la musique, de la collecte de nouvelles, du cinéma, de la télévision, de l'édition et des arts. Les progrès technologiques réalisés récemment en matière de saisie et de compression des données, de capacité de calcul et de stockage ont énormément facilité l'enregistrement, la reproduction et le stockage de produits culturels, souvent à moindre coût. Ce sont ces progrès combinés, la généralisation des réseaux numériques, la multiplication de l'accès aux réseaux Internet à large bande et leur adoption, ainsi que le développement de logiciels peu coûteux et faciles à employer qui ont transformé la façon dont le contenu culturel est créé, distribué, consommé et vécu.

Ayant pris acte de cette évolution du système canadien de radiodiffusion, le Ministère a commandé ou réalisé un certain nombre d'études et de rapports importants. Ces études et rapports, de même que le rapport du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) sur les répercussions de l'évolution technologique sur le système canadien de radiodiffusion, servent maintenant à éclairer et à guider l'examen en cours des politiques et programmes.

Résultats prévus et indicateurs de rendement

Le Ministère nouera des rapports de collaboration et conclura des partenariats pour circonscrire, élaborer et mettre en œuvre des mesures visant à garantir que le système canadien de radiodiffusion conserve sa validité dans le contexte numérique global.

Jalon et échéance

2008-2009

- Collaborer avec des partenaires pour garantir l'actualité des politiques et des programmes en matière de radiodiffusion.

INITIATIVE CLÉ 3 : Mettre à jour le régime canadien de droit d'auteur pour faire face aux changements dans les enjeux nationaux et internationaux

Description

La protection du droit d'auteur est le pilier juridique fondamental pour favoriser la création et la diffusion des produits culturels. Les industries culturelles qui dépendent de la protection offerte par le droit d'auteur, tel que la musique, le cinéma et les logiciels, contribuent de façon significative à la croissance de l'économie canadienne. La *Loi sur le droit d'auteur* vise à maintenir l'équilibre, dans l'intérêt du public, entre la reconnaissance des droits des créateurs et des propriétaires d'œuvres, d'une part, et la diffusion de ces œuvres, de même que l'accès à celles-ci, d'autre part. Le progrès

technologique, l'élaboration de nouveaux modèles commerciaux et l'accès presque illimité aux œuvres de création ont soulevé de nouvelles questions relatives à la *Loi*.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Ministère élaborera des projets de modifications à la *Loi sur le droit d'auteur*, afin que le Canada puisse appliquer les dispositions sur le droit d'auteur des deux plus récents traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et régler des questions relatives au progrès technologique et à l'Internet. Pour plus de renseignements, consulter le site : www.pch.gc.ca/progs/ac-ca/progs/pda-cpb/reform/index_f.cfm.

Résultats prévus et indicateurs de rendement

La nouvelle *Loi* prévoira une protection suffisante du droit d'auteur et une indemnisation équitable des détenteurs des droits favorisera l'accès légitime aux œuvres, conformément aux normes internationales actuelles.

Jalon et échéance

2008-2009

- Dans les meilleurs délais possibles, selon le calendrier législatif.

INITIATIVE CLÉ 4 : Examiner le cadre de politique des périodiques canadiens
--

Description

Le ministère du Patrimoine canadien examinera les modifications qu'il faudrait apporter aux programmes afin de s'assurer que les résultats stratégiques visés par le Ministère sont atteints.

Résultat prévu et indicateurs de rendement

Résultat prévu

- Il y a une plus grande stabilité du cadre stratégique en matière de périodiques pour l'industrie et les décideurs.

Indicateurs de rendement

- Programmes d'appui remaniés.
- Le Programme fonctionne dans les limites de son budget.

Jalons et échéances

2008-2009

- Examen du cadre d'appui en matière de périodiques mené à terme, et élaboration d'options pour le remaniement du cadre d'appui.
- Mise en œuvre des changements découlant de l'examen.

2009-2010

- Achever la mise en œuvre des modifications proposées dans le cadre de l'examen.
- Adapter les politiques et les programmes, au besoin.

INITIATIVE CLÉ 14 : Investir dans le développement des athlètes, les occasions stratégiques et les activités promotionnelles en vue des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver-Whistler

Volet 1 : Rehausser l'image du Canada au pays et à l'étranger

Description

Le ministère du Patrimoine canadien appuiera les activités nationales et internationales qui assurent au gouvernement du Canada une reconnaissance et qui optimisent, pour les Canadiens et Canadiennes, les possibilités de participer à l'expérience des Jeux. Le Ministère définira, créera et soutiendra les occasions qui favorisent la participation de la population canadienne aux Jeux d'hiver de 2010 et qui en accroissent la notoriété, au pays et à l'étranger.

Résultat prévu et indicateurs de rendement

Résultat prévu

- Couverture médiatique nationale et internationale positive.

Indicateur de rendement

- Nombre et nature des événements et des activités qui se tiennent au Canada et à l'étranger.

Jalons et échéances

2008-2009

- Mener à terme les programmes d'observation lors de Jeux olympiques de Beijing.
- Fournir un appui au pavillon de la Colombie-Britannique et du Canada à Beijing.
- Contribuer à la planification des cérémonies d'ouverture des Olympiques.
- Contribuer à la planification des Sites des Jeux olympiques et paralympiques de 2010 en direct.

2009-2010

- Cérémonies d'ouverture des Olympiques.
- Sites des Jeux de 2010 à Vancouver et Whistler en direct.

Volet 2 : Procurer des avantages aux Canadiens et Canadiennes

Description

Le ministère du Patrimoine canadien amorcera, élaborera et soutiendra des activités qui font avancer les priorités du gouvernement fédéral dans les domaines social, économique, culturel et sportif. Cela comprend l'administration des fonds fédéraux, y compris les accords de contribution du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (COVAN), la supervision des analyses environnementales, la participation et la sensibilisation des publics cibles (p. ex., Société des quatre Premières nations hôtes), la promotion de la dualité linguistique du Canada, le transfert des connaissances et la mesure des retombées des Jeux d'hiver de 2010.

Résultat prévu et indicateurs de rendement

Résultat prévu

- Le Canada a établi des legs sur les plans sportif, social et culturel.

Indicateurs de rendement

- Nombre de legs dans les collectivités associées aux Jeux d'hiver de 2010.
- Données démontrant les retombées économiques, par exemple une augmentation du nombre de touristes étrangers. (À noter qu'une série d'indicateurs économiques sera élaborée en 2008-2009.)

Jalons et échéances

2008-2009

- Mener à terme les engagements en matière de fonds fédéraux et d'analyses environnementales relativement au programme de construction des sites.
- Appuyer la Société des quatre Premières nations hôtes.
- Mettre au point l'accord de contribution avec le COVAN pour le déroulement des Jeux paralympiques d'hiver.

2008-2013

- Étude conjointe Canada/Colombie-Britannique sur les retombées socio-économiques des Jeux d'hiver de 2010.

Volet 3 : Mise en œuvre de l'initiative « À nous le podium! »

Description

L'initiative « À nous le podium! » vise à fournir des conseils éclairés aux organismes de financement des sports, dans le but de les aider à cibler de manière plus stratégique le financement destiné aux sports et aux athlètes de haut niveau ayant les meilleures chances de remporter des médailles.

Résultat prévu et indicateurs de rendement

Résultat prévu

- Les athlètes canadiens qui pratiquent des sports d'hiver olympiques/paralympiques réalisent des performances de calibre international et se maintiennent à ce niveau.

Indicateur de rendement

- Nombre et proportion d'athlètes qui progressent vers des performances de calibre international dans les sports d'hiver olympiques/paralympiques et qui se maintiennent à ce niveau.

Jalons et échéances

2008-2009

- Continuer de participer à l'initiative « À nous le podium! » et dresser une liste plus précise des sports ciblés pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010.

2009-2010

- Continuer de participer à l'initiative « À nous le podium! ».

2010-2011

- Continuer de participer à l'initiative « À nous le podium! » et dresser une nouvelle liste des sports ciblés pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2014.

INITIATIVE CLÉ 15 : Instaurer le Fonds canadien du patrimoine sportif
--

Description

Le Fonds canadien du patrimoine sportif fournira une aide à des organismes de sport désignés pour qu'ils augmentent le nombre de participants, de manière à ce que ces sports puissent connaître un essor et continuer à contribuer à l'identité nationale et à la culture du Canada.

Résultat prévu et indicateur de rendement

Résultat prévu

- Participation accrue dans des sports désignés.

Indicateur de rendement

- Niveaux de participation dans des sports désignés.

Jalons et échéances

2008-2009

- Évaluation des besoins des organisations.

2009-2010

- Initiatives mises à l'essai dans certaines régions du Canada.

2010-2011

- Initiatives mises en œuvre dans certaines régions du Canada.

Activité de programme 2 : VIABILITÉ DE L'EXPRESSION CULTURELLE ET DE LA PARTICIPATION DANS LE DOMAINE CULTUREL

Ressources financières (en millions de dollars)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
188,1	153,6	77,4

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
597	611	483

Description

La vie culturelle dépend de l'existence d'un réseau complexe : établissements, organismes à but non lucratif, compagnies, bénévoles, professionnels, publics. Ce réseau est à la fois résilient – qualité qu'il tire d'un réservoir considérable de dévouement, d'expérience et de talent – et fragile, car certains maillons essentiels de la chaîne sont vulnérables aux tendances d'investissement, aux déficiences du marché, à la concurrence étrangère, aux changements technologiques, aux contraintes de la main-d'œuvre, ainsi qu'aux règles et accords commerciaux internationaux. En tant que partie intégrante de ce réseau, le ministère du Patrimoine canadien favorise la viabilité des nombreux organismes, industries culturelles, entrepreneurs, et événements artistiques et sportifs composant ce riche écosystème. Pour ce faire, le Ministère les aide à améliorer leur capacité à attirer des investissements, à protéger le droit d'auteur de manière adéquate, à présenter des œuvres aux auditoires canadiens, à saisir les occasions qui se présentent sur la scène internationale et à former des partenariats solides.

Résultat prévu et indicateurs de rendement

Cette activité de programme donne lieu à des secteurs culturel et sportif dynamiques où l'expression culturelle et la participation des Canadiens et des Canadiennes peuvent se développer et demeurer pertinentes tant au pays qu'à l'étranger.

Liens avec les priorités pour 2008-2009

L'activité de programme 2 est liée aux priorités suivantes :

- Priorité 1 – Adapter la politique culturelle à l'évolution de la technologie et à un marché mondial.
- Priorité 4 – Investir dans le sport au Canada.

Initiative clé liée à l'Activité de programme 2 : Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel		
Initiative clé liée à l'Activité de programme 2	Autre activité de programme (AP) en jeu	Lien avec les priorités
INITIATIVE CLÉ 1 : Doter le programme Présentation des arts Canada de fonds supplémentaires destinés aux festivals d'arts professionnels.	AP 4 : Accès à la culture du Canada.	<u>Priorité 1</u> : Adapter la politique culturelle à l'évolution de la technologie et à un marché mondial.
<p>Note 1 : Une initiative clé peut être liée à plus d'une activité de programme. Le cas échéant, elle apparaît comme liée à une première activité de programme (première colonne), les liens avec les autres activités de programme étant notés dans la seconde colonne du tableau.</p> <p>Note 2 : La numérotation des initiatives clés de 1 à 18 (voir la section I) demeure la même dans toutes les sections du Rapport.</p>		

INITIATIVE CLÉ 1 : Doter le programme Présentation des arts Canada de fonds supplémentaires destinés aux festivals d'arts professionnels

Description

Le programme Présentation des arts Canada offre aux Canadiens un accès direct à diverses expériences artistiques de qualité par le biais d'une aide financière versée aux festivals d'arts et aux organismes de diffusion artistique ou aux organismes qui les soutiennent. Les Canadiens et Canadiennes auront ainsi un meilleur accès aux œuvres d'artistes de toutes les régions du Canada qui reflètent la riche diversité culturelle du pays. Les communautés canadiennes de toutes les régions du

pays auront la possibilité d'assister à des expériences artistiques professionnelles des plus variées et d'en tirer avantage.

Résultats prévus et indicateurs de rendement

Les fonds supplémentaires affectés au programme Présentation des arts Canada sont un investissement ciblé qui permettra aux festivals d'arts professionnels de mieux atteindre leurs objectifs en matière de participation communautaire. Les festivals d'arts professionnels recevront une aide accrue pour assumer l'engagement important et ferme qu'ils ont pris à l'égard des activités de participation communautaire, ce qu'ils feront par le biais des moyens suivants :

- Activités gratuites ou peu coûteuses qui complètent la programmation d'activités payantes.
- Activités auxquelles participent des artistes professionnels locaux.
- Activités qui cherchent à joindre les communautés avoisinantes.
- Initiatives qui s'adressent à des segments précis de la population (c.-à-d. jeunes ou autres groupes moins bien servis).
- Activités de sensibilisation qui favorisent la rencontre des artistes et des membres d'une collectivité dans les écoles, centres communautaires et autres lieux.
- Partenariats avec d'autres organismes communautaires.

Jalons et échéances

2008-2009

- Mécanismes de prestation des fonds supplémentaires mis en place, y compris le modèle d'allocation des fonds.
- Fonds alloués comme prévu.
- Données sur le rendement recueillies et analysées.

2009-2010

- Fonds alloués comme prévu.
- Données sur le rendement recueillies et analysées.

2010-2011

- Fonds alloués comme prévu.
- Données sur le rendement recueillies et analysées.

Activité de programme 3 : PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CANADIEN

Ressources financières (en millions de dollars)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
39,8	40,5	41,2

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
215	215	223

Description

Les Canadiens et Canadiennes veulent que leurs récits et leur histoire soient préservés pour les générations futures. Le ministère du Patrimoine canadien joue un rôle de premier plan en ce qui concerne la préservation et l'accessibilité de nos œuvres culturelles et de nos documents d'archives d'importance nationale, y compris les œuvres cinématographiques et musicales, les langues et les récits autochtones, les archives et les artefacts culturels nationaux.

Résultat prévu et indicateur de rendement

Le but ultime de cette activité de programme est de préserver le patrimoine diversifié du Canada.

Lien avec les priorités pour 2008-2009

L'activité de programme 3 est liée à la priorité suivante :

- Priorité 1 – Adapter la politique culturelle à l'évolution de la technologie et à un marché mondial.

Initiative clé liée à l'Activité de programme 3 : Préservation du patrimoine canadien		
Initiative clé liée à l'Activité de programme 3	Autre activité de programme (AP) en jeu	Lien avec les priorités
INITIATIVE CLÉ 5 : Agir dans le dossier du Musée canadien des droits de la personne.	AP 4 : Accès à la culture du Canada.	Priorité 1 : Adapter la politique culturelle à l'évolution de la technologie et à un marché mondial.
<p>Note 1 : Une initiative clé peut être liée à plus d'une activité de programme. Le cas échéant, elle apparaît comme liée à une première activité de programme (première colonne), les liens avec les autres activités de programme étant notés dans la seconde colonne du tableau.</p> <p>Note 2 : La numérotation des initiatives clés de 1 à 18 (voir la section I) demeure la même dans toutes les sections du Rapport.</p>		

INITIATIVE CLÉ 5 : Agir dans le dossier du Musée canadien des droits de la personne

Description

Le Musée canadien des droits de la personne sera le premier nouveau musée national créé depuis 40 ans. La contribution importante apportée à la construction du Musée par la Fondation des amis du Musée, la province du Manitoba, la Ville de Winnipeg et la Forks Renewal Corporation ouvre une nouvelle ère de collaboration entre les gouvernements et le secteur privé dans le but de concrétiser une vision culturelle. En établissant le Musée à Winnipeg, le gouvernement du Canada a réitéré l'importance qu'il attache au principe selon lequel les institutions culturelles nationales appartiennent à tous les Canadiens et Canadiennes.

Au cours de la première année d'existence du Musée, le nouveau conseil d'administration devra prendre des décisions cruciales au sujet des orientations futures du Musée, notamment la vision architecturale et la conception de la programmation destinée au public. Pour assumer cette responsabilité, le conseil d'administration pourra s'appuyer sur le travail commandé auparavant par les Amis du Musée canadien des droits de la personne et sur les conseils du comité consultatif établi par la ministre du Patrimoine canadien en 2007-2008.

Parallèlement, du personnel sera recruté pour diriger le Musée : il commencera le travail préparatoire en vue de son fonctionnement complexe une fois qu'il aura été ouvert et appuiera le conseil d'administration. Pendant la phase de recrutement, le ministère du Patrimoine canadien continuera d'offrir son soutien afin de s'assurer que le nouveau conseil d'administration dispose des ressources nécessaires pour assumer ses responsabilités.

Résultats prévus et indicateurs de rendement

Le résultat global prévu est la création d'un nouveau musée national qui présentera l'évolution des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, afin de favoriser la compréhension critique, le respect des autres et le dialogue. Les résultats prévus et les jalons dépendent de l'adoption de la loi instituant le Musée.

Résultats prévus

- Le conseil d'administration du Musée reçoit l'appui dont il a besoin pour prendre les décisions cruciales qui feront avancer la planification du Musée.
- Les principaux cadres supérieurs du Musée sont embauchés.

Jalons et échéances

2008-2009

- Nomination des membres du conseil d'administration.
- Nomination du directeur.

Des décisions sont prises concernant la vision architecturale et la conception de la programmation destinée au public. (À noter que ces décisions relèvent de la responsabilité du futur conseil d'administration; le Ministère offrira un appui transitoire pendant que la nouvelle société d'État sera établie, mais il n'aura pas à rendre compte des résultats des activités de la société.)

Activité de programme 4 : ACCÈS À LA CULTURE DU CANADA

Ressources financières (en millions de dollars)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
210,6	209,7	121,1

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
381	381	238

Description

L'accès à la culture canadienne peut prendre une variété de formes pour les participants : lire, visiter une exposition, assister à un spectacle, apprendre au moyen d'Internet, écouter la radio, regarder la télévision ou un film, visiter un site patrimonial, etc. Le ministère du Patrimoine canadien aide à créer les conditions favorables à l'accès et à la participation. Le Ministère se concentre sur l'amélioration de l'accès à une large palette d'expériences culturelles, en palliant les difficultés liées notamment à la distance, à la taille de la collectivité, à la langue et à la diversité ethnoculturelle. Les

principaux véhicules utilisés pour susciter la participation des Canadiens et des Canadiennes à la vie culturelle sont les activités artistiques, les médias de masse, les sites patrimoniaux et les événements.

Résultat prévu et indicateur de rendement

Les efforts du Ministère à cet égard donneront lieu à un résultat important : les Canadiens et Canadiennes ont accès à une gamme diversifiée d'expériences culturelles canadiennes et y participent.

Lien avec les priorités pour 2008-2009

L'activité de programme 4 est liée à la priorité suivante :

- Priorité 1 – Adapter la politique culturelle à l'évolution de la technologie et à un marché mondial.

Initiative clé liée à l'Activité de programme 4 : Accès à la culture du Canada		
Initiative clé liée à l'Activité de programme 4	Autre activité de programme (AP) en jeu	Lien avec les priorités
INITIATIVE CLÉ 4 : Doter le programme Présentation des arts Canada de fonds supplémentaires destinés aux festivals d'arts professionnels qui prennent un engagement important et ferme envers les activités de participation communautaire.	AP 2 : Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel.	Priorité 1 : Adapter la politique culturelle à l'évolution de la technologie et à un marché mondial.
<p>Note 1 : Une initiative clé peut être liée à plus d'une activité de programme. Le cas échéant, elle apparaît comme liée à une première activité de programme (première colonne), les liens avec les autres activités de programme étant notés dans la seconde colonne du tableau.</p> <p>Note 2 : La numérotation des initiatives clés de 1 à 18 (voir la section I) demeure la même dans toutes les sections du Rapport.</p>		

RÉSULTAT STRATÉGIQUE 2	LE CANADA EST UNE SOCIÉTÉ OUVERTE À TOUS, FONDÉE SUR LA COMPRÉHENSION INTERCULTURELLE ET LA PARTICIPATION DES CITOYENS
-------------------------------	---

La présente sous-section fournit des renseignements sur les activités de programme et les initiatives clés liées au deuxième résultat stratégique indiqué dans l'architecture des activités de programme du ministère du Patrimoine canadien. Elle fournit aussi des renseignements sur les ressources financières et humaines de la période de planification de trois ans.

Pour chacune des activités de programme, il y a un certain nombre d'initiatives clés correspondant aux cinq priorités du Ministère.

Description du résultat stratégique 2

Les activités du Ministère sont axées sur l'inclusion et la participation de la population canadienne à la vie du pays tout en renforçant les valeurs fondamentales et la citoyenneté partagée. Le Ministère travaille aussi à tisser des liens entre les Canadiens et Canadiennes, au-delà de leurs différences, en favorisant les échanges interculturels, en aidant à réduire les tensions qui, autrement, pourraient nous diviser et en relevant les défis et en profitant des occasions qu'offre une société de plus en plus diversifiée. Lorsque les Canadiens et Canadiennes s'unissent dans l'acceptation de leurs différences, l'expression culturelle gagne en qualité et en quantité et il devient possible de rejoindre de nouveaux publics; les institutions peuvent aussi s'adapter plus facilement aux besoins et faire preuve de viabilité, et les occasions d'exceller dans toutes les sphères culturelles sont optimisées.

Ressources financières et humaines du résultat stratégique 2						
Activités de programme	2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	M\$	ETP	M\$	ETP	M\$	ETP
5. Promotion de la compréhension interculturelle	121,5	104	120,0	104	122,6	109
6. Développement des communautés et renforcement des capacités	252,9	148	242,7	148	243,9	154
7. Participation à la vie communautaire et citoyenne	262,6	506	205,5	488	183,9	484
Total	637,0	757	568,2	740	550,4	747

Activité de programme 5 : PROMOTION DE LA COMPRÉHENSION INTERCULTURELLE

Ressources financières (en millions de dollars)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
121,5	120,0	122,6

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
104	104	109

Description

Le ministère du Patrimoine canadien encourage la compréhension interculturelle en créant des occasions pour les Canadiens et Canadiennes de partager leurs expériences et de mieux comprendre la culture des uns et des autres. Cela se fait notamment par la promotion de la dualité linguistique et de l'apprentissage des deux langues officielles du Canada. Le Ministère appuie également des initiatives qui favorisent la compréhension interculturelle dans les communautés et entre elles. En accordant une attention particulière aux occasions à nulle autre pareilles que procurent les activités sportives au Canada, le Ministère fait la promotion de la diversité comme moyen de renforcer la compréhension et les expériences interculturelles.

Résultats prévus et indicateurs de rendement

En valorisant la compréhension interculturelle, le Ministère s'attend à favoriser une société où les Canadiens et Canadiennes ont l'occasion d'avoir des interactions avec diverses communautés et valorisent la diversité et la dualité linguistique de la société canadienne.

Liens avec les priorités pour 2008-2009

L'activité de programme 5 est liée aux priorités suivantes :

- Priorité 2 – Promouvoir le Canada par le biais de l'engagement communautaire et des événements majeurs.
- Priorité 3 – Accorder un nouveau soutien aux langues officielles.

Initiative clé liée à l'activité de programme 5 : Promotion de la compréhension interculturelle		
Initiative clé liée à l'Activité de programme 5	Autre activité de programme (AP) en jeu	Lien avec les priorités
INITIATIVE CLÉ 13 : Mettre en œuvre un nouvel appui aux langues officielles.	AP 6 : Développement des communautés et renforcement des capacités.	<u>Priorité 3</u> : Accorder un nouveau soutien aux langues officielles.
<p>Note 1 : Une initiative clé peut être liée à plus d'une activité de programme. Le cas échéant, elle apparaît comme liée à une première activité de programme (première colonne), les liens avec les autres activités de programme étant notés dans la seconde colonne du tableau.</p> <p>Note 2 : La numérotation des initiatives clés de 1 à 18 (voir la section I) demeure la même dans toutes les sections du Rapport.</p>		

INITIATIVE CLÉ 13 : Mettre en œuvre un nouvel appui pour les langues officielles

Description

Selon le recensement de 2006, le nombre des francophones à l'extérieur du Québec est relativement stable et s'élève à 997 000 personnes, comparativement à 988 000 en 2001. Pour la première fois depuis 1976, on constate une augmentation du nombre de personnes au Québec déclarant l'anglais comme leur première langue officielle: ils sont maintenant 995 000, comparativement à 919 000 en 2001, soit une augmentation de 12,9 % à 13,4 % de la population du Québec¹. Les données révèlent également un léger ralentissement des transferts linguistiques vers l'anglais parmi les francophones en situation minoritaire et qui parlent le français le plus souvent à la maison : leur pourcentage est passé de 63 % en 2001 à 62 % en 2006. En outre, entre 2001 et 2006, la connaissance du français s'est accrue au Canada, passant de 9,0 % à 9,4 % chez les anglophones du Canada et de 11,8 % à 12,1 % chez les allophones². Le nombre de personnes pouvant soutenir une conversation en français est passé de 2,4 millions à 2,6 millions.

Malgré l'évolution linguistique relativement stable au cours des dernières années, il reste des défis importants à relever afin de développer des milieux de vie dans la langue de la minorité. En dépit d'une légère augmentation du nombre absolu de francophones en situation minoritaire, la proportion qu'ils représentent par rapport à la population totale a diminué de 4,4 % à 4,2 %, notamment en

¹ Statistique Canada, 2007, *Première langue officielle parlée (7), langue maternelle (10), groupes d'âge (17A) et sexe (3) pour la population, pour le Canada, les provinces, les territoires, les divisions de recensement et les subdivisions de recensement, Recensement de 2006*, No. 97-555-XWF200603.

² Statistique Canada, 2007, *Le portrait linguistique en évolution, Recensement de 2006*, n° 97-555XIF, p. 18.

raison de l'arrivée de nouveaux immigrants, dont fort peu déclarent le français comme première langue officielle. Les résultats de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle confirment que l'utilisation prédominante du français dans la vie de tous les jours par les adultes de langue française à l'extérieur du Québec n'est une réalité que dans certaines régions du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario³.

Une attention particulière doit donc être accordée à des initiatives appuyant l'utilisation de la langue minoritaire au quotidien et ciblant particulièrement les jeunes, qui représentent l'avenir des communautés de langue officielle. Pour ce qui est des jeunes de la majorité qui apprennent le français ou l'anglais comme langue seconde, peu d'entre eux peuvent profiter de contacts tangibles avec l'autre langue dans des espaces publics situés hors de l'école, contacts qui leur permettraient d'apprécier davantage la culture véhiculée par l'autre langue et d'améliorer leurs compétences linguistiques. Dans le cadre du Budget 2007, le gouvernement du Canada a annoncé l'injection de fonds supplémentaires de 15 millions de dollars par année pour les exercices 2007-2008 et 2008-2009 afin d'appuyer la dualité linguistique et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Afin de donner suite à cet engagement, des fonds additionnels ont été octroyés en 2007-2008 en vue d'appuyer des espaces et des centres communautaires, des activités culturelles et parascolaires ainsi que d'autres activités visant la promotion de la dualité linguistique. Le financement de nouveaux projets est prévu en 2008-2009.

Résultats prévus et indicateurs de rendement

Résultat prévu 1

- Multiplier les occasions concrètes qu'ont les jeunes des communautés de langue officielle en situation minoritaire de vivre dans leur langue au quotidien.

Indicateurs de rendement

- Quantité et qualité des projets ciblant les activités de programmation communautaire et culturelle.
- Nombre d'espaces communautaires favorisant l'utilisation de la langue des communautés en situation minoritaire.

Résultat prévu 2

- Créer des occasions pour les jeunes Canadiens et Canadiennes de vivre, hors de l'école, des expériences linguistiques et culturelles dans leur seconde langue officielle.

Indicateurs de rendement

- Quantité et qualité des projets ciblant les activités permettant aux jeunes Canadiens et Canadiennes de vivre, dans des espaces publics hors de l'école, des expériences linguistiques dans leur seconde langue officielle.

³ Statistique Canada, 2007, *Les minorités prennent la parole : résultats de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle*, N° 91-548-X, p. 16, p. 21, p. 28, p. 30.

Jalon et échéance

2008-2009

- Les appels de propositions pour 2008-2009, l'octroi du financement 2008-2009 et la réalisation des projets sont prévus.

Activité de programme 6 : DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
--

Ressources financières (en millions de dollars)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
252,9	242,7	243,9

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
148	148	154

Description

Les collectivités autochtones et les communautés de langue officielle jouent un rôle important et unique au Canada, puisqu'elles forment la trame du tissu social canadien depuis le début du pays. Le ministère du Patrimoine canadien soutient le développement des organisations autochtones par des programmes qui tirent parti des forces culturelles des peuples autochtones et qui reconnaissent le rôle qu'ils jouent dans la résolution des difficultés auxquelles ils sont confrontés. Patrimoine canadien soutient également le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire en favorisant leur participation à différents secteurs de la société et en s'efforçant d'assurer leur vitalité dans toutes les régions du pays.

Résultat prévu et indicateur de rendement

Cette activité de programme vise à favoriser la vitalité culturelle des communautés de langue officielle en situation minoritaire et des collectivités autochtones du Canada.

Lien avec les priorités pour 2008-2009

L'activité de programme 6 est liée à la priorité suivante :

- Priorité 3 – Accorder un nouveau soutien aux langues officielles.

Initiative clé liée à l'activité de programme 6 : Développement des communautés et renforcement des capacités		
Initiative clé liée à l'Activité de programme 6	Autre activité de programme (AP) en jeu	Lien avec les priorités
INITIATIVE CLÉ 13 : Mettre en œuvre un nouvel appui aux langues officielles.	AP 5 : Promotion de la compréhension interculturelle.	Priorité 3 : Accorder un nouveau soutien aux langues officielles.
<p>Note 1 : Une initiative clé peut être liée à plus d'une activité de programme. Le cas échéant, elle apparaît comme liée à une première activité de programme (première colonne), les liens avec les autres activités de programme étant notés dans la seconde colonne du tableau.</p> <p>Note 2 : La numérotation des initiatives clés de 1 à 18 (voir la section I) demeure la même dans toutes les sections du Rapport.</p>		

Activité de programme 7 : PARTICIPATION À LA VIE COMMUNAUTAIRE ET CITOYENNE

Ressources financières (en millions de dollars)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
262,6	205,5	183,9

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2008-2009	2009-2010	2010-2011
506	488	484

Description

Une société inclusive, c'est une société dans laquelle tous les Canadiens et Canadiennes sont conscients de leurs responsabilités à l'égard du Canada et de la société canadienne et les exercent. Les programmes et les activités du ministère du Patrimoine canadien contribuent à cet objectif en aidant à éliminer certains des principaux obstacles à la participation communautaire et civique. Cela se fait par des initiatives qui permettent aux Canadiens et aux Canadiennes, tant au pays qu'à l'étranger, d'en apprendre davantage sur leur pays et sur leur citoyenneté et qui permettent également au reste du monde de mieux connaître le Canada. Le développement de la participation aux activités sportives et le soutien des organisations comptant sur le bénévolat dans les collectivités contribuent également à l'atteinte de cet objectif. Les programmes s'adressant aux jeunes Canadiens et Canadiennes leur ouvrent des portes et encouragent leur participation. En outre, des mesures ciblées aident les communautés ethnoculturelles et ethno- raciales à participer réellement à tous les

aspects de la vie canadienne, tandis que d'autres mesures visant les collectivités autochtones, y compris les jeunes et les femmes autochtones, favorisent la participation des Autochtones et mettent à profit leurs cultures.

Résultat prévu et indicateur de rendement

Grâce aux activités favorisant la participation, les Canadiens et Canadiennes joueront un plus grand rôle dans les collectivités et la vie civique du Canada.

Liens avec les priorités pour 2008-2009

L'activité de programme 7 est liée aux priorités suivantes :

- Priorité 2 – Promouvoir le Canada par le biais de l'engagement communautaire et des événements majeurs.
- Priorité 4 – Investir dans le sport au Canada.

Initiatives clés liées à l'activité de programme 7 : Participation à la vie communautaire et citoyenne	
Initiatives clés liées à l'Activité de programme 7	Liens avec les priorités
INITIATIVE CLÉ 6 : Soutenir les festivités du 400e anniversaire de Québec en 2008.	<u>Priorité 2</u> : Promouvoir le Canada par le biais de l'engagement communautaire et des événements majeurs.
INITIATIVE CLÉ 7 : Mettre en œuvre le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine pour les commémorations et les festivals communautaires locaux.	<u>Priorité 2</u> : Promouvoir le Canada par le biais de l'engagement communautaire et des événements majeurs.
INITIATIVE CLÉ 8 : Appuyer la participation du Canada à l'Expo 2010 à Shanghai.	<u>Priorité 2</u> : Promouvoir le Canada par le biais de l'engagement communautaire et des événements majeurs.
INITIATIVE CLÉ 9 : Soutenir les festivités soulignant le 150 ^e anniversaire de la Colombie-Britannique.	<u>Priorité 2</u> : Promouvoir le Canada par le biais de l'engagement communautaire et des événements majeurs.
INITIATIVE CLÉ 10 : Soutenir les activités liées au 250 ^e anniversaire du gouvernement représentatif en Nouvelle-Écosse (Démocratie 250).	<u>Priorité 2</u> : Promouvoir le Canada par le biais de l'engagement communautaire et des événements majeurs.

<p>INITIATIVE CLÉ 11 : Établir les prochaines étapes du Programme de reconnaissance historique pour les communautés et du Programme national de reconnaissance historique.</p>	<p>Priorité 2 : Promouvoir le Canada par le biais de l'engagement communautaire et des événements majeurs.</p>
<p>INITIATIVE CLÉ 12 : Aller de l'avant avec le projet de Centre mondial du pluralisme.</p>	<p>Priorité 2 : Promouvoir le Canada par le biais de l'engagement communautaire et des événements majeurs.</p>
<p>Note 1 : Ces initiatives clés ne sont liées qu'à l'Activité de programme 7. Note 2 : La numérotation des initiatives clés de 1 à 18 (voir la section I) demeure la même dans toutes les sections du Rapport.</p>	

INITIATIVE CLÉ 6 : Soutenir les festivités du 400^e anniversaire de Québec en 2008

Description

Le ministère du Patrimoine canadien appuie les initiatives thématiques intégrées et dynamiques de célébration et de commémoration du Canada et des Canadiens et Canadiennes. Il assure la continuité et l'uniformité des diverses activités de célébration et de commémoration organisées chaque année par les partenaires fédéraux et d'autres ordres de gouvernement.

Cette initiative vise à célébrer la fondation de la ville de Québec en 1608.

Résultat prévu et indicateur de rendement

Résultat prévu

- Le public canadien aura plus d'occasions de découvrir et de célébrer Québec à l'occasion du 400^e anniversaire du premier établissement permanent de la Francophonie en Amérique du Nord.

Indicateur de rendement

- Pour évaluer le succès des fêtes du 400^e anniversaire, on mesurera le nombre d'occasions offertes aux Canadiens et aux Canadiennes et le nombre de participants aux événements commémoratifs à Québec et ailleurs au Canada en 2008, et on évaluera à quel point ces activités ont été appréciées ailleurs au pays.

Jalons et échéances

2008-2009

- Gérer l'accord de contribution conclu avec la Société du 400^e anniversaire de Québec et en faire le suivi.
- Collaborer avec les autres ministères et organismes fédéraux, les administrations provinciales et municipales et d'autres partenaires pour organiser et coordonner les activités de commémoration.
- Obtenir un rapport final sur les résultats et un rapport financier vérifié de la Société du 400^e anniversaire de Québec et compléter l'évaluation.

<p>INITIATIVE CLÉ 7 : Mettre en œuvre le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine pour les commémorations et les festivals communautaires locaux</p>

Description

Chacune des communautés du Canada est unique, et chacune contribue à la spécificité canadienne. Chaque communauté est le reflet de sa géographie, de son histoire, de ses fondateurs, et de ceux et celles qui sont venus après eux. Bâtissant sur ces fondations, les habitants actuels contribuent à la croissance et au développement de leurs communautés. Le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine a été créé afin d'aider les communautés à célébrer leur milieu de vie, leur passé et leur présent. Le Programme permettra d'offrir plus d'occasions aux artistes et artisans locaux de s'impliquer dans la communauté et aux groupes locaux de célébrer l'histoire et le patrimoine local par le biais de festivals ou d'autres événements et activités.

Le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine sera mis en œuvre dans son intégralité.

Résultats prévus et indicateurs de rendement

- Mise en place de solides cadres stratégiques pour chacun des volets :
 - Élaboration d'options et de directives opérationnelles.
- Mise en place de solides cadres de responsabilisation et de mesure du rendement :
 - Élaboration et suivi du Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats et du Cadre de vérification axé sur les risques.
 - Vérification avant la mise en œuvre.

- Mise en place de mécanismes de mise en œuvre efficaces :
 - Ressources financières allouées à l'administration centrale et aux régions.
 - Personnel (dans les régions et à l'administration centrale) en place et bien formé.
 - Mise en place des processus liés aux demandes de financement et aux approbations.
- Promotion efficace du programme :
 - Conception et lancement des activités de communication et des documents de promotion (en versions imprimée et en ligne).
 - Phases de financement annoncées comme prévu.

Jalons et échéances

2008-2009

- Cadres stratégiques élaborés et mis en œuvre.
- Cadres de responsabilisation et de mesure du rendement élaborés et mis en œuvre, ce qui inclut les résultats de la vérification effectuée avant la mise en œuvre.
- Mise en place de mécanismes de mise en œuvre, y compris le modèle d'allocation des fonds.
- Personnel (dans les régions et à l'administration centrale) embauché et formé.
- Conception et lancement des activités de communication et des documents de promotion.
- Phases de financement annoncées comme prévu.
- Projets soutenus et fonds alloués comme anticipé.
- Données sur le rendement recueillies, analysées et utilisées aux fins de la présentation continue d'information sur le rendement.

2009-2010

- Phases de financement annoncées comme prévu.
- Projets soutenus et fonds alloués comme prévu.
- Données sur le rendement recueillies, analysées et utilisées aux fins de la présentation continue d'information sur le rendement.

INITIATIVE CLÉ 8 : Appuyer la participation du Canada à l'Expo 2010 de Shanghai

Volet 1 : Faire avancer les priorités stratégiques nationales et internationales du Canada par le biais des initiatives liées au Bureau international des expositions

Description

Le ministère du Patrimoine canadien veillera à ce que le Canada exerce une influence stratégique au sein du Bureau international des expositions (BIE), notamment en participant à l'examen et à l'application des règlements du Bureau.

Le Ministère veillera aussi à ce que le cadre stratégique du Canada pour l'accueil des expositions réponde aux besoins des villes canadiennes en matière d'information et qu'il corresponde aux priorités du gouvernement du Canada.

Résultats prévus et indicateurs de rendement

- Les valeurs démocratiques sont défendues et prises en considération lors des réunions du Bureau international des expositions.
- La politique du Canada sur l'accueil des expositions fournit aux villes canadiennes désireuses d'accueillir de futures expositions l'information stratégique et technique dont elles ont besoin.

Jalons et échéances

2008-2009

- Définir la position du Canada en vue des réunions semestrielles de la Commission du Règlement et de l'Assemblée générale du Bureau international des expositions et participer à ces réunions, y compris au vote sur l'organisation de l'Expo 2015 qui se tiendra en avril 2008.

2009-2010

- Préparation éventuelle de la candidature du Canada pour l'Expo 2017 ou 2020.

2010-2011

- Présentation éventuelle de la candidature du Canada pour l'Expo 2017 ou 2020

Volet 2 : Mettre en valeur le Pavillon et la présence du Canada à l'Expo 2010 (Shanghai) grâce à un accord de collaboration et un contrat novateurs

Description

Le gouvernement du Canada et le Cirque du Soleil ont conclu un accord de collaboration en vue de concevoir le Pavillon du Canada à l'Expo 2010 (Shanghai).

Résultats prévus et indicateurs de rendement

- Le contrat de construction pour le Pavillon du Canada à l'Expo 2010 (Shanghai) est adjudgé et géré.
- La conception novatrice de classe mondiale de même que la présentation publique et la programmation culturelle du Pavillon du Canada à l'Expo 2010 (Shanghai) sont élaborées.

Jalons et échéances

2008-2009 (avril/mai)

- Attribution du contrat de construction du Pavillon.

2009-2010 (automne/hiver)

- Le Pavillon est construit et la présentation est installée sur le site de l'Expo de Shanghai.

1^{er} mai 2010 - 31 octobre 2010

- Le Pavillon est ouvert 12 heures par jour, 7 jours par semaine pendant la durée de l'Expo 2010 (Shanghai).

Volet 3 : Permettre aux Canadiens et Canadiennes de vivre l'expérience d'Expo 2010 au pays et à l'étranger grâce au site Web et à la programmation du Canada consacrés à l'Expo 2010

Description

Le ministère du Patrimoine canadien concevra et développera le site Web du Canada consacré à l'Expo 2010 (Shanghai) de même que la programmation qui sera offerte au Canada et à l'Expo 2010.

Résultats prévus et indicateurs de rendement

- Le site Web du Canada consacré à l'Expo 2010 a été mis à jour et le nombre de visites a augmenté.
- Les cadres opérationnels relatifs à la programmation d'Expo 2010 (relations publiques, communications, protocole, promotion des affaires, participation active de la population canadienne) sont élaborés et communiqués.

Jalons et échéances

2008-2009 (mars 2009)

- Attribution du contrat pour les communications et les relations publiques.

2009-2010

- Attribution des contrats pour le personnel d'accueil. Signature du protocole d'entente conclu avec les provinces et territoires, les autres ministères et les organismes non gouvernementaux participants.

2010-2011

- Mise en œuvre de la programmation d'Expo 2010 relative aux relations publiques, aux communications, au protocole, à la promotion des affaires et au programme Participation active de la population canadienne.

**INITIATIVE CLÉ 9 : Soutenir les festivités soulignant
le 150^e anniversaire de la Colombie-Britannique**

Description

En 2008, la province de la Colombie-Britannique donnera le coup d'envoi à l'année de célébrations soulignant le 150^e anniversaire de l'établissement de la colonie de la Colombie-Britannique. Les collectivités et les organismes de la Colombie-Britannique organiseront diverses activités mettant en relief le patrimoine de la province, ses collectivités, ses arts et sa culture ainsi que la contribution des communautés autochtones et multiculturelles à son histoire et à sa culture. Les citoyens auront ainsi maintes occasions de participer à des activités mettant en valeur les récits et les réussites de la province, activités dont le but sera de sensibiliser la population et de susciter l'intérêt du reste du Canada. La Colombie-Britannique a demandé à conclure un partenariat de collaboration avec le gouvernement du Canada pour soutenir la célébration de cet anniversaire.

Cette initiative a été mentionnée dans le discours du Trône d'octobre 2007.

Résultat prévu et indicateur de rendement

Les Canadiens et Canadiennes ont la possibilité de commémorer cet anniversaire important dans le développement du pays.

Jalon et échéance

2008-2009

- Réception et évaluation des demandes de financement qui ont trait aux célébrations soulignant le 150^e anniversaire de l'établissement de la colonie de la Colombie-Britannique.

INITIATIVE CLÉ 10 : Soutenir les activités liées au 250^e anniversaire du gouvernement représentatif en Nouvelle-Écosse (Démocratie 250)

Description

En 2008, la province de la Nouvelle-Écosse soulignera le 250^e anniversaire de l'établissement de son assemblée représentative, le premier gouvernement représentatif des colonies qui deviendront par la suite le Canada. Il s'agit d'un jalon important dans la genèse de la démocratie parlementaire canadienne. Ce progrès notable sera souligné par le biais de l'initiative Démocratie 250. On prévoit une année entière d'événements, de projets commémoratifs et d'activités de participation des citoyens et citoyennes. L'un des principaux objectifs de Démocratie 250 est d'informer les jeunes Canadiens et Canadiennes sur le gouvernement représentatif, notre système parlementaire, l'importance de la démocratie et la nécessité de participer au processus électoral. En s'efforçant d'atteindre cet objectif essentiel, Démocratie 250 espère établir le dialogue avec les jeunes, qui sont la prochaine génération d'électeurs et de leaders, et avoir une influence positive sur le renouveau démocratique et la participation électorale. La Nouvelle-Écosse a demandé à conclure un partenariat de collaboration avec le gouvernement du Canada pour soutenir la célébration de cet anniversaire.

Cette initiative a été mentionnée dans le discours du Trône d'octobre 2007.

Résultat prévu et indicateur de rendement

Les Canadiens et Canadiennes ont la possibilité de commémorer cet anniversaire important dans le développement de notre pays.

Jalon et échéance

2008-2009

- Réception et évaluation des demandes de financement qui ont trait aux activités liées à Démocratie 250.

INITIATIVE CLÉ 11 : Établir les prochaines étapes du Programme de reconnaissance historique pour les communautés et du Programme national de reconnaissance historique

Description

Cette mesure fait suite à l'engagement pris par le gouvernement du Canada de reconnaître que l'histoire des collectivités ethnoculturelles victimes de mesures de guerre ou de restrictions en matière d'immigration ne correspond pas aux valeurs des Canadiens et des Canadiennes d'aujourd'hui. Elle a également trait à l'engagement que le gouvernement a pris à l'égard de la collectivité sino-canadienne et de tous les Canadiens et Canadiennes de reconnaître l'injustice causée par la taxe d'entrée imposée aux immigrants d'origine chinoise et de prévoir des mesures pour réparer cette injustice.

Résultats prévus et indicateurs de rendement

Le principal résultat de l'initiative est de sensibiliser davantage le public au multiculturalisme et à la diversité au moyen d'initiatives reconnaissant l'expérience des collectivités ethnoculturelles qui, au cours de l'histoire du pays, ont été touchées par des mesures de guerre ou des restrictions en matière d'immigration. Ce résultat sera atteint grâce à l'offre de paiements *ex gratia* symboliques à ceux et à celles qui ont été obligés de payer la taxe d'entrée imposée aux Chinois ainsi qu'aux conjoints de ceux et celles qui ont payé cette taxe et qui sont décédés. De plus, on établira un fonds pour des projets communautaires visant à rendre hommage aux collectivités touchées et on élaborera un programme de reconnaissance historique national pour financer des initiatives fédérales qui contribueront à sensibiliser tous les Canadiens et Canadiennes, et en particulier les jeunes, à l'histoire liée aux mesures de guerre et aux restrictions en matière d'immigration.

Jalons et échéances

2008-2009

- Tenir l'engagement pris à l'égard de la collectivité sino-canadienne en veillant à ce que les paiements *ex gratia* symboliques soient versés aux Chinois et aux Chinoises qui ont dû payer la taxe d'entrée et aux conjoints de ceux et celles qui ont payé cette taxe et qui sont décédés.
- Mettre en œuvre le Programme de reconnaissance historique pour les communautés, qui servira à fournir de l'aide financière aux projets communautaires admissibles reconnaissant les expériences des communautés touchées par des mesures de guerre historiques ou des restrictions/interdictions historiques en matière d'immigration.
- Mettre en œuvre le Programme national de reconnaissance historique, qui servira à financer des initiatives fédérales visant à sensibiliser davantage la population canadienne, et en particulier les jeunes, aux expériences vécues par les communautés touchées par des mesures de guerre historiques ou des restrictions historiques en matière d'immigration.

2009-2010

- Veiller à ce que tous les paiements admissibles dans le cadre du Programme de reconnaissance historique pour les communautés et du Programme national de reconnaissance historique soient versés.
- Sensibiliser le public aux expériences historiques des communautés touchées par des mesures de guerre historiques ou des restrictions historiques en matière d'immigration en diffusant de l'information sur les initiatives financées.

INITIATIVE CLÉ 12 : Aller de l'avant avec le projet de Centre mondial du pluralisme

Description

Le 25 octobre 2006, le gouvernement du Canada a conclu un accord de financement avec le Centre mondial du pluralisme et, en mars 2007, un fonds de dotation de 30 millions de dollars a été constitué pour cette organisation. Par la suite, le 19 décembre 2007, le gouvernement a conclu un contrat de location.

Le Centre mondial du pluralisme est un nouvel organisme non-gouvernemental, sans but lucratif, qui vise à combler le manque d'institutions faisant de la recherche et de l'enseignement sur le pluralisme en tant que fondement d'une bonne gouvernance, de la paix et du développement humain. Comme la majorité des pays dans le monde sont constitués de communautés ethniques, culturelles, linguistiques et religieuses diversifiées, l'expérience du Canada en matière de diversité culturelle et linguistique offre des connaissances pratiques sur la façon de gérer la diversité, de réduire les conflits éventuels et de favoriser l'inclusion.

Résultat prévu et indicateur de rendement

Présentation de rapports en temps opportun sur les résultats attendus qui sont indiqués dans l'accord de financement du Centre mondial du pluralisme.

Jalons et échéances

2008-2009

- Obtenir des copies des plans et rapports annuels décrivant les activités et les résultats du Centre mondial du pluralisme.

2009-2010

- Continuer de faire le suivi des rapports sur les résultats attendus du Centre mondial du pluralisme.

2010-2011

- Continuer de faire le suivi des rapports sur les résultats attendus du Centre mondial du pluralisme.

**SECTION III—INFORMATION
ADDITIONNELLE**

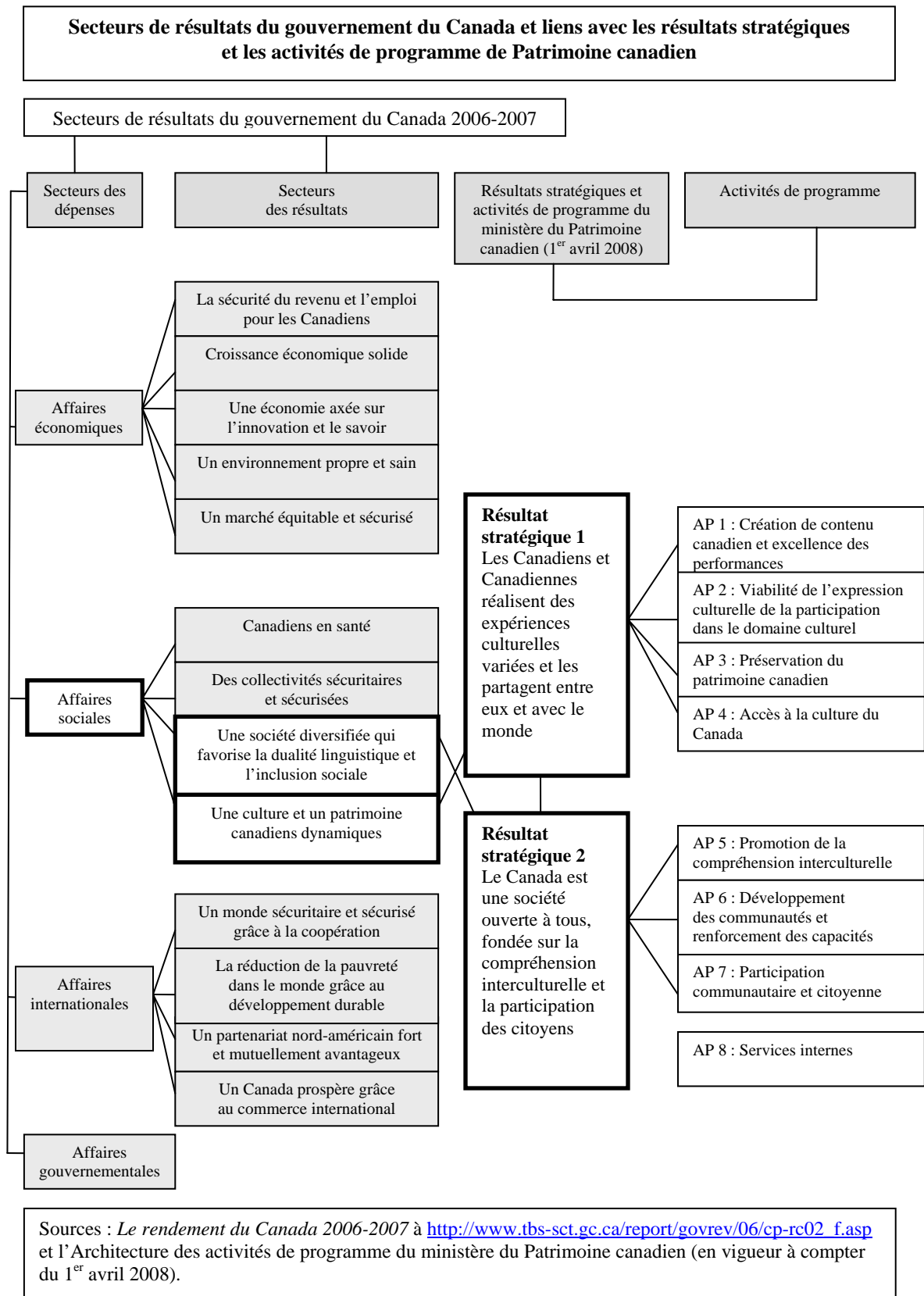


Tableau 1 : Liens entre les résultats du Ministère et les résultats du gouvernement du Canada

Les deux résultats stratégiques du ministère du Patrimoine canadien s'inscrivent dans la visée plus globale du gouvernement du Canada d'améliorer la qualité de vie des citoyens en resserrant le tissu social et en traduisant et en consolidant les valeurs qui sont chères aux Canadiens et Canadiennes. La prospérité sociale et économique du Canada est directement fonction de la vitalité de ses collectivités et de la participation de ses citoyens et citoyennes.

- **Résultat stratégique 1 :** Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde.
- **Résultat stratégique 2 :** Le Canada est une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens.

L'harmonisation avec les secteurs de résultats du gouvernement est indiquée dans le schéma de la page précédente et dans le tableau qui suit.

Harmonisation avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada			
Le rendement du Canada 2006-2007 : Secteurs de résultats par secteur de dépenses^(a)	Indicateurs du rendement du Canada 2006-2007^(b)	Liens avec les résultats stratégiques de Patrimoine canadien selon l'Architecture des activités de programme (AAP), en vigueur à compter du 1^{er} avril 2008	Liens avec les activités de programme (AP) de Patrimoine canadien selon l'AAP, en vigueur à compter du 1^{er} avril 2008
Affaires économiques			
1. La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens	Emploi Sécurité du revenu		
2. Croissance économique solide	Produit intérieur brut réel Compétitivité des coûts Durabilité des ressources naturelles Pratiques économiques écologiques		
3. Une économie axée sur l'innovation et le savoir	Innovation Niveau de scolarité Alphabétisation		

4. Un environnement propre et sain	Qualité de l'air Utilisation de l'eau Biodiversité Émissions de gaz à effet de serre		
5. Un marché équitable et sécurisé	Obstacles à l'entrepreneuriat		
Affaires sociales			
6. Canadiens et Canadiennes en santé	Espérance de vie Autoévaluation de l'état de santé Modes de vie sains Temps d'attente Satisfaction des patients		
7. Des collectivités sécuritaires et sécurisées	Sécurité Logement		
8. Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale ^(c)	Attitudes à l'égard de la diversité Attitudes à l'égard de la dualité linguistique Bénévolat Participation à la vie politique	Résultat stratégique 2 : Le Canada est une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens ^(d)	AP5 : Promotion de la compréhension interculturelle AP6 : Développement des communautés et renforcement des capacités AP7 : Participation communautaire et citoyenne
9. Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques ^(e)	Participation aux activités culturelles et patrimoniales	Résultat stratégique 1 : Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences variées et les partagent entre eux et avec le monde ^(f)	AP1 : Création de contenu canadien et excellence des performances P2 : Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel AP3 : Préservation du patrimoine canadien AP4 : Accès à la culture canadienne
Affaires internationales			
10. Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à la coopération internationale	Conflits armés		

11. La réduction de la pauvreté dans le monde grâce au développement durable	Aide publique au développement en tant que pourcentage du produit national brut (PNB)		
12. Un partenariat nord-américain fort et mutuellement avantageux	Commerce des marchandises		
13. Un Canada prospère grâce au commerce international	Bilan des investissements du Canada		

Affaires gouvernementales

Aucun indicateur défini

- a) Le rapport intitulé *Le Rendement du Canada 2006-07 : La contribution du Gouvernement du Canada* et les documents afférents sont accessibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à : www.tbs-sct.gc.ca; <http://www.tbs-sct.gc.ca/reports-rapports/cp-rc/2006-2007/cp-rctb-fra.asp>
- b) Pour de plus amples renseignements sur les dépenses prévues du gouvernement du Canada, voir *L'aperçu des RPP pour les parlementaires 2007-08* à : <http://www.tbs-sct.gc.ca/wgpp-prpg/Home-Accueil-fra.aspx?Rt=991>
- c) En 2007-2008, les dépenses totales prévues du gouvernement du Canada dans le secteur de résultats « *Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion* » s'élèvent à 6,3 milliards de dollars, soit 14,1 % des dépenses totales prévues dans le secteur des affaires sociales (Source : *L'aperçu des RPP pour les parlementaires 2007-08* : <http://www.tbs-sct.gc.ca/wgpp-prpg/gc-gc-fra.aspx?Rt=991&Pa=1094&Gc=1181>)
- d) Dépenses totales prévues pour le résultat stratégique 2 de Patrimoine canadien en 2008-2009 : 637 millions de dollars.
- e) En 2007-2008, les dépenses totales prévues du gouvernement du Canada dans le secteur de résultats « *Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques* » s'élèvent à 2,8 milliards de dollars, soit 6,3 % des dépenses totales prévues dans le secteur des affaires sociales (Source : *L'aperçu des RPP pour les parlementaires 2007-08* : <http://www.tbs-sct.gc.ca/wgpp-prpg/gc-gc-fra.aspx?Rt=991&Pa=1094&Gc=1180>)
- f) Dépenses prévues pour le résultat stratégique 1 de Patrimoine canadien en 2008-2009 : 789,8 millions de dollars.

Liens entre les dépenses du gouvernement du Canada dans le secteur de résultats *Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques* et les dépenses de Patrimoine canadien pour le résultat stratégique 1

Résultat stratégique 1 : Les Canadiens et Canadiennes réalisent des expériences culturelles variées et les partagent entre eux et avec le monde

Selon le rapport *Le rendement du Canada 2006-2007*, 21 ministères, organismes et sociétés d'État ont dépensé 3 milliards de dollars en 2006-2007 pour le secteur de résultats *Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques*. Patrimoine canadien et la Société Radio-Canada sont toujours les principales organisations culturelles du gouvernement du Canada, et elles ont dépensé plus de 1,9 milliard de dollars, ce qui représente près de 63 % de toutes les dépenses effectuées dans ce secteur de résultats. Patrimoine canadien a dépensé 808 millions de dollars au titre des activités de programme afin de permettre aux Canadiens et Canadiennes de réaliser des expériences culturelles variées et de les partager entre eux et avec le monde.

Pour de plus amples renseignements, voir *Le rendement du Canada 2006-2007* à :

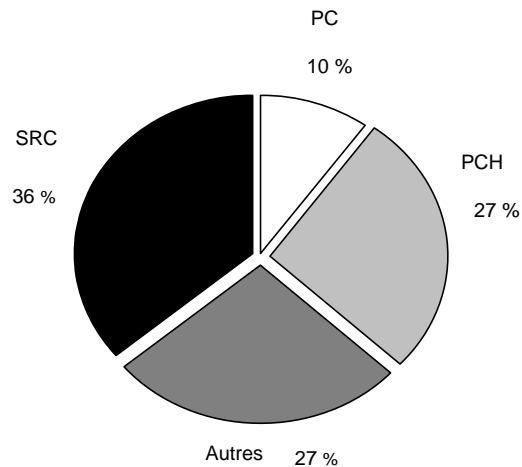






http://www.tbs-sct.gc.ca/media/nr-cp/2007/1122_f.asp



et à <http://www.tbs-sct.gc.ca/reports-rapports/cp-rc/2006-2007/cp-rctb-fra.asp>

Répartition des dépenses dans le secteur de résultats du gouvernement du Canada intitulé *Une culture et un patrimoine dynamiques* (en pourcentage), par organisme fédéral, en 2006-2007



	SRC – Société Radio-Canada 1 114 millions de dollars
	Autres 833 millions de dollars
	PCH – Patrimoine canadien 808 millions de dollars
	PC – Parcs Canada 290 millions de dollars

Dépenses totales du gouvernement du Canada en 2006-2007 dans le secteur de résultats *Une culture et un patrimoine dynamiques* : 3 milliards de dollars

Nota : Les nombres ont été arrondis; leur somme pourrait donc ne pas correspondre exactement aux totaux indiqués.

Source : Canada, *Le rendement du Canada 2006-2007*.



<http://www.tbs-sct.gc.ca/reports-rapports/cp-rc/2006-2007/cp-rc04-fra.asp#c13>

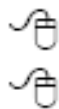
Liens entre les dépenses du gouvernement du Canada dans le secteur de résultats *Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale* et les dépenses de Patrimoine canadien pour le résultat stratégique 2

Résultat stratégique 2 : Le Canada est une société ouverte à tous, fondée sur la compréhension interculturelle et la participation des citoyens

Selon le rapport *Le rendement du Canada 2006-2007*, les 11 ministères, organismes et sociétés d'État qui reçoivent des crédits ont, ensemble en 2006-2007, consacré 5,8 milliards de dollars dans le secteur de résultats *Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale* au moyen de leurs résultats stratégiques et de leurs activités de programme respectifs. Affaires indiennes et du Nord Canada et la Commission canadienne des affaires polaires sont les organisations qui ont dépensé le plus d'argent dans ce secteur, soit 4 milliards de dollars consacrés à des programmes (dont 1,7 milliard de dollars pour l'éducation et 1,4 milliard de dollars pour des activités liées au développement social). Citoyenneté et Immigration Canada est le deuxième ministère à avoir effectué le plus de dépenses, soit environ 622 millions de dollars consacrés à des programmes pour une intégration réussie des nouveaux arrivants et la promotion de la citoyenneté canadienne.

Du montant de 595 millions de dollars qui a été dépensé par le ministère du Patrimoine canadien dans le secteur de résultats *Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale*, 146,2 millions de dollars ont été affectés à la promotion de la compréhension interculturelle et 204,9 millions de dollars, à la participation à la vie communautaire et à la vie civique, grâce à des initiatives comme le Programme du multiculturalisme, qui met l'accent sur l'identification des obstacles auxquels se heurtent les collectivités ethnoculturelles ou raciales. Parmi les initiatives dont l'objectif est d'éliminer les obstacles à la participation économique, sociale, politique ou culturelle, mentionnons le projet Young People's Press – Diversifying Canada's Newsrooms et le projet pilote des stages multiculturels. En outre, 29 initiatives nationales menées pour célébrer le Mois de l'histoire des Noirs et le Mois du patrimoine asiatique ont permis de joindre plus de 46 000 Canadiens et Canadiennes.

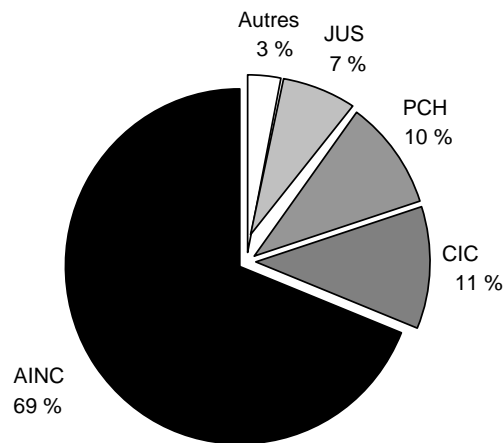
Pour de plus amples renseignements, voir *Le rendement du Canada 2006-2007* à :




http://www.tbs-sct.gc.ca/media/nr-cp/2007/1122_f.asp

et à <http://www.tbs-sct.gc.ca/reports-rapports/cp-rc/2006-2007/cp-rctb-fra.asp>

**Répartition des dépenses dans le secteur de résultats du gouvernement du Canada
intitulé *Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion
sociale* (en pourcentage), par organisme fédéral, en 2006-2007**




 AINC – Affaires indiennes et du Nord canadien
et Commission canadienne des affaires polaires
4 000 millions de dollars

 CIC – Citoyenneté et Immigration Canada
622 millions de dollars

 **PCH – Patrimoine canadien**
595 millions de dollars

 JUS – Ministère de la Justice Canada
401 millions de dollars

 Autres
191 millions de dollars

**Dépenses totales du gouvernement du Canada en 2006-2007 dans le secteur de
résultats *Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion
sociale* : 5,8 milliards de dollars**

Nota : Les nombres ont été arrondis; leur somme pourrait donc ne pas correspondre exactement aux
taux indiqués.

Source : Canada, *Le rendement du Canada 2006-2007*.



<http://www.tbs-sct.gc.ca/reports-rapports/cp-rc/2006-2007/cp-rc04-fra.asp>

Tableau 2 : Stratégie de développement durable de Patrimoine canadien 2007-2009

Sommaire des objectifs clés de la Stratégie de développement durable (SDD)

La *Stratégie de développement durable 2007-2009* du Ministère fait en sorte que les répercussions sur l'environnement des décisions de PCH soient comprises, évaluées et prises en considération. À cette fin, la *Stratégie de développement durable* (SDD) prévoit d'abord mettre en place des structures de gouvernance et des mesures de gestion efficaces. Son principal objectif est de renforcer la prise de décisions et la surveillance à Patrimoine canadien à l'appui du développement durable. La SDD met également en évidence la contribution exceptionnelle de Patrimoine canadien dans le domaine des collectivités durables, en particulier le rôle essentiel joué par la culture. Cela se reflète dans la deuxième priorité visant à accroître la base de connaissances du gouvernement fédéral sur le développement durable et la capacité de planification pour tenir compte de la dimension culturelle des collectivités durables. Enfin, la SDD poursuit sur la lancée des stratégies antérieures de développement durable du Ministère en aidant à respecter et à maintenir l'engagement d'intégrer une meilleure gestion environnementale dans les domaines des politiques et des programmes de même que dans les principales opérations.

Lien donnant accès à la SDD 2007-2009 : http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/sds/index_f.cfm

Priorité 1 de la Stratégie de développement durable de Patrimoine canadien

Objectif de la Stratégie de développement durable du Ministère :		
Renforcer la prise de décisions et la surveillance à Patrimoine canadien à l'appui du développement durable.		
Objectif fédéral en matière de développement durable (DD), y compris des objectifs d'Écologisation des opérations gouvernementales (EOG) (6) Structures et processus organisationnels qui appuient des objectifs de développement durable utiles et importants.	Mesures du rendement de la SDD actuelle a) Un coordonnateur du DD est chargé de concevoir et de surveiller l'application des mesures relatives à la SDD. b) Des rapports sur la SDD sont soumis deux fois par année à un comité de directeurs généraux (DG) à des fins de discussion, d'examen et de suivi, au besoin. c) L'état d'avancement de la SDD est indiqué dans le <i>Rapport sur les plans et les priorités</i> (RPP) et le <i>Rapport ministériel sur le rendement</i> (RMR), ainsi que des références à des interventions précises et à des mesures du rendement.	Résultats attendus du Ministère pour 2008-2009 a) L'emplacement et les ressources affectées au coordonnateur du DD devraient être en place d'ici mai 2008. b) D'ici juillet 2008, un plan de gestion en matière de DD sera établi et présenté au comité consultatif des DG en même temps que les rapports permanents sur la SDD 2007-2009. c) L'état d'avancement des priorités établies dans le RPP 2008-2009 sera présenté dans le RMR 2008-2009.

	<p>d) Les ententes de rendement des gestionnaires englobent des attentes en matière de DD à l'égard du personnel.</p> <p>e) Le rapport annuel relatif aux demandes de proposition (DP) et aux contrats de services qui comportent des critères environnementaux est diffusé sur le site Web du Ministère, y compris la comptabilité annuelle liée aux investissements totaux consentis pour des contrats qui satisfont aux normes environnementales.</p> <p>f) Le premier rapport sur les données de référence relatives au DD fait partie du compte rendu soumis aux DG.</p> <p>g) Une analyse est effectuée sur les pratiques favorables au DD dans l'ensemble du Ministère et un rapport à ce sujet est distribué au personnel.</p> <p>h) L'annonce de la nomination d'un agent est faite au Ministère. Cet agent assume les fonctions de conseiller en matière d'évaluations environnementales stratégiques (EES) pour l'élaboration de nouveaux programmes et de nouvelles politiques.</p>	<p>d) Les activités qui appuient le développement durable continueront de servir d'outil pour évaluer dans quelle mesure les gestionnaires atteignent les objectifs en matière d'administration des ressources décrits dans leurs contrats axés sur le rendement.</p> <p>e) D'ici juin 2008, des méthodes comptables devraient être mises en place pour recueillir des données sur les marchés et l'approvisionnement qui comportent des considérations environnementales et pour établir des rapports à ce sujet; un sommaire des activités et des investissements pertinents sera préparé pour la fin de l'exercice de 2008-2009 (à diffuser sur le site Web du Ministère d'ici avril 2009).</p> <p>f) Une évaluation des données de référence fera partie du rapport de juin 2008 présenté aux DG, en même temps qu'un plan pour recueillir des renseignements de base manquants.</p> <p>g) Un aperçu ou une mise à jour des pratiques actuelles du Ministère qui appuient les objectifs de DD sera établi d'ici septembre 2008 et diffusé par la suite au personnel.</p> <p>h) D'ici mai 2008, le Ministère devrait compter un conseiller en matière d'EES.</p>
--	---	---

Priorité 2 de la Stratégie de développement durable de Patrimoine canadien

Objectif de la Stratégie de développement durable du Ministère :		
<p>Accroître la base de connaissances du gouvernement fédéral sur le développement durable et la capacité de planification pour tenir compte des dimensions sociales et culturelles des collectivités durables.</p>		
<p>Objectif fédéral en matière de développement durable (DD), y compris des objectifs d'Écologisation des opérations gouvernementales (EOG)</p> <p>(4) Collectivités qui bénéficient d'une économie prospère, d'une société riche et équitable et d'un milieu sain pour les générations actuelles et futures.</p>	<p>Mesures du rendement de la SDD actuelle</p> <p>i) Création et diffusion de nouveaux produits de recherche sur la culture et les collectivités durables.</p> <p>j) Liste d'indicateurs ou d'outils de données.</p> <p>k) D'autres ministères intègrent les conseils et données de Patrimoine canadien dans l'élaboration de politiques et de programmes pour tenir compte de considérations sociales et culturelles des collectivités durables.</p> <p>l) Nombre d'occasions où Patrimoine canadien favorise et fait progresser la discussion et la réflexion sur le rôle de la culture à l'appui des collectivités durables.</p>	<p>Résultats attendus du Ministère pour 2008-2009</p> <p>i) Au moins une nouvelle étude ou un nouveau document d'information sur la dimension culturelle des collectivités durables sera produit pour le Ministère et communiqué au personnel d'ici septembre 2008.</p> <p>j) Un plan de recherche ministériel sera mis à jour et approuvé d'ici juin 2008, pour permettre de dresser d'ici 2009 une liste d'indicateurs ou d'outils de traitement de données concernant le développement durable.</p> <p>k) D'ici septembre 2008, un guide de ressources ou une bibliographie sera mis à jour et perfectionné pour être communiqué à des analystes fédéraux des politiques; ce document présentera des renseignements et des données clés provenant de sources connues à l'heure actuelle sur les dimensions sociales et culturelles des collectivités durables.</p> <p>l) D'ici la fin de l'exercice 2008-2009, Patrimoine canadien devrait avoir appuyé au moins deux discussions internes et deux discussions externes (p. ex. avec d'autres ministères fédéraux ou d'autres intervenants gouvernementaux ou non gouvernementaux) pour mieux faire comprendre le rôle de la culture dans les collectivités durables.</p>

Priorité 3 de la Stratégie de développement durable de Patrimoine canadien

Objectif de la Stratégie de développement durable du Ministère :		
Intégrer l'amélioration de la gestion de l'environnement aux politiques, programmes et activités du Ministère.		
<p>Objectif fédéral en matière de développement durable (DD), y compris des objectifs d'Écologisation des opérations gouvernementales (EOG)</p> <p>(1) Eau propre et sécuritaire pour les gens, les écosystèmes marins et d'eau douce.</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>(2) Air pur qui permet aux gens de bien respirer et qui assure un bon fonctionnement des écosystèmes.</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>(3) Réduction des émissions de gaz à effet de serre.</p>	<p>Mesures du rendement de la SDD actuelle</p> <p>m) Nombre d'unités du Ministère qui demandent des conseils sur les évaluations environnementales stratégiques (EES).</p> <p>n) Nombre d'EES effectuées pour les nouveaux plans, programmes ou politiques.</p> <p>o) Plan de gestion des installations de l'Institut canadien de conservation (ICC) et cibles en matière de SDD soumis au Comité des DG qui supervise la SDD.</p>	<p>Résultats attendus du Ministère pour 2008-2009</p> <p>m) Au cours de l'exercice 2008-2009, la sensibilisation à l'EES sera accrue au moyen de séances d'information à l'intention de diverses unités du Ministère, au besoin.</p> <p>n) D'ici le 31 mars 2009, dans l'éventualité de nouveaux plans, programmes ou politiques, le conseiller en matière d'EES veillera à ce qu'un examen préliminaire soit complété pour déterminer l'utilité d'une évaluation environnementale stratégique. S'il y a lieu, le processus d'EES sera amorcé.</p> <p>o) L'entente de services entre l'ICC et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) en ce qui a trait à la prestation de services de gestion des installations comprendra la collecte de données de référence pour définir des cibles en matière de SDD et vérifier si elles ont été atteintes.</p>
<p>Objectif fédéral en matière de développement durable (DD), y compris des objectifs d'Écologisation des opérations gouvernementales (EOG)</p> <p>(5) Développement et utilisation durables des ressources naturelles.</p>	<p>Mesures du rendement de la SDD actuelle</p> <p>p) Réduction de la consommation de papier comme unité de mesure, par quantité de papier achetée par personne.</p> <p>q) Pourcentage de réunions et de séances de formation assistées par ordinateur pour des participants situés à des endroits différents.</p>	<p>Résultats attendus du Ministère pour 2008-2009</p> <p>p) Pour 2008-2009, on prévoit faire une évaluation de la consommation actuelle de papier au Ministère et on établira des cibles pour en réduire l'utilisation.</p> <p>q) En 2008-2009, on prévoit procéder à une évaluation de l'ampleur des rencontres et des séances de formation qui réunissent des participants situés à plusieurs endroits, y compris les occasions où ces derniers doivent voyager. On élaborera une stratégie afin</p>

<p style="text-align: center;">+</p> <p>(3) Réduction des émissions de gaz à effet de serre.</p>	<p>r) Pourcentage du nouveau matériel et des nouveaux accessoires écologiques et à faible taux d'émission qui font partie des améliorations, le cas échéant.</p> <p>s) Proportion annuelle, en pourcentage, de l'essence achetée à base d'éthanol par rapport à l'essence ordinaire.</p> <p>t) Rapport annuel sur le pourcentage de réduction des émissions de GES dans l'ensemble des espaces à bureaux qu'occupe le Ministère. (Nota : les installations de l'ICC seront évaluées une fois que les rénovations seront terminées et que les mesures de base pourront être établies, à compter de 2008.)</p>	<p>d'élargir l'utilisation des outils technologiques, le cas échéant, et on fixera des cibles pour l'année suivante.</p> <p>r) Au moins la moitié de toutes les nouvelles améliorations apportées aux Terrasses de la Chaudière en 2008-2009, qui relèvent de Patrimoine canadien, devrait comporter du matériel ou des accessoires écologiques ou à faible taux d'émission.</p> <p>s) En 2008-2009, on prévoit évaluer la proportion actuelle d'essence à base d'éthanol achetée au Ministère, et on fixera des cibles visant à accroître le pourcentage d'utilisation de ce type d'essence.</p> <p>t) Le rapport relatif à la SDD comprendra des renseignements sur les émissions de GES dans les espaces à bureaux du Ministère (à l'exclusion de l'ICC) sur lesquels des données de PCH sont disponibles.</p>
<p>Objectif fédéral en matière de développement durable (DD), y compris des objectifs d'Écologisation des opérations gouvernementales (EOG)</p> <p>(6) Structures et processus organisationnels qui appuient des objectifs de développement durable utiles et importants.</p>	<p>Mesures du rendement de la SDD actuelle</p> <p>u) Nombre de clauses ou stipulations indiquant les exigences de respect environnemental dans les documents relatifs à l'approvisionnement en biens et services.</p> <p>v) Pourcentage de la hausse des achats écologiques et du recours aux fournisseurs écologiques, par rapport aux données de référence établies au début de 2006-2007.</p> <p>w) Rapport annuel sur le pourcentage de responsables des approvisionnements qui ont reçu une formation.</p>	<p>Résultats attendus du Ministère pour 2008-2009</p> <p>u) Une base de référence du nombre de clauses ou de stipulations écologiques dans les documents relatifs à l'approvisionnement en biens et services sera établie d'ici 2008 pour effectuer des évaluations comparatives au cours des années suivantes.</p> <p>v) Un système automatisé sera modifié pour mieux enregistrer les achats et les fournisseurs écologiques.</p> <p>w) Le rapport de la SDD remis aux DG confirmera la formation donnée au personnel des approvisionnements qui portait sur l'éco approvisionnement.</p>

Objectif fédéral en matière de développement durable (DD), y compris des objectifs d'Écologisation des opérations gouvernementales (EOG)	Mesures du rendement de la SDD actuelle	Résultats attendus du Ministère pour 2008-2009
<p>(1) Eau propre et sécuritaire pour les gens, les écosystèmes marins et d'eau douce.</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>(2) Air pur qui permet aux gens de bien respirer et qui assure un bon fonctionnement des écosystèmes.</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>(3) Réduction des émissions de gaz à effet de serre.</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>(4) Collectivités qui bénéficient d'une économie prospère, d'une société riche et équitable et d'un milieu sain pour les générations actuelles et futures.</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>(5) Développement et utilisation durables des ressources naturelles.</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>(6) Structures et processus organisationnels qui appuient des objectifs de développement durable utiles et importants.</p>	<p>x) Nombre d'activités et de documents de communication axés sur la sensibilisation aux mesures de la SDD 2007-2009.</p> <p>y) Nombre d'activités et de documents de communication axés sur des solutions de rechange pour les déplacements quotidiens.</p> <p>z) Nombre d'employés de Patrimoine canadien qui participent au programme ECOPASS.</p> <p>aa) Pourcentage des employés qui utilisent les transports en commun, d'autres choix écologiques (p. ex. le covoiturage, le vélo, la marche) par rapport à ceux qui voyagent seuls en automobile.</p>	<p>x) En 2008-2009, au moins deux importants projets de communication devraient sensibiliser le personnel de Patrimoine canadien aux mesures prévues dans la SDD 2007-2009.</p> <p>y) En 2008-2009, au moins deux projets de communication devraient sensibiliser tout particulièrement le personnel aux solutions de rechange pour les déplacements.</p> <p>z) Le nombre d'employés de Patrimoine canadien qui participent au programme ECOPASS devrait continuer d'augmenter.</p> <p>aa) En 2008-2009, une enquête sera menée auprès du personnel de PCH à titre de contribution permettant d'établir des renseignements de base sur les pratiques de déplacement.</p>

Liste des tableaux disponibles en ligne

Les tableaux ci-dessous peuvent être consultés en ligne sur les sites Web suivants :



http://www.pch.gc.ca/pc-ch/Pubs/mindep_f.cfm



<http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimf.asp>

Tableau 3 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
(voir liste en Annexe B)

Tableau 4 : Évaluations

Tableau 5 : Fondations (subventions conditionnelles)

Tableau 6 : Achats écologiques

Tableau 7 : Initiatives horizontales

Tableau 8 : Vérifications internes

Tableau 9 : Services reçus à titre gracieux

Tableau 10 : Sources de recettes disponibles et non disponibles

Tableau 11 : Frais d'utilisation

SECTION IV — AUTRES RENSEIGNEMENTS

Activité de programme 8 : SERVICES INTERNES

Description

Les Services internes font partie intégrante de l'Architecture des activités de programme (AAP). Ils constituent une activité de programme distincte, qui n'est pas liée directement à un résultat stratégique en particulier. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a établi 13 catégories types de services internes à utiliser pour élaborer une AAP ministérielle :

- Services juridiques.
- Services de technologie de l'information.
- Services de gestion de l'information.
- Services de gestion des finances.
- Services de gestion des ressources humaines.
- Services Affaires publiques et Communications.
- Services d'évaluations.
- Services de vérification interne.
- Services de gestion, de surveillance et de transformation.
- Services de politiques gouvernementales.
- Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement.
- Services de gestion des installations et des biens.
- Autres services de soutien à la prestation.

Lien avec les priorités 2008-2009

L'activité de programme 8 est liée à la priorité suivante :

- Priorité 5 – Renforcer les pratiques de gestion.

Initiatives clés associées aux Services internes et à la priorité 5 – Renforcer les pratiques de gestion	
INITIATIVE CLÉ 16 :	Mise en œuvre du Plan d'action de Patrimoine canadien à l'appui des conclusions du Groupe d'experts indépendant
INITIATIVE CLÉ 17 :	Renouvellement de la fonction publique
INITIATIVE CLÉ 18 :	Plan d'action associé au Cadre de gestion et de responsabilisation de Patrimoine canadien

Le ministère du Patrimoine canadien a toujours été et demeure engagé à l'égard de l'amélioration continue de ses pratiques de gestion. Des investissements réguliers dans son infrastructure globale – conformément aux principes de gestion modernes – lui ont déjà permis de s'adapter à d'importantes transformations issues du projet de renouvellement des politiques du Conseil du Trésor dont, entre autres, l'introduction de nouvelles procédures de vérification interne et d'évaluation et la mise en œuvre de la Politique sur la structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR). L'engagement du Ministère en matière d'excellence de la gestion se traduit également par le soutien stratégique apporté au cadre de gestion et de responsabilisation (CGR) et par des mesures concrètes définies dans le Plan d'action du CGR. Patrimoine canadien a défini pour 2008-2009 trois initiatives clés destinées à renforcer les pratiques de gestion dans des domaines précis :

- *Mettre en œuvre les recommandations issues du rapport du Groupe d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions* – Environ 80 % des ressources de programmes de Patrimoine canadien sont attribuées à des tiers bénéficiaires sous la forme de subventions et de contributions.
- *Appuyer le projet de renouvellement de la fonction publique* – Dans son dernier rapport annuel au premier ministre, le greffier du Conseil privé a lui-même souligné le caractère prioritaire de cette initiative en matière de ressources humaines.
- *Appuyer certains éléments du CGR* – La 4^e ronde d'évaluation du CGR a permis de circonscrire quatre possibilités d'amélioration (gestion axée sur les résultats, renouvellement de la vérification, services partagés et GI/TI, gestion intégrée du risque). C'est à ces secteurs que Patrimoine canadien consacra son énergie.

INITIATIVE CLÉ 16 : Mettre en œuvre le Plan d'action de Patrimoine canadien axé sur les conclusions du Groupe d'experts indépendant

Description

En juin 2006, le président du Conseil du Trésor a confié à un Groupe d'experts indépendant le soin de « recommander les mesures à prendre pour rendre l'exécution des programmes de subventions et de contributions plus efficace, tout en assurant une plus grande responsabilisation ». En décembre 2006, le Groupe d'experts indépendant a présenté son rapport final intitulé *Des lourdeurs administratives à des résultats clairs*, qui compte 32 recommandations destinées à améliorer les pratiques de gestion des subventions et des contributions dans l'ensemble de la fonction publique. (Pour plus de renseignements, consulter les sites suivants : <http://www.brp-gde.ca/> et http://www.tbs-sct.gc.ca/media/nr-cp/2007/0214_f.asp)

Le ministère du Patrimoine canadien joue un rôle de premier plan dans la réponse fédérale aux recommandations du Groupe d'experts indépendant. Il est un des sept ministères « d'avant-garde » en ce sens qu'il est parmi ceux qui ont une expérience et une expertise importantes en matière de subventions et de contributions. C'est à ce titre que le Ministère est à mettre en œuvre un certain nombre de mesures visant à apporter des changements dans sa

propre organisation et à l'échelle fédérale. (Pour plus de renseignements, consulter le site : http://www.pch.gc.ca/pc-ch/mindep/sc-gc_f.cfm)

Pour établir le plan d'action gouvernemental lié à la réforme de la gestion des subventions et des contributions, le Secrétariat du Conseil du Trésor, en collaboration avec certains ministères, a fait un examen des processus administratifs dans le but de circonscrire des moyens pour améliorer le service et accroître l'efficacité. En se fondant sur les résultats de cet examen, le Ministère a élaboré son propre plan d'action destiné à simplifier les pratiques internes et réduire les lourdeurs administratives.

Le plan d'action de Patrimoine canadien, basé sur les recommandations du Groupe d'experts indépendant, représente en quelque sorte un « instantané » des efforts entrepris par le Ministère en 2003 pour améliorer la gestion des subventions et des contributions. Le thème était bien dès le départ celui de la diligence raisonnable : il s'agissait d'atteindre un meilleur équilibre entre la gestion responsable et le service au public, compte tenu des risques. Les recommandations du Groupe d'experts indépendant ont servi à orienter ces efforts vers une réduction des mécanismes de contrôle là où le degré de risque le permettait, afin d'alléger le fardeau imposé aux clients tout en améliorant la responsabilisation à l'égard de l'utilisation des fonds publics.

Résultats prévus et indicateurs de rendement

Résultats prévus

- Établissement des coûts et suivi du plan d'action de Patrimoine canadien et compte rendu au Comité exécutif – jusqu'en 2010-2011.
- Mise en œuvre effective de la Politique sur les paiements de transfert dans un délai d'un an après sa publication.
- Mise en œuvre achevée, dans la mesure des ressources disponibles, des mesures recommandées par le Groupe d'experts indépendant.
- Participation, dans la mesure des ressources disponibles, aux projets phares parrainés par le Centre d'expertise du Secrétariat du Conseil du Trésor sur les subventions et les contributions.

Indicateurs de rendement

- Le ministère du Patrimoine canadien respecte l'échéancier de son plan d'action.
- Le cadre de responsabilisation de gestion donne des résultats positifs dans les secteurs cernés par le Groupe d'experts indépendant : gestion, service, etc.
- Des éléments suggérés par le Groupe d'experts indépendant sont ajoutés au Cadre de mesure du rendement :
 - normes de service;
 - délais de traitement;
 - niveau de satisfaction des clients.

Jalons et échéances

2008-2009

- Analyse des répercussions de la nouvelle politique sur les paiements de transfert.
- Mise en œuvre de la nouvelle approche de la Politique sur les paiements de transfert, accroissement de l'horizontalité et des pouvoirs ministériels (éclaircissements sur la politique, adaptation des processus et des instruments, notamment les instruments destinés aux bénéficiaires, formation et révision de l'apprentissage pour les agents des finances et des programmes).
- Suivi du plan d'action du Ministère.
- Coordination de la participation du Ministère aux projets phares du gouvernement, lorsqu'il y a synergie et que les ressources le permettent.
- Participation active aux initiatives horizontales ministérielles (p. ex. : outil d'évaluation du risque du Bureau du dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation, mécanismes de contrôle des programmes, description des processus administratifs des services électroniques, répertoire des programmes).

2009-2010

- Poursuivre l'adaptation des systèmes et des processus administratifs en fonction des exigences de la Politique sur les paiements de transfert et appuyer les programmes sous la forme d'outils et de formation.
- Continuer le suivi du plan d'action du Ministère ainsi que la coordination du rôle du Ministère à l'échelle des projets phares du Gouvernement, s'il y a synergie et que les ressources nécessaires sont disponibles.

2010-2011

- Poursuivre l'adaptation des systèmes et des processus administratifs en fonction de la Politique sur les paiements de transfert et appuyer les programmes sous la forme d'outils et de formation.
- Continuer le suivi du plan d'action du Ministère.
- Continuer de coordonner le rôle du Ministère à l'échelle des projets phares du gouvernement.

INITIATIVE CLÉ 17 : Renouvellement de la fonction publique

Description

Le Comité consultatif sur le renouvellement de la fonction publique a conclu que la fonction publique devait se renouveler. Compte tenu des recommandations du Comité, le greffier du Conseil privé a déclaré ce qui suit dans son 14^e rapport annuel au premier ministre sur la fonction publique du Canada (daté le 31 mars 2007) :

Nous croyons que l'impératif prépondérant pour la fonction publique aujourd'hui est de s'adapter à de nouvelles circonstances stimulantes et de répondre de manière innovatrice aux besoins en évolution des Canadiens. Un leadership solide axé sur les valeurs sera essentiel pour que la fonction publique du Canada se renouvelle.

Il s'agit non seulement d'infuser du sang neuf et de former des gens, mais de valoriser et de développer les talents des ressources humaines existantes.

Le greffier a donc proposé pour tous les ministères un plan d'action où sont précisés les principaux résultats à obtenir – pour l'ensemble de la fonction publique et au sein de chaque organisation – pour concrétiser les quatre priorités suivantes :

1. **Planification** : Améliorer la planification des ressources humaines dans le cadre d'une planification intégrée aux activités.
2. **Recrutement** : Faire en sorte que la fonction publique puisse embaucher sa part des diplômés les plus qualifiés dans tous les domaines tout en reflétant la diversité du Canada. Élaborer une méthode pour conférer à la fonction publique du Canada une image de marque qui combinera son identité générale aux caractéristiques propres aux ministères.
3. **Perfectionnement des employés** : La formation continue de tous les employés est cruciale pour l'efficacité organisationnelle ainsi que pour les capacités individuelles.
4. **Infrastructure habilitante** : Renforcer les capacités organisationnelles, notamment les capacités de la collectivité des spécialistes en ressources humaines.

En 2008-2009, comme tous les ministères fédéraux, le ministère du Patrimoine canadien devra continuer à donner suite aux recommandations prioritaires formulées par le greffier du Conseil privé en 2007. Le Ministère continuera de veiller à ce que ses objectifs et engagements se concrétisent dans tous les domaines.

Résultats prévus et indicateurs de rendement

Planification

Résultat prévu

- Distribution du plan de gestion des ressources humaines à tous les employés et affichage du document sur le site Web.

Indicateur de rendement

- Accès en ligne au plan de gestion des ressources humaines par tous les employés du ministère du Patrimoine canadien.

Recrutement

Résultats prévus

- Stratégie de recrutement, comprenant notamment le recours aux sous-ministres adjoints et aux récentes recrues comme ambassadeurs dans certaines universités, l'utilisation de réseaux et la mise en valeur de l'image de marque du Ministère.
- Recrutement de diplômés postsecondaires au moyen de programmes spécialisés et de mesures de recrutement externe.
- Mise en œuvre de la stratégie de recrutement externe pluriannuelle.

Indicateurs de rendement

- Partenariats avec les universités visées.
- Engagements obtenus et réalisés pour le recrutement de diplômés postsecondaires.
- Recours élargi aux possibilités de liens comme les programmes d'alternance travail-études, un programme travail-études et le Programme fédéral d'expérience de travail étudiant (PFETE).

Perfectionnement des employés

Résultat prévu

- Une organisation d'apprentissage continu composée d'employés engagés.

Indicateurs de rendement

- Plans de rendement et d'apprentissage pour tous les employés; objectifs formulés par écrit et discussions régulières sur le rendement.
- Tous les employés suivent une formation obligatoire avant d'exercer des pouvoirs délégués en matière de gestion des finances et de gestion des ressources humaines.
- Les besoins des employés en matière d'apprentissage et d'engagement sont intégrés au processus de planification des ressources humaines.

Infrastructure habilitante

Résultat prévu

- Banque de descriptions de travail génériques.

Indicateur de rendement

- Des descriptions de travail génériques sont mises à la disposition de tous les gestionnaires.

Jalons et échéances

2008-2009

- Continuer de mettre en œuvre les mesures recommandées dans les secteurs de la planification, du recrutement et du perfectionnement des employés.

2009-2010

- Achever la mise en œuvre des mesures et faire le suivi des progrès.

2010-2011

- Suivre les résultats obtenus et apporter des corrections s'il y a lieu.

INITIATIVE CLÉ 18 : Plan d'action pour le Cadre de responsabilisation de gestion de Patrimoine canadien

Description

Patrimoine canadien s'est engagé à apporter des améliorations continues dans tous les secteurs de gestion, mais le Ministère concentre plus particulièrement ses efforts sur quatre secteurs, conformément à l'évaluation du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) pour l'année 2006 :

- a. Gestion axée sur les résultats :** Mettre en œuvre la nouvelle Architecture des activités de programme (AAP) et du nouveau Cadre de mesure du rendement (CMR); planification opérationnelle intégrée.
- b. Gestion intégrée du risque :** Initiatives liées à l'évaluation et à la gestion du risque dans le fonctionnement et la prise de décision ministérielle.
- c. Mettre en œuvre la nouvelle politique du Conseil du Trésor sur la vérification interne** et contribuer à renforcer la responsabilisation au sein du Ministère.
- d. Services partagés et gestion de l'information et technologie de l'information (GI/TI) :** Initiatives liées à la gestion de l'information et à la technologie de l'information dans le fonctionnement et la prise de décision ministérielle.

Les résultats de l'évaluation de l'année 2007, en cours au moment de la rédaction du présent rapport, seront pris en considération lors de la mise à jour du Plan d'action du CRG du Ministère. (Pour plus de renseignements sur le Cadre de responsabilisation de gestion, consulter le site http://www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/index_f.asp)

INITIATIVE CLÉ 18 a : Gestion axée sur les résultats

Cette initiative comprend deux volets reliés entre eux :

1. Mise en œuvre de la nouvelle Architecture des activités de programme (AAP) et du nouveau Cadre de mesure du rendement (CMR) dans la perspective d'une transformation en une culture axée sur les résultats.
2. Planification organisationnelle intégrée.

Ces volets fournissent respectivement le cadre de référence logique de la mesure du rendement financier et non financier, ainsi que les outils et mécanismes permettant d'intégrer les données de rendement au processus décisionnel.

Volet 1 : Mise en œuvre de la nouvelle Architecture des activités de programme et du nouveau Cadre de mesure du rendement

Description

La gestion axée sur les résultats est une approche de la gestion fondée sur le cycle de vie d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Cette approche intègre la stratégie d'ensemble, les gens, les processus et les mesures pour améliorer la prise de décision, la transparence et la reddition de comptes. Elle vise à obtenir des résultats, à mesurer le rendement, à apprendre et à s'adapter, et à rendre compte du rendement.

L'Architecture des activités de programme (AAP) et le Cadre de mesure du rendement (CMR) sont les pièces maîtresses de la gestion axée sur les résultats. L'année dernière, le Ministère a entrepris de renouveler son AAP et son CMR pour combler les lacunes cernées par le Secrétariat du Conseil du Trésor lors de son évaluation du Cadre de responsabilisation de gestion, ainsi que par les gestionnaires et employés du Ministère qui se servent de l'AAP et du CMR depuis leur mise en œuvre. Le Ministère compte obtenir les approbations nécessaires au printemps 2008, ce qui permettra de passer à la période de planification suivante.

Résultats prévus et indicateurs de rendement

Résultats prévus

- Achever, faire approuver et mettre en œuvre la nouvelle AAP et le nouveau CMR (objectifs à court et à moyen terme).
- Meilleur processus décisionnel; accessibilité de l'information sur des résultats prévus clairement circonscrits pour le Ministère; meilleure reddition des comptes (long terme).

Indicateurs de rendement

- Commentaires formulés par le SCT dans l'évaluation du Cadre de responsabilisation de gestion du Ministère.
- Mesure dans laquelle l'AAP et le CMR sont employés pour la planification, la reddition de comptes et le processus décisionnel au Ministère.

Jalons et échéances

2008-2009

- Achèvement et approbation de la nouvelle AAP et du nouveau CMR.
- Élaboration et mise en œuvre des premières phases de la stratégie de mise en œuvre.

2009-2010

- Mise en œuvre et intégration de la nouvelle AAP et du nouveau CMR aux différents processus et systèmes de planification, de reddition de comptes et de gestion du Ministère.

2010-2011

- Poursuivre la mise en œuvre et l'intégration de la nouvelle AAP et du nouveau CMR aux différents processus et systèmes de planification, de reddition de comptes et de gestion du Ministère.
- Suivi et mise à jour des processus et systèmes.

Volet 2 : Planification intégrée des activités

Description

Dans son 14^{ème} rapport annuel au premier ministre sur la fonction publique du Canada, le greffier du Conseil privé a désigné la planification intégrée des activités comme une priorité.

Patrimoine canadien continuera de mettre en œuvre un processus exhaustif de planification et de reddition de comptes conçu pour appuyer la gestion opérationnelle et la prise de décision ministérielle.

La planification intégrée des activités permet à la fois :

- d'orienter les opérations et la gestion du rendement;
- de mieux aligner les programmes sur les priorités du Ministère et du gouvernement;
- d'alimenter à partir d'une même source les principaux rapports du Ministère;
- d'appuyer la mise en œuvre des priorités de gestion du Ministère;
- d'intégrer les données sur le rendement et les données sur le risque dans le cadre du processus décisionnel global;
- d'améliorer l'horizontalité et d'élargir le champ des responsabilités.

Résultats prévus et indicateurs de rendement

- Planification et outils de reddition de comptes efficaces permettant une gestion efficace des résultats et des ressources dans toute l'organisation.
- Gouvernance efficace du mandat, des programmes et des services du Ministère, conformément aux valeurs de la fonction publique.
- Élaboration des politiques, processus décisionnel et gestion du risque à la fois éclairés et transparents, garantissant une reddition de comptes aux parlementaires et aux Canadiens.

Indicateurs de rendement

- Indicateurs énoncés dans le Cadre de responsabilisation de gestion.

Jalons et échéances

2008-2009

- Créer des liens et synchroniser les activités avec d'autres processus de gestion du Ministère, par exemple les accords conclus avec les cadres et les employés en matière d'objectifs de rendement, les examens semestriels, l'établissement des priorités globales, etc.

2009-2010

- Mettre en œuvre le processus de planification intégrée des activités à l'aide de la nouvelle AAP et du nouveau CMR.

2010-2011

- Élaborer si possible des applications électroniques pour les processus de planification des activités.
- Créer des tableaux de gestion intégrée.

<p>INITIATIVE CLÉ 18 b : Gestion intégrée du risque – Initiatives liées à l'évaluation et à la gestion du risque dans le fonctionnement et la prise de décision ministérielle</p>
--

Volet 1 : Fournir des conseils d'experts et de l'orientation concernant les cadres de vérification axés sur les risques

Description

- Le Ministère fournit des conseils experts et de l'orientation concernant l'élaboration de cadres de vérification axés sur les risques (CVAR) afin d'aider les gestionnaires à remplir leurs obligations en matière de risques énoncées dans la Politique sur les paiements de transfert. Il s'agit de renforcer les processus internes pour améliorer les délais de réponse aux clients et de mettre en œuvre des processus permettant de faire un

suivi proactif du rapport ministériel sur les présentations au Conseil du Trésor, ce qui permettra au Ministère de participer en temps utile au processus d'examen.

Résultats prévus et indicateurs de rendement

Résultat prévu

- Amélioration du délai de réponse aux demandes de conseils experts et d'orientation faites par les gestionnaires au sujet de l'élaboration de leur CVAR.

Indicateur de rendement

- Les gestionnaires qui élaborent leur CVAR tiennent compte des conseils et de l'orientation qui leur sont fournis.

Résultat prévu

- Les présentations du Ministère au Conseil du Trésor, notamment les CVAR, sont de meilleure qualité.

Indicateurs de rendement

- L'évaluation globale de la qualité des présentations du Ministère au Conseil du Trésor, dont les CVAR inclus dans l'évaluation du Cadre de responsabilisation de gestion sous la rubrique Qualité de l'analyse, est positive.
- Les résultats de l'examen des présentations effectué par le Secrétariat du Conseil du Trésor servent à améliorer les pratiques du Ministère.

Jalons et échéances

2008-2009

- 90 % des présentations du Ministère au Conseil du Trésor (CVAR compris) traduisent les conseils experts et d'orientation fournis aux gestionnaires.

2009-2010

- La totalité des présentations du Ministère au Conseil du Trésor (CVAR compris) reflète les conseils experts et d'orientation fournis aux gestionnaires.

2010-2011

- La totalité des présentations du Ministère au Conseil du Trésor (CVAR compris) reflète les conseils experts et d'orientation fournis aux gestionnaires.

Volet 2 : Renforcer les pratiques de gestion intégrée du risque et les capacités

Description

Ce volet aide le Ministère à dresser un profil de risque organisationnel qui pourra être considéré comme l'un des meilleurs de la fonction publique fédérale. Grâce à un outil et un processus parfaitement élaborés d'évaluation du risque lié aux subventions et aux contributions, il sera possible de cerner les projets à risque, et les gestionnaires de programmes pourront prendre des mesures pour atténuer ces risques. Les risques seront circonscrits et atténués, puis intégrés au processus de planification des activités du Ministère.

Résultats prévus et indicateurs de rendement

- Les pratiques de gestion qui ont été adoptées satisfont aux critères de qualité énoncés par le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Un vérificateur atteste que le Ministère gère les paiements de transfert en tenant compte du risque de manière appropriée.
- La planification des activités du Ministère comprend une solide évaluation du risque et alimente la révision du profil de risque organisationnel, comme l'indique un résultat positif dans l'opinion globale annuelle du dirigeant de la vérification.

Jalons et échéances

2008-2009

- Les trois initiatives mentionnées ci-dessus sont à plus de 70 % en place.

2009-2010

- Les trois initiatives mentionnées ci-dessus sont 100 % en place.

2010-2011

- Mise en œuvre continue de ces initiatives

Volet 3 : Élaborer et maintenir des normes de service adaptées aux besoins de nos clients

Description

Ce volet a pour objet d'offrir des services consultatifs sur la gestion du risque en fonction des besoins et des attentes des gestionnaires et des employés du Ministère.

Résultat prévu et indicateur de rendement

- Faciliter l'évaluation du risque et offrir d'autres conseils en fonction des besoins, tels qu'ils sont révélés par un questionnaire aux clients adressé à chaque demandeur pour évaluer des aspects importants comme la rapidité, la qualité, la pertinence et la connaissance.

Jalons et échéances

2008-2009

- Capacité de facilitation de l'évaluation du risque en place.
- Taux de satisfaction de 70 % parmi les clients interrogés.

2009-2010

- Taux de satisfaction de 80 % parmi les clients interrogés.

2010-2011

- Taux de satisfaction de 90 % parmi les clients interrogés.

INITIATIVE CLÉ 18 c : Vérification interne – Mettre en œuvre la nouvelle politique du Conseil du Trésor sur la vérification interne et contribuer à renforcer la responsabilisation au sein du Ministère

Volet 1 : Mise en œuvre de la nouvelle Politique sur la vérification interne

Description

La nouvelle Politique sur la vérification interne est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006. Les ministères ont jusqu'au 1^{er} avril 2009 pour la mettre en œuvre intégralement. La politique vise à renforcer la gestion du risque, la reddition de comptes, la gestion des ressources et la gouvernance dans le secteur public en réorganisant et en favorisant la vérification interne à l'échelle du gouvernement. Elle permet de veiller à ce que la vérification interne et le comité de vérification fournissent au sous-ministre des garanties supplémentaires, indépendamment des cadres hiérarchiques, au sujet des procédures de gestion, de contrôle du risque et de gouvernance. Ces garanties supplémentaires seront également utiles au contrôleur général pour son rapport au Conseil du Trésor sur l'état des procédures de gestion, de contrôle du risque et de gouvernance dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Pour garantir l'indépendance réelle et l'image d'indépendance de la fonction de vérification interne, les ministères sont tenus de créer un comité ministériel de vérification (CMV) indépendant composé d'une majorité de membres extérieurs à la fonction publique fédérale. Ils doivent également fournir une indépendance organisationnelle au dirigeant de la vérification qui assume la responsabilité de la fonction de vérification interne. Les sous-ministres, de leur côté, restent entièrement responsables de garantir que la vérification interne couvre tout le champ de leur ministère. Le Ministère estime qu'il aura intégralement mis la nouvelle politique en œuvre d'ici le 1^{er} avril 2009, comme le prévoit la politique.

Résultats prévus et indicateurs de rendement

Résultat prévu

- La fonction de vérification interne est dotée de suffisamment de ressources et fonctionne conformément à la politique et aux normes professionnelles applicables, de sorte qu'elle peut fournir au sous-ministre l'assurance indépendante et objective que les processus de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance du Ministère sont suffisants et efficaces.

Indicateurs de rendement

- La fonction de vérification permet d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de vérification interne quinquennal axé sur les risques.
- L'évaluation globale de la qualité des activités de la fonction de vérification interne du Ministère est incluse dans l'évaluation du Cadre de responsabilisation de gestion du Ministère.
- L'évaluation globale de la qualité des activités de la fonction de vérification interne du Ministère est effectuée par le Comité ministériel de vérification (CMV).

Résultat prévu

- Le CMV indépendant, grâce aux renseignements communiqués par le dirigeant de la vérification, fournit des conseils au sous-ministre sur les processus de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance, indépendamment des cadres hiérarchiques.

Indicateurs de rendement

- Les membres du CMV indépendant se réunissent régulièrement.
- Le CMV indépendant remet son premier rapport annuel au sous-ministre en avril-mai 2009.
- Par la suite, le CMV indépendant remet des rapports annuels.
- Le rendement de la fonction de vérification interne est entièrement satisfaisant.
- Le rendement du CMV sera soumis, au moins tous les quatre ans, à une évaluation externe menée par le Bureau du contrôleur général, ceci étant un aspect clé de sa pratique d'inspection de la fonction de vérification interne du Ministère.

Jalons et échéances

2008-2009

- Le CMV indépendant se réunit régulièrement.
- Le dirigeant principal de la vérification fournit sa première opinion globale.

2009-2010

- Mise en œuvre de la nouvelle Politique sur la vérification interne terminée le 1^{er} avril 2009.

Volet 2 : Élaborer et mettre en œuvre des plans de vérification interne

Description

La directive du SCT intitulé *Directive sur les dirigeants de la vérification, plans de vérification interne et soutien au contrôleur général* fait obligation aux ministères d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de vérification interne. Le 13 juillet 2007, la sous-ministre et le Comité de vérification et d'évaluation ont approuvé la mise en œuvre du plan ministériel de vérification interne quinquennal axé sur les risques. Ce plan sera révisé tous les ans. Pour la mise en œuvre de ce plan de travail, le Ministère a également élaboré un budget détaillé indiquant les ressources consacrées à la réalisation des objectifs du plan.

Résultats prévus et indicateurs de rendement

Résultat prévu

- Un plan de vérification interne permet d'obtenir des garanties sur les processus de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance au Ministère.

Indicateurs de rendement

- La mise en œuvre d'un plan de vérification interne quinquennal axé sur les risques est approuvée par la sous-ministre et le CMV.

- Le plan de vérification interne porte principalement sur la prestation de services d'assurance de la qualité, ce qui inclut les vérifications internes demandées par le contrôleur général.
- Le plan de vérification interne permet d'étayer l'opinion annuelle du dirigeant de la vérification concernant les processus de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance.

Jalon et échéance

- Initiative permanente.

Volet 3 : Mettre en œuvre et élaborer un système pouvant accueillir les nouvelles structures de gouvernance en matière (a) de vérification et (b) d'évaluation

Description

Ce volet permettra de planifier et d'orienter le recrutement de membres externes pour le comité et de faciliter la transition à la nouvelle structure distincte qui sera responsable de la vérification et de l'évaluation.

Résultats prévus et indicateurs de rendement

Résultat prévu

- Une structure de gouvernance coordonnée et intégrée permet de fournir au Ministère une vision stratégique qui donne à celui-ci le moyen de concrétiser ses résultats stratégiques.

Indicateurs de rendement

- La haute direction tient compte des résultats des vérifications et des évaluations dans ses discussions sur les politiques et la planification.
- Les programmes, les politiques et les initiatives du Ministère sont améliorés en raison des analyses de ces comités.
- Le CMV évaluera tous les ans son propre rendement.

Jalons et échéances

2008-2009

- Intégration et orientation des membres du Comité ministériel de vérification, y compris une formation offerte par l'École de la fonction publique du Canada.
- Affectation suffisante de ressources (humaines et financières), notamment mécanismes et stratégies de recrutement ainsi que de la formation appropriée, s'il y a lieu.
- Achèvement de l'élaboration, présentation et approbation du mandat du Comité ministériel de vérification et du Comité de la politique et de la planification (et d'évaluation) stratégiques du Ministère.
- Élaboration éventuelle d'outils et de lignes directrices pour la participation du Ministère au Comité ministériel de vérification et au Comité de la politique et de la planification (et d'évaluation) stratégiques.

- Élaboration et mise en œuvre du nouveau protocole global de soutien du secrétariat des comités, dont une collaboration tripartite.

2009-2010

- Activités annuelles permanentes.

2010-2011

- Activités annuelles permanentes.

Volet 4 : Mettre en œuvre la stratégie de vérification de la conformité des bénéficiaires

Description

Le Ministère restructure et renforce actuellement la fonction de vérification de la conformité des bénéficiaires pour refléter et appuyer les mesures prises par le gouvernement et le Ministère en matière de gestion du risque et de responsabilisation. La vérification de la conformité des bénéficiaires fournit aux programmes des garanties indépendantes que les bénéficiaires respectent les accords de financement, ainsi que de l'information indépendante sur la gestion et le contrôle du risque concernant certains bénéficiaires à risque. Le Ministère est en train de mettre en place un système d'évaluations initiales du risque en centralisant les ressources en matière de vérification des bénéficiaires en une même unité chargée de procéder à toutes les vérifications des bénéficiaires pour le compte de la direction. Cela permettra de renforcer la fonction globale de vérification des bénéficiaires et d'élaborer des procédures plus solides de suivi des résultats de vérification pour les programmes.

Résultat prévu et indicateurs de rendement

Résultat prévu

- Une fonction de vérification de la conformité des bénéficiaires appuie les mesures prises par le gouvernement et le Ministère en matière de gestion du risque et de responsabilisation.

Indicateurs de rendement

- Des évaluations initiales du risque sont effectuées et confirmées au cours du cycle de vie des projets.
- Les plans sectoriels de vérification des bénéficiaires sont harmonisés avec les cycles des programmes.
- La fonction de vérification de la conformité des bénéficiaires permet de gérer les activités de vérification.
- On procède à des analyses sectorielles et horizontales des enjeux et des tendances.
- Le dirigeant de la vérification renseigne le Comité des opérations et de la gestion sur les enjeux et tendances, la mise en œuvre du plan d'action, le cadre de contrôle et d'autres questions importantes découlant des constatations tirées de la vérification des bénéficiaires.
- Des réponses de la direction et des plans d'action sont élaborés et mis en œuvre en temps utile; un suivi est également assuré.

Jalons et échéances

2008-2009

- La transition est achevée.
- Les nouveaux processus et protocoles sont bien en place et étayés par des documents.

2009-2010

- Activités annuelles permanentes.

2010-2011

- Activités annuelles permanentes.

Volet 5 : Élaborer et maintenir des normes de service de vérification interne adaptées aux besoins des clients du Ministère

Description

Le Ministère s'affaire à mettre en place une fonction de vérification interne indépendante conformément aux normes du Secrétariat du Conseil du Trésor et aux *Normes internationales de pratique professionnelle en vérification interne*. Une fonction de vérification interne indépendante ajoutera de la valeur à l'organisation.

Résultat prévu et indicateurs de rendement

Résultat prévu

- Des services de vérification interne de qualité et répondant aux besoins des gestionnaires du Ministère contribuent à fournir une assurance additionnelle à l'égard des processus de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance au Ministère.

Indicateurs de rendement

- Le dirigeant de la vérification élabore et maintient un programme d'assurance et d'amélioration de la qualité qui englobe tous les aspects de la fonction de vérification interne et en surveille l'efficacité en permanence.
- Le Bureau du contrôleur général procède à des inspections de la pratique conformément aux exigences de la nouvelle Politique sur la vérification interne.
- Le rendement de la fonction de vérification interne est évalué tous les ans par le CMV.

Jalons et échéances

2008-2009

- 30 % des vérificateurs reçoivent ou sont en voie d'obtenir leur attestation de vérificateur interne certifié.
- Le dirigeant de la vérification présente au CMV un rapport annuel sur le rendement de la fonction de vérification interne et la conformité aux normes de vérification professionnelles.

- La fonction de vérification interne instaure des normes d'assurance de la qualité.

2009-2010

- Mise en œuvre intégrale des *Normes internationales de pratique professionnelle en vérification interne* au 1^{er} avril 2009.
- 45 % des vérificateurs reçoivent ou sont en voie d'obtenir leur attestation de vérificateur interne certifié.
- Le dirigeant de la vérification présente au CMV un rapport annuel sur le rendement de la fonction de vérification interne et la conformité aux normes de vérification professionnelles.
- La fonction de vérification interne instaure des normes d'assurance de la qualité indépendantes.

2010-2011

- La majorité des vérificateurs sont des vérificateurs internes certifiés.
- Le dirigeant de la vérification présente au CMV un rapport annuel sur le rendement de la fonction de vérification interne et la conformité aux normes de vérification professionnelles.
- La fonction de vérification interne instaure des normes d'assurance de la qualité indépendantes.

INITIATIVE CLÉ 18 d : Services partagés et gestion de l'information et de la technologie de l'information

Description

Dans le cadre des efforts de Patrimoine canadien pour intégrer la gestion de l'information et la technologie de l'information (GI/TI) dans sa stratégie opérationnelle, le Ministère a prévu un certain nombre d'activités principales. Ces activités permettront à l'organisation de se doter d'une solide structure de GI/TI axée sur les objectifs du gouvernement.

Résultat prévu

- Le plan pluriannuel vise à intégrer la GI/TI à la structure de gouvernance de l'organisation et à son processus de planification opérationnelle pour garantir que les investissements dans la GI/TI donnent des résultats.

Indicateurs de rendement

- On se servira d'indicateurs de rendement quantitatifs et qualitatifs pour gérer et suivre les progrès réalisés dans l'intégration et l'harmonisation des activités principales avec la structure de gouvernance et opérationnelle de l'organisation. Ces indicateurs seront harmonisés avec les exigences du CRG.

Jalons et échéances

2008-2009

- Élaboration d'une stratégie de prestation de solutions opérationnelles.
- Intégration de la planification et de la gouvernance aux activités de GI/TI.
- Élaboration d'une stratégie de préparation organisationnelle.

2009-2010

- Mise en œuvre de la Stratégie de gestion de l'information de Patrimoine canadien.
- Élaboration du Cadre des processus fonctionnels.
- Élaboration de la Stratégie sur les solutions fonctionnelles et du plan de mise en œuvre.

2010-2011

- Mise en œuvre du Cadre des processus fonctionnels.
- Mise en œuvre de la Stratégie sur les solutions fonctionnelles et du plan de mise en œuvre.

ANNEXES

Annexe A : Liste des programmes de subventions/contributions et des initiatives spéciales par activité de programme selon l'Architecture des activités de programme 2008-2009

*	Programmes venant à échéance d'ici la fin de 2009-2010 (parties de l'initiative « Un avenir en art »; un renouvellement pourrait être demandé).
**	Initiative spéciale qui prend fin pendant la période de planification et qui ne sera pas renouvelée.
***	Nouveau programme.
®	Programme actuel dont les modalités arrivent à échéance pendant la période de planification et pour lequel une demande de renouvellement sera déposée au Secrétariat du Conseil du Trésor.

(Source : Budget principal des dépenses 2008-2009 approuvé)

Activité de programme 1 : Création de contenu canadien et excellence des performances

- Programme d'aide aux athlètes
- Fonds de la musique du Canada * ®
- Fonds canadien de télévision ®
- Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition *
- Fonds du Canada pour les magazines ®
- Fonds des nouveaux médias du Canada (Fonds d'investissement en multimédia) * ®
- Programme de soutien au sport
- Programme d'accueil
 - Vancouver 2010 **
 - Jeux autochtones **

Activité de programme 2 : Viabilité de l'expression culturelle et de la participation dans le domaine culturel

- Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens * ®
- Programme de culture canadienne en ligne * ®
- TV5 Québec-Canada ®
- Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition *
- Fonds du Canada pour les magazines ®
- Programme national de formation dans le secteur des arts *
- Programme des arts, de la culture et de la diversité ®
- Politique canadienne du long métrage : Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants (FCFVI)
- Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo ®
- Fonds de la musique du Canada * ®
- Programme de contributions Routes commerciales * ®
- Programme d'accueil

Activité de programme 3 : Préservation du patrimoine canadien

Fonds de la musique du Canada * ®
Politique canadienne du long métrage : Trust pour la préservation de l'audiovisuel (Trust AV)
Programme des Autochtones ®

Activité de programme 4 : Accès à la culture canadienne

Programme d'aide aux publications ®
Programme Espaces culturels Canada * ®
Programme Présentation des arts Canada * ®
Programme des biens culturels mobiliers (article 35 de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*) ®
Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens * ®
Programme du Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition *
Fonds de la musique du Canada * ®
Programme de culture canadienne en ligne * ®
Programme d'aide aux musées ®

Activité de programme 5 : Promotion de la compréhension interculturelle

Programme Mise en valeur des langues officielles ®

Activité de programme 6 : Développement des communautés et renforcement des capacités

Programme Développement des communautés de langue officielle ®

Activité de programme 7 : Participation communautaire et citoyenne

Programme du multiculturalisme ®
Programme des Autochtones ®
Programme des droits de la personne ®
Programme de reconnaissance historique pour les communautés ®
Programme des études canadiennes ®
Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine ***
Programme des célébrations, des commémorations et de l'apprentissage ®
- Québec 2008 **
- 49^e Congrès eucharistique international **
Programme Échanges Canada ®
Katimavik ®
Programme d'aide aux musées ®
Programme Mise en valeur des langues officielles ®
Programme de soutien au sport
Programme d'accueil
Subventions désignées accordées aux lieutenants-gouverneurs ®

Pour des renseignements détaillés sur les programmes d'appui de Patrimoine canadien, veuillez cliquer sur le lien suivant :

 http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/2007/tdm_f.cfm.

Pour des renseignements détaillés sur les programmes de paiements de transfert supérieurs à 5 millions de dollars, veuillez consulter le tableau 3 à l'adresse suivante :

 http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/mindep_f.cfm.

Pour une description détaillée de tous les programmes et activités de Patrimoine canadien, veuillez consulter la liste alphabétique des programmes (Index A-Z) à l'adresse suivante :

 http://www.pch.gc.ca/pc-ch/a-z/index_f.cfm.

Annexe B : Liste des programmes de paiements de transfert (subventions et contributions de plus de 5 millions de dollars)

Note : Tous ces programmes de paiements de transfert sont votés, ce qui veut dire que chaque année le Parlement du Canada vote la *Loi de crédits* (ou les *Lois*) pour autoriser les dépenses de sa Majesté pour les ministères et organismes. L'autorisation de ces dépenses est périmée à la fin de l'exercice financier.

Nom du programme de paiements de transfert (Subventions et contributions)	Dépenses prévues 2008-2009 (En millions de dollars)	Dépenses prévues 2009-2010 (En millions de dollars)	Dépenses prévues 2010-2011 (En millions de dollars)
Développement des communautés de langue officielle	238,9	226,2	225,7
Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	7,0	13,8	13,8
Espaces culturels Canada	31,5	29,4	3,5
Fonds canadien de télévision	120,0	20,4	20,4
Fonds de la musique du Canada	22,6	22,6	17,4
Fonds des nouveaux médias du Canada	14,2	14,2	6,6
Fonds du Canada pour les magazines	15,4	15,4	15,6
Mise en valeur des langues officielles	113,2	110,0	111,5
Présentation des arts Canada	28,4	28,4	15,0
Programme d'accueil	75,3	34,0	16,9
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition	37,7	37,7	30,2
Programme d'aide aux athlètes	26,7	26,7	27,0
Programme d'aide aux musées	14,4	14,4	14,6
Programme d'aide aux publications	45,4	45,4	45,4
Programme des célébrations, des commémorations et de l'apprentissage	28,7	7,2	7,3
Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens	27,1	27,1	0
Programme de culture canadienne en ligne	11,4	10,9	1,7
Programme de reconnaissance historique pour les communautés	15,2	3,4	0
Programme de soutien au sport	101,5	85,3	93,0
Programme des Autochtones	57,7	57,7	58,3
Programme du multiculturalisme	16,8	16,7	16,4
Programme Échanges Canada	17,8	17,8	17,8
Programme Katimavik	19,8	8,2	0
Programme national de formation dans le secteur des arts	16,7	16,7	10,7
Subventions/Contributions à TV5	7,4	7,4	7,5
Total	1 110,8	897,0	776,3

Plus de renseignements sur ces programmes de paiements de transfert sont accessibles en ligne : http://www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/mindep_f.cfm
<http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp>

Annexe C : Liste des lois appliquées, en tout ou en partie, par le portefeuille du Patrimoine canadien

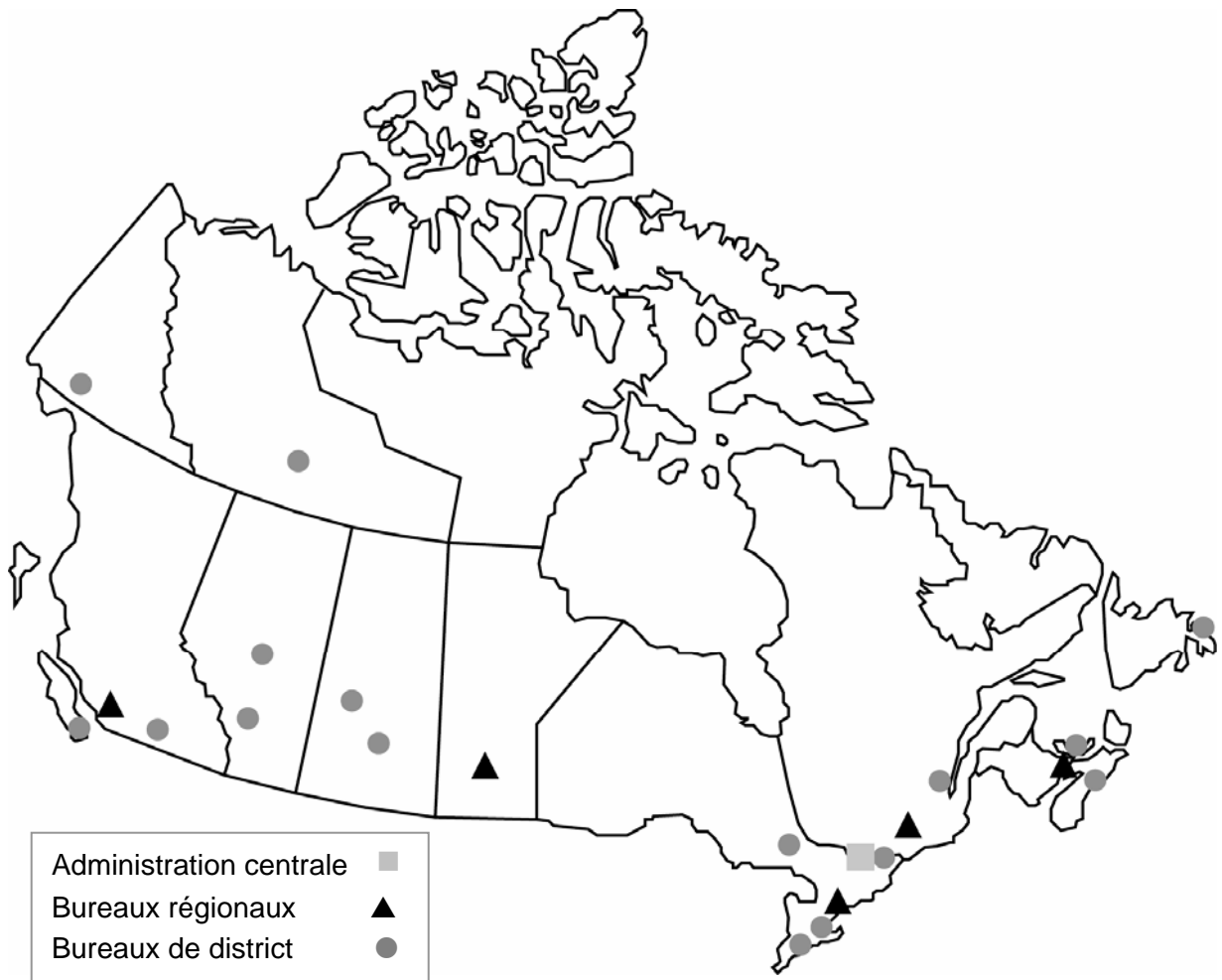
Tel qu'il est mentionné sur le site Web du ministère de la Justice, ces documents ne sont pas des versions officielles.

	<u>Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec</u>	L.C. 1907-08, ch. 57-58
	<u>Loi de l'impôt sur le revenu (crédits d'impôt et organismes nationaux dans le domaine des arts et des biens culturels)</u>	L.R.C. 1985 (5 ^e suppl.) tel que modifié
	<u>Loi instituant des jours de fête légale</u>	L.R.C. 1985, ch. H-5
	<u>Loi instituant un symbole national</u>	L.R.C. 1985, ch. N-17
	<u>Loi portant reconnaissance de personnes d'origine ukrainienne</u>	L.C. 2005, ch. 52
	<u>Loi sur Investissement Canada (investissement culturel étranger)</u>	L.R.C. 1985, ch. 28(1 ^{er} suppl.)
	<u>Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada</u>	L.C. 2004, ch. 11
	<u>Loi sur l'activité physique et le sport (en matière de sport)</u>	L.C. 2003, ch. 2
	<u>Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales</u>	L.C. 1991, ch. 8
	<u>Loi sur la Fondation Jules et Paul-Émile Léger</u>	L.C. 1980-81-82-83, ch. 85
	<u>Loi sur la Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes</u>	L.C. 2003, ch. 11
	<u>Loi sur la Journée Sir John A. MacDonald et la Journée Sir Wilfrid Laurier</u>	L.C. 2002, ch. 12
	<u>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs (en partie)</u>	L.R.C. 1985, ch. L-8
	<u>Loi sur la radiodiffusion</u>	L.C. 1991, ch. 11
	<u>Loi sur le Centre national des Arts</u>	L.R.C. 1985, ch. N-3
	<u>Loi sur le cheval national du Canada</u>	L.C. 2002, ch. 11
	<u>Loi sur le cinéma</u>	L.R.C. 1985, ch. N-8

	<u>Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</u>	L.R.C. 1985, ch. C-22
	<u>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</u>	L.R.C. 1985, ch. C-2
	<u>Loi sur le Droit d'auteur (formulation d'orientation culturelle)</u>	L.R.C. 1985, ch.C-42
	<u>Loi sur l'emploi dans la fonction publique (rapport au Parlement)</u>	L.R.C. 1985, ch. P-33
	<u>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</u>	L.R.C. 1985, ch. C-51
	<u>Loi sur l'hymne national</u>	L.R.C. 1985, ch. N-2
	<u>Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes</u>	L.C. 1999, ch. 29
	<u>Loi sur l'Institut canadien des langues patrimoniales (pas en vigueur)</u>	L.C. 1991, ch. 7
	<u>Loi sur le ministère du Patrimoine canadien</u>	L.C. 1995, ch. 11
	<u>Loi sur le multiculturalisme canadien</u>	L.R.C. 1985, ch. 24 (4 ^e suppl.)
	<u>Loi sur le statut de l'artiste</u> (Partie I)	L.C. 1992, ch. 33
	<u>Loi sur les langues officielles</u> (Partie VII)	L.R.C. 1985, ch. 31 (4 ^e suppl.)
	<u>Loi sur les marques de commerce (symboles nationaux)</u>	L.R.C. 1985, ch. T-13
	<u>Loi sur les musées</u>	L.C. 1990, ch.3
	<u>Loi sur les relations de travail dans la fonction publique</u>	L.C. 2003, ch. 22

	<u>Loi sur les relations de travail au Parlement</u>	L.R.C. 1985, ch. 33 (2 ^e suppl.)
	<u>Loi sur les services publicitaires fournis par des éditeurs étrangers</u>	L.C. 1999, ch. 23
	<u>Loi sur les sports nationaux du Canada</u>	L.C. 1994, ch. 16
	<u>Loi sur les traitements</u> (lieutenants gouverneurs)	L.R.C. 1985, ch. S-3
	<u>Loi sur Téléfilm Canada</u>	L.R.C. 1985, ch. C-16

Annexe D : Points de service du Ministère au Canada



Administration centrale
■ Gatineau (Québec) et Ottawa (Ontario)

Région de l'Ouest
▲ Vancouver (Colombie-Britannique)
● Victoria (Colombie-Britannique)
● Kelowna (Colombie-Britannique)
● Calgary (Alberta)
● Edmonton (Alberta)
● Whitehorse (Territoire du Yukon)

Région des prairies et du Nord
▲ Winnipeg (Manitoba)
● Regina (Saskatchewan)
● Saskatoon (Saskatchewan)
● Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

Région de l'Ontario
▲ Toronto
● Hamilton
● London
● Ottawa
● Sudbury

Région du Québec
▲ Montréal
● Québec

Région de l'Atlantique
▲ Moncton (Nouveau-Brunswick)
● Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
● Halifax (Nouvelle-Écosse)
● St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Il y a 22 points de service, incluant l'administration centrale à Gatineau.

Annexe E : Sources d'information supplémentaire

Administration centrale

Ministère du Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 8^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5
Tél. : 819 997-0055
Numéro sans frais : 1 866 811-0055
Numéro sans frais : 1 888 997-3123
Site Web :
http://www.canadianheritage.gc.ca/pch/contacts/index_e.cfm



Région de l'Ontario

Ministère du Patrimoine canadien
150, rue John, bureau 400
Toronto (Ontario)
M5V 3T6
Tél. : 416 973-5400
Télééc. : 416 954-2909
Courriel : pch-ontario@pch.gc.ca



Région des prairies et du Nord

Ministère du Patrimoine canadien
275, avenue du Portage, 2^e étage
Case postale 2160
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3R5
Tél. : 204 983-3601
Télééc. : 204 984-6996
Courriel : pnr_rpn@pch.gc.ca



Région de l'Atlantique

Ministère du Patrimoine canadien
1045, rue Main, 3^e étage, section 106
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Tél. : 506 851-7066
Télééc. : 506 851-7079
Courriel : pch-atlan@pch.gc.ca

Région du Québec

Ministère du Patrimoine canadien
Complexe Guy-Favreau
Tour ouest, 6^e étage
200, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Numéro sans frais : 1 877 222-2397
Courriel : pch-qc@pch.gc.ca

Région de l'Ouest

Ministère du Patrimoine canadien
300, rue West Georgia, 4^e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6C6
Tél. : 604 666-0176
Télééc. : 604 666-3508
Courriel : wro-pch@pch.gc.ca

Pour accéder directement aux programmes et aux services du
Gouvernement du Canada, visitez
www.canada.gc.ca
ou appeler au
1 800 O-Canada (1 800 622 6232)
ATME/ATS 1 800 465-7735



Le site Web du ministère du Patrimoine canadien
www.patrimoinecanadien.gc.ca



L'index A-Z du site Web du ministère du Patrimoine canadien
www.pch.gc.ca/a-z/index_f.cfm

